



**Société Anonyme au capital de 623 541 €uros**  
**Siège social : 11 place Francois Mitterrand - 49100 ANGERS**  
**R.C.S. Angers 411 068 737**

## **Document de Référence 2008**



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 juin 2009 conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Le document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

#### Incorporation par référence

Conformément à l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations :

1. Relatives à l'exercice 2007 :       - le rapport de gestion et les comptes consolidés ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le document de référence déposé le 11 décembre 2008 sous le numéro D.08-785 (respectivement : pages 39 à 83).  
  - les comptes sociaux d'Afone, leur analyse ainsi que le rapport des commissaires aux comptes des derniers, figurant dans le document de référence déposé le 11 décembre 2008 sous le numéro D.08-785 (respectivement : pages 84 à 107).  
  - le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant dans le document de référence déposé le 11 décembre 2008 sous le numéro D.08-785 en page 104.

2. Relatives à l'exercice 2006 :       - le rapport de gestion et les comptes consolidés ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le document de référence déposé le 13 novembre 2007 sous le numéro D.07-980 (respectivement : pages 26 à 79).  
  - les comptes sociaux d'Afone, leur analyse ainsi que le rapport des commissaires aux comptes des derniers, figurant dans le document de référence déposé le 13 novembre 2007 sous le numéro D.07-980 (respectivement : pages 80 à 102).  
  - le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant dans le document de référence déposé le 13 novembre 2007 sous le numéro D.07-980 en page 99.

Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacés et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

# SOMMAIRE

<b>Chapitre 1 - Personne Responsable</b> .....	<b>6</b>
<b>Chapitre 2 - Responsables du Contrôle des Comptes</b> .....	<b>8</b>
<b>Chapitre 3 - Panorama du groupe</b> .....	<b>9</b>
3.1 Chiffres clés .....	9
3.2 Historique .....	9
3.3 Organigramme juridique .....	11
3.4 Les activités du groupe .....	12
3.5 Les moyens d'exploitation du groupe .....	18
3.6 L'action Afone .....	21
3.7 Communication Financière .....	22
<b>Chapitre 4 - Facteurs de risques</b> .....	<b>23</b>
4.1 Risques de marché .....	23
4.2 Risques juridiques .....	26
4.3 Description des litiges .....	27
4.4 Assurances .....	27
<b>Chapitre 5 - Rapport de gestion</b> .....	<b>28</b>
5.1 Activité de la société et de ses filiales (Groupe) .....	28
5.2 Présentation des comptes et affectation du résultat .....	30
5.3 Filiales et participations .....	33
5.4 Informations sur le capital .....	34
5.5 Informations sur les conséquences sociales et environnementales des activités de la société et du groupe et les risques technologiques .....	35
5.6 Informations concernant les mandataires sociaux .....	37
<b>Chapitre 6 - Comptes consolidés 2008</b> .....	<b>40</b>
6.1 Bilans consolidés .....	40
6.2 Comptes de résultat consolidés .....	41
6.3 Tableau de flux de trésorerie consolidés .....	42
6.4 Tableau de variation des capitaux propres .....	43

6.5 Annexes aux comptes consolidés.....	44
6.6 Rapport des commissaires aux comptes.....	74
<b>Chapitre 7 - Comptes sociaux 2008.....</b>	<b>77</b>
7.1 Comptes de résultat résumés.....	77
7.2 Bilans résumés.....	78
7.3 Flux de trésorerie.....	79
7.4 Filiales et participations.....	80
7.5 Tableau des valeurs mobilières.....	80
7.6 Annexe aux comptes sociaux.....	81
7.7 Résultats financiers des cinq derniers exercices.....	96
7.8 Rapport des commissaires aux comptes.....	97
<b>Chapitre 8 - Informations juridiques et financières.....</b>	<b>103</b>
8.1 Renseignements de caractère général concernant Afone.....	103
8.2 Renseignements de caractère général concernant le capital.....	107
8.3 Gouvernement d'entreprise.....	122
8.4 Rapport du Président relatif aux procédures de contrôle interne.....	127
8.5 Rapport des Commissaires aux Comptes.....	132
<b>Chapitre 9 – Rémunération des dirigeants exercice 2008.....</b>	<b>135</b>
<b>Chapitre 10 - Evolutions récentes et perspectives d'avenir.....</b>	<b>138</b>

## TABLEAU DE CONCORDANCE

(en application du schéma de l'annexe I du Règlement n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004)

	<b>Chapitres</b>	<b>Pages</b>
<b>Personnes Responsables</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>2</b>	<b>8</b>
<b>Informations financières sélectionnées</b>	<b>3.1</b>	<b>9</b>
<b>Facteurs de risques</b>	<b>4</b>	<b>23</b>
Risques de marché	4.1	23
Risques juridiques	4.2	26
Description du litige en cours	4.3	27
Assureur	4.4	27
<b>Informations concernant Afone</b>		
Histoire et évolution de la société	3.2 - 10	9 - 138
<b>Aperçu des activités</b>		
Principales activités	3.4	12
Principaux marchés	3.4	12
<b>Organigramme</b>	<b>3.3</b>	<b>11</b>
<b>Propriétés immobilières, équipements</b>	<b>3.5</b>	<b>18</b>
<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>		
Situation financière	6 - 7	40 - 77
Résultat d'exploitation	6.2 - 6.5 - 7.1 - 7.6	41 - 44 - 77 - 81
<b>Trésorerie et capitaux</b>	<b>6.3 - 6.5 - 7.3 - 7.6</b>	<b>42 - 44 - 79 - 81</b>
<b>Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>Non applicable</b>	
<b>Informations sur les tendances</b>	<b>10</b>	<b>138</b>
<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>10</b>	<b>138</b>
<b>Organes d'administration et de direction</b>		
Composition des organes d'administration et de direction	8.3	122
Intérêts des dirigeants	8.3	122
Procédures de contrôle interne	8.4	127
<b>Rémunération et avantages</b>	<b>8.3</b>	<b>122</b>
<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	<b>8.3</b>	<b>122</b>
<b>Salariés</b>		
Effectifs	3.5	18
BSA et actions gratuites	8.2	107
<b>Principaux actionnaires</b>	<b>8.2</b>	<b>107</b>
<b>Opérations avec des apparentés</b>	<b>6.5</b>	<b>44</b>
<b>Informations financières concernant la situation financière et les résultats d'Afone</b>		
Etats financiers	6 - 7	40 - 77
Date des dernières informations financières	3.7	22
Politique de distribution de dividendes	3.6	21
Procédures judiciaires	4.3	27
<b>Informations complémentaires</b>		
Capital social	8.2	107
Statuts	8.1	103
<b>Contrats importants</b>	<b>3.4</b>	<b>12</b>
<b>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	<b>Non applicable</b>	
<b>Documents accessibles</b>	<b>3.7</b>	<b>22</b>

# CHAPITRE 1. PERSONNE RESPONSABLE

## 1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Philip FOURNIER Président Directeur Général

## 1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant page 28 à 39 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent les observations suivantes :

- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2006 du document de référence déposé sous le numéro D.07-980 :

- Une observation est faite sur la note 1 de l'annexe qui expose les conditions de restructuration des filiales du groupe effectuées en date du 31 décembre 2006.

- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2006 du document de référence déposé sous le numéro D.07-980 :

- Une observation est faite sur la note 2.1.3 de l'annexe relative aux variations de périmètres.

- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2007 du document de référence déposé sous le numéro D.08-785 :

- Une observation est faite sur la note 2.1.1 de l'annexe relative aux variations de périmètres.

- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2008 :

- Aucune observation.

- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2008 :

- Aucune observation.

**Les irrégularités suivantes ont été relevées :**

- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2006 du document de référence déposé sous le numéro D.07-980 :

- Les dispositions prévues par les articles D296 et D297 n'ont pas été mises en œuvre.

- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2007 du document de référence déposé sous le numéro D.08-785 :

- Les dispositions prévues par l'article R.232-11 du Code de commerce n'ont pas été mises en œuvre.

Le 22 juin 2009

Philip FOURNIER  
Président Directeur Général

## **CHAPITRE 2. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES**

### **2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES**

Les comptes de l'exercice 2008 ont été audités par :

Expertises et Services

11 bis, rue Portalis

75 008 PARIS

représenté par Monsieur Philippe SENECHAL

Date du premier mandat : Assemblée Générale du 4 novembre 2000.

Date du mandat actuel : Assemblée Générale du 21 avril 2006.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Becouze et Associés

(Membre du réseau international Horwath)

19 rue René Rouchy

49 100 Angers

représenté par Monsieur Jean-Paul MESSIE et Sébastien BERTRAND

Nommé par l'Assemblée Générale du 27 juin 2003.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

### **2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS**

PROGESTION

111, rue Cardinet

75 017 Paris

Date du premier mandat : Assemblée Générale du 21 avril 2006.

Date du mandat actuel : Assemblée Générale du 21 avril 2006.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Monsieur Jacques BOULLIER

13, rue de Strasbourg

44 000 Nantes

Date du mandat actuel : Assemblée Générale du 27 juin 2003.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Aucun contrôleur légal n'a démissionné, n'a été écarté durant la période couverte par les informations financières historiques et postérieurement au 31 décembre 2008.

Le renouvellement des mandats du cabinet Becouze et Associés et de Monsieur Jacques BOULLIER a été mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale qui s'est tenue le 28 mai 2009. Cette résolution a été adoptée, les mandats sont donc renouvelés pour une période de 6 ans.

## CHAPITRE 3. PANORAMA GENERAL DU GROUPE

### 3.1 CHIFFRES CLES

Le tableau ci-dessous présente des extraits des comptes de résultat, bilan et des tableaux de flux de trésorerie consolidés audités pour les exercices clos les 31 décembre 2006, 2007 et 2008 aux normes IFRS.

	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Chiffre d'Affaires en K€	90 331	62 131	65 486
Résultat Opérationnel en K€	445	- 4 001	-16 201
Résultat Net par Action	0,192	- 0,524	-2,379
Résultat Net Part du Groupe en K€	1 188	- 3 267	-14 833
Effectif Total du Groupe	807	460	407
Actifs non courant en K€	60 722	56 055	41 825
Actifs courants en K€	54 023	35 971	34 623
Dont trésorerie en K€	21 007	4 610	8 982
Total Actif en K€	114 745	92 026	76 448
Capitaux propres en K€	60 399	50 218	35 446
Passifs non courants en K€	12 397	9 899	7 019
Dont emprunts à long terme en K€	3 053	3 654	2 611
Passifs courants en K€	41 949	31 910	33 984
Total Passif en K€	114 745	92 026	76 448
Flux net de trésorerie généré par l'activité en K€	-1 827	3 188	2 811
Flux net de trésorerie liés aux investissements en K€	-12 790	-17 120	4 097
Flux net de trésorerie liés aux financements en K€	-1 483	-2 452	-2 532
Variation de la trésorerie nette en K€	-16 100	-16 385	4 376

### 3.2. HISTORIQUE DU GROUPE

Afone vend des services sur les réseaux Télécoms. Tous les développements clés du groupe se sont toujours faits au service de cette stratégie.

**1997** Création de la société Afone par Philip FOURNIER et Eric DURAND-GASSELIN

**1999** Obtention de la licence ART L34-2

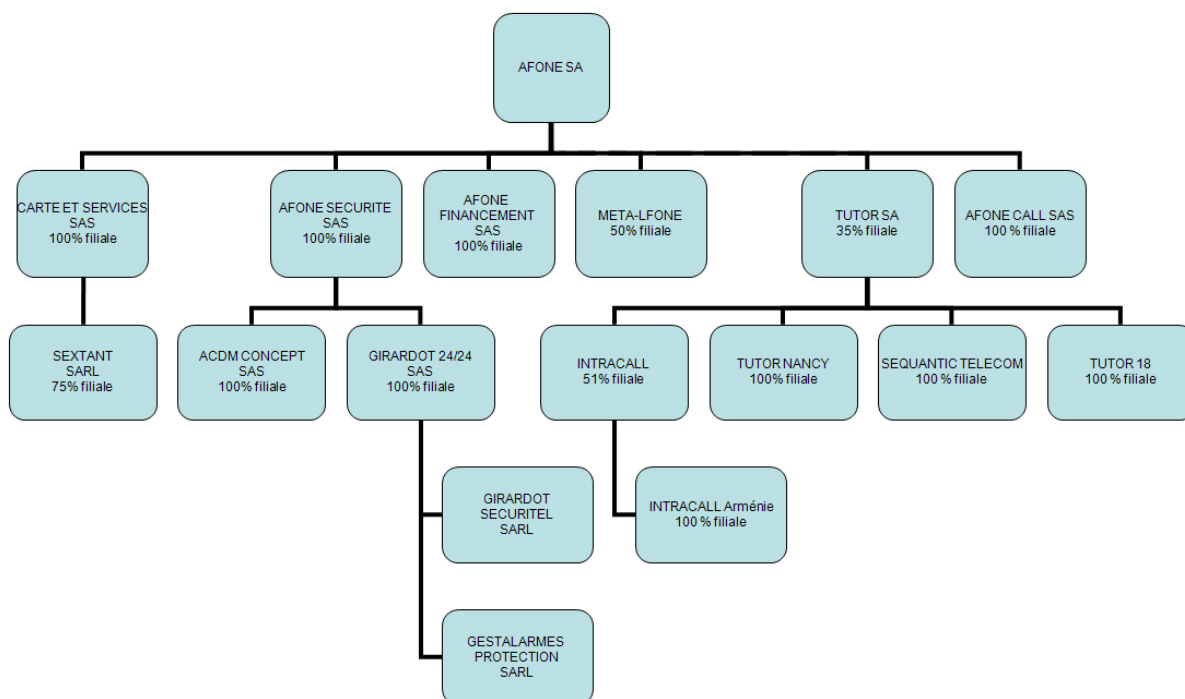
**2001** Inscription au Marché Libre

**2003** Introduction au Second Marché

- 2004**
- Mai : Acquisition de la société Aquitaine Protection Blokos (changement de dénomination Sociale en 2007 : Afone Sécurité) basée à Bordeaux et spécialisée dans les systèmes de sécurité
  - Septembre : Acquisition de Carte & Services spécialisée dans l'électronique de paiement
  - Décembre : Obtention de la licence L33-1 et Succès de l'augmentation de capital : 9,11 M€ levés
- 2005**
- Février : Acquisition d'Elsaphone
  - Juillet : Acquisition d'EMS TELECOM et succès de l'opération de levée de fonds pour 39 M€
  - Septembre : Signature d'un accord de partenariat stratégique avec Completel donnant accès à Afone à 600 000 lignes sur le réseau de Completel
  - Octobre : Acquisition du groupe Girardot, spécialisé dans la sécurité. Le groupe Girardot comprend trois sociétés pour un chiffre d'affaires 2005 combiné de 1961 K€ et un résultat combiné 2005 de 155 K€. Cette acquisition a été financée sur les fonds propres du groupe et par émission de 6 635 actions nouvelles
  - Décembre : Lancement test de l'Afone Commerce
- 2006**
- Janvier : Prise de participation à hauteur de 35% du capital de la SA Tutor, spécialisée dans le management des réseaux télécom
  - Juin : Acquisition de la société ACDM Concept, spécialisée dans la sécurité. Cette ancienne filiale du groupe EDF a réalisé un chiffre d'affaires 2006 de 1585 K€ pour un résultat de 94 K€. Cette acquisition a été financée sur les fonds propres du groupe
  - Juillet : Vente à la filiale Easy Field Services du fonds de commerce TPV de la société Carte & Services
  - Novembre : Distribution des actions Easy Field Services aux actionnaires d'Afone sous forme d'un dividende exceptionnel. Easy Field Services n'est plus filiale du groupe Afone
  - Décembre : Fusion d'AFONE avec sa filiale EMS TELECOM  
Transmission universelle de patrimoine des sociétés Edison Communication et Elsaphone au profit de la société Afone
- 2007**
- Janvier : La cour d'Appel de Paris rejette la requête de SFR, ouvrant la voie à Afone pour devenir un MVNO (Mobile Virtual Network Operator)
  - Décembre : Lancement d'une offre de téléphonie mobile en partenariat avec les Centres E. Leclerc. Ce partenariat se concrétise par la création d'une joint-venture, la SNC Meta-Lfone.

### **3.3 ORGANIGRAMME JURIDIQUE EXHAUSTIF DU GROUPE**

L'organigramme juridique exhaustif du groupe Afone au 31 décembre 2008 est le suivant :



Le groupe a une couverture nationale grâce à ses 13 sites en France métropolitaine.

Les actionnaires minoritaires des filiales du groupe sont M. et Mme GARETTI pour la part de 25% de la SARL Sextant. Mme GARETTI est gérante, Mr GARETTI est salarié.

Monsieur Joël PERON, PDG de TUTOR, détient la part majoritaire de 65% au capital de cette société.

Le groupement E Leclerc détient 50 % du capital de la SNC Méta-Lfone.

La SARL Seven H, dont les actionnaires sont les manager de la société Intracall, détient 49 % du capital de Intracall.

#### Organigramme et périmètre de consolidation :

La société TMTEL à été dissoute en date du 7 novembre 2008, elle fait partie du périmètre de consolidation du groupe pour l'exercice 2008 mais n'apparaît plus dans l'organigramme juridique.

La société Sextant n'est pas consolidée, en raison du caractère non significatif de sa contribution potentielle aux états financiers consolidés.

L'application des dispositions prévues par l'article L. 233-16 du Code de commerce et de l'interprétation SIC12 conduit à considérer la SARL 2R MUSIC comme une entité ad hoc contrôlée par le Groupe. A ce titre elle fait partie du périmètre de consolidation du groupe mais n'apparaît pas dans l'organigramme juridique.

### **3.4 LES ACTIVITES DU GROUPE**

Afone est un opérateur de services de télécommunications. Suite aux acquisitions réalisées depuis 2004 dans les domaines de la monétique et de la sécurité, l'activité du groupe est organisée autour de trois pôles :

Une activité historique d'opérateur télécom (licence L33-1 attribuée par l'ART en décembre 2004) permettant la gestion des flux de trafics téléphoniques entrants et sortants grâce à la fourniture de services à valeur ajoutée ainsi que la constitution de nouveaux trafics directement sur les réseaux d'Afone par la fédération de besoins ou de services. L'activité s'est structurée durant l'année 2006 suite à la fin des développements et aux débuts de commercialisation du produit Afone Box.

En 2007 Afone est devenu MVNO et a lancé une offre de téléphonie mobile en partenariat avec les Centres E. Leclerc.

Cette activité regroupe l'ensemble des services télécom et monétiques commercialisés par les sociétés du groupe.

Une activité dénommée « constitution de parcs », regroupant les offres de service à valeur ajoutée « Sécurité » (notamment Afone Sécurité, le groupe Girardot et ACDM). Cette activité de constitution de parcs clients est fortement génératrice de nouveaux flux télécom.

Une activité de financement, avec la constitution d'Afone Financement en Mai 2005, dédiée au financement de contrats de location de montants unitaires réduits, pour le compte des clients du groupe. Durant l'exercice 2005, le volume de cette activité est resté confidentiel. Il a commencé à croître fortement à partir de mai 2006. Afone Financement compte environ 17 000 clients à fin 2008.

#### L'activité d'opérateur télécoms

##### **La gestion des flux téléphoniques entrants**

Afone est reconnu comme un spécialiste des solutions à valeur ajoutée pour traiter les flux téléphoniques entrants. La Société commercialise ses prestations via des numéros 08xx ou numéros courts.

Dans le cadre de cette activité, Afone se rémunère sur le trafic télécom qui transite par les numéros de téléphone que la Société commercialise à ses clients.

Afone intervient en amont des installations téléphoniques, ses compétences s'exprimant à l'intérieur même du réseau. Ce positionnement amont permet aux entreprises de bénéficier des services et de la maîtrise technologique d'Afone sans procéder à des investissements lourds en matériels ou logiciels. L'intervention d'Afone reste indépendante des installations téléphoniques existantes dans les entreprises et ne requiert aucune modification de l'infrastructure de ses clients.

Les services en télécommunications proposés apportent de la valeur ajoutée dans la gestion de la relation clients à travers une large gamme de services sur-mesure au niveau de la réception des appels :

- Analyse du trafic téléphonique entrant : statistiques, rapports détaillés, accessibles par accès extranet,
- Développement de services personnalisés adaptés aux besoins spécifiques des clients selon leur secteur d'activité : reroutage des appels, gestion des débordements... Ces services sur-

mesure automatisent la gestion des appels entrants et optimisent leur distribution vers des infrastructures dédiées (centres d'appels...) ou non dédiées (agences locales...),

- Mise en œuvre de Serveurs Vocaux Interactifs (SVI), (*text to speech*, reconnaissance vocale si nécessaire).

Le groupe Afone fait appel à des opérateurs télécom d'infrastructure pour acheminer le trafic téléphonique de ses clients. Par ordre d'importance, les fournisseurs d'Afone sont 9 Cegetel - SFR, France Télécom - Orange, Completel, et VERIZON. Les achats auprès de ces fournisseurs représentent 20 327 K€ en 2008 soit environ 34% du chiffre d'affaires consolidé, pour l'activité télécom, pour la même période.

Dans le cadre des flux télécom entrants, le groupe reçoit mensuellement ou bimensuellement (selon l'opérateur concerné) un état du trafic généré. Ces données sont rapprochées avec le suivi de trafic interne et Afone émet une facture à l'opérateur partenaire. De son côté, ce même opérateur facture à Afone sa propre prestation de collecte de trafic, de facturation, et recouvrement pour compte de tiers.

### **La fédération de services**

Pour les services fédérés, Afone commercialise, soit directement par de la publicité (ex. 3213), soit via des prescripteurs qui sont démarchés par Afone (ex. Allocolo).

Le 32 13 est un portail téléphonique lancé au niveau national par Afone en partenariat avec France Télévisions Publicité (FTP) en 2003. Relais interactif pour les campagnes de communication menées par les annonceurs clients de FTP, il offre en outre des contenus grand public comme l'info météo, l'info cinéma, la réservation de taxis.

Le produit Allocolo a pour cible finale les parents confiant leurs enfants à un organisateur de séjours. L'organisateur est pour Afone le prescripteur qui fait connaître le produit en l'intégrant comme une de ses prestations à part entière, mise en place pour informer les parents du déroulement du séjour de l'enfant. La prestation fournie par Afone est gratuite pour le prescripteur qui trouve ainsi un moyen d'améliorer et de faciliter l'organisation des activités.

En revanche, ce sont les parents qui payent (via leur facture téléphonique) l'usage qu'ils feront du produit sur lequel le responsable du séjour aura préalablement enregistré les informations qu'il souhaite diffuser.

Par acquisitions successives, Afone est devenu un des leaders français dans le créneau de l'information téléphonique aux parents sur les séjours de leurs enfants.

### **La vente de trafic en présélection**

Pour produire son offre de vente de trafic en présélection, le Groupe Afone s'approvisionne chez 9Cegetel, VERIZON et Completel, ce qui lui permet de sécuriser ses ressources et mettre en compétition les fournisseurs.

Commercialement, le Groupe propose l'ensemble des formules tarifaires habituelles, c'est-à-dire facturation à la seconde, facturation avec crédit temps, forfaits, forfaits ajustables...La mise en place se fait en présélection avec secours chez un deuxième opérateur.

Dans le cadre du trafic télécom en présélection, le groupe reçoit de la part des opérateurs partenaires les données du trafic de ses clients. Les factures sont établies, suivant le plan tarifaire en vigueur, et envoyées aux clients pour constituer le chiffre d'affaires.

Dans le même temps, les opérateurs partenaires facturent le groupe pour les prestations de transport du trafic.

### **Le produit Afone Box**

Le produit Afone Box est un modem ADSL multi usage qui permet aux clients du groupe Afone de bénéficier d'une offre telecom globale.

L'Afone Box est capable de gérer simultanément un ordinateur, des lignes de téléphone et de fax et des terminaux de paiement électronique.

Afone diffuse donc ce produit au sein de packages élaborés en synergie avec les autres produits et services du groupe (monétique, télésurveillance, forfaits télécom).

### **La téléphonie mobile**

En janvier 2007 Afone obtient l'autorisation de devenir MVNO (Mobile Virtuel Network Operator) sur le réseau SFR.

En décembre 2007 Afone lance une offre de téléphonie mobile en partenariat avec les Centres E. Leclerc. Ce partenariat se concrétise par la création d'une joint-venture, la SNC Meta-Lfone.

L'offre E. Leclerc Mobile est une offre innovante sur le marché qui combine les avantages des offres prépayées et des forfaits : prix bas et liberté totale pour téléphoner sans engagement de durée ni de consommation. Un nouveau concept a été créé en proposant un tarif dégressif par demi-heure consommée, via un mécanisme de recrédit du compte du client.

Concrètement, plus la durée des communications augmente, plus le prix de la minute diminue : de 0,39 euro la première demi-heure de consommation, le prix de la minute décroît de 0,05 euro à chaque palier de 30 minutes. Le prix de la minute sera de 0,10 euro à partir de 2h30 de communication. Ainsi, le prix de revient de l'offre E.Leclerc Mobile est 50 % moins cher pour quatre heures de communication par rapport aux offres de nos concurrents.

### **La monétique**

Carte & Services est un des leaders français des services liés à l'ensemble de la chaîne d'encaissement. Maîtrisant l'ensemble de la fonction « encaissement », Carte & Services propose plusieurs types de solutions commerciales à ses clients : la vente de terminaux avec prestations annexes (installation, maintenance..), des offres packagées incluant la location du matériel, son installation, la maintenance.

En moyenne, le service représente près de 80% du chiffre d'affaires de Carte & Services, contre 20% pour la distribution. Les contrats conclus avec les clients le sont pour une durée pluriannuelle d'où une récurrence importante du chiffre d'affaires, estimée à environ 60 à 65% des revenus de la société.

Carte & Services est un acteur de référence de l'activité de services monétiques.

La société est partenaire de tous les constructeurs de terminaux de paiement, les principaux étant Thales, Ingenico, Moneyline, Axalto et Sagem. Elle assure la distribution de l'ensemble des TPE disponibles sur le marché français et joue un rôle moteur en matière de normalisation et de sécurisation des flux monétiques.

Depuis 2007, le groupe commercialise des offres couplées Téléphonie/Terminaux de Paiement Electronique (TPE) dans un Forfait unique appelé « Afone Commerce ». Stratégiquement le TPE devient l'accessoire de la téléphonie.

Les flux monétiques devenant accessoires aux flux télécoms le groupe a rassemblé dans le même secteur d'activité les entités juridiques AFONE et Carte et services. Cette position est justifiée par le fait que les deux entités partagent un nombre croissant de clients commun et donc supportent les mêmes risques à tel point qu'une partie des flux de trésorerie ne peuvent plus être considérée comme autonome.

### L'activité Constitution de parcs

L'activité regroupe les services à valeur ajoutée de télésurveillance-sécurité. Ces services à valeur ajoutée sont proposés au segment de clientèle visé par Afone : les professionnels (dénommés SOHO : Small Office-Home Office). Pour des raisons commerciales, cette cible n'est que peu prospectée par les opérateurs télécom alternatifs. Or les SOHO sont fortement consommateurs de flux télécoms.

Pour mettre en œuvre sa stratégie de commercialisation d'offres télécom à valeur ajoutée, Afone a cherché les vecteurs et l'outil industriel permettant un déploiement à grande échelle. Ceci a conduit aux acquisitions réalisées dans le domaine de la télésurveillance.

L'activité télésurveillance d'Afone est organisée autour de sa filiale Afone Sécurité, basée près de Bordeaux, qui a récemment fait l'acquisition du groupe Girardot, basé à Chaumont et de la société ACDM Concept, localisée à Nancy. Ces différentes implantations possèdent chacune des compétences d'installation et de télésurveillance qu'elles assurent pour environ 12 000 clients.

Afone Sécurité est une station de télésurveillance de proximité. L'essentiel de sa clientèle est concentré en Aquitaine, où la société jouit d'une forte notoriété et d'une forte part de marché.

La société ACDM Concept et le Groupe Girardot répondent au niveau d'homologation le plus strict de la profession (APSAD P3). En outre, elle possède un savoir-faire reconnu et formalisé (ISO 9001). Ce niveau de service permet à Afone d'adresser les attentes client les plus sensibles.

L'activité télésurveillance-sécurité d'Afone est très complète puisqu'elle va de l'installation du système de sécurité dans les locaux des clients, en passant par la télésurveillance des mêmes locaux. Les prestations d'intervention en cas de problème dans les locaux surveillés sont déléguées à des sociétés sous-traitantes.

Le personnel affecté à cette activité de télésurveillance doit respecter des normes de confidentialité et de sécurité très strictes.

L'offre d'Afone couvre les segments « Professionnel » et « Particulier », elle comprend une double levée de doute audio et vidéo qui évite l'intervention physique.

Les centrales d'alarme émettent des appels téléphoniques (appels cycliques, appels de mise en/hors service, appels intrusion,...) vers les PC de télésurveillance. On estime à environ 10€/mois par installation le coût télécom pour le client. Ces appels sont habituellement passés sur des 08xx. Afone met en place progressivement ses propres 08xx dans les centrales d'alarme des sociétés qu'elle a acquises.

La location des systèmes de sécurité et les prestations de télésurveillance sont facturées annuellement en janvier avec un paiement mensuel. Ceci conduit à établir des produits constatés d'avance repris tout au long de l'exercice.

### Répartition du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et des actifs par activité

En K euros (IFRS)	2008	En % du total	2007 (1)	2007 (2)
<b>TELECOM</b>				
Chiffre d'affaires	58 940	90,00 %	25 780	55 793
Résultat opérationnel	-16 928	104,49%	-3 170	-4 188
Immob. Corporelles et incorporelles	17 585	82,76 %	18 547	19 867
<b>CONSTITUTION DE PARCS</b>				
Chiffre d'affaires	6 360	9,71 %	36 319	6 306
Résultat opérationnel	685	-4,23 %	-796	222
Immob. Corporelles et incorporelles	3 645	17,16 %	5 321	4 001
<b>FINANCEMENT</b>				
Chiffre d'affaires	186	0,29 %	31	31
Résultat opérationnel	42	-0,26 %	-35	-35
Immob. Corporelles et incorporelles	18	0,08 %	63	63
<b>TOTAL</b>				
Chiffre d'affaires	65 486	100,00 %	62 131	62 131
Résultat opérationnel	-16 201	100,00 %	-4 001	-4 001
Immob. Corporelles et incorporelles	21 247	100,00 %	23 931	23 931

Au premier semestre 2008 Carte et Services a été transféré du secteur d'activité constitution de parcs au secteur d'activité télécom.

- (1) Données historiques sans le regroupement de Carte & Services au sein de l'UGT Telecom
- (2) Avec le regroupement de Carte & Services au sein de l'UGT Telecom

### Répartition des écarts d'acquisition par secteur d'activité

En K euros	2008	En % du total	2007 (1)	2007 (2)
Telecom	22 704	93 %	3 146	22 704
Constitution de parcs	1 601	7 %	21 159	1 601
Financement	0	0 %	0	0
<b>Total</b>	<b>24 305</b>	<b>100 %</b>	<b>24 305</b>	<b>24 305</b>

- (1) Données historiques sans le regroupement de Carte & Services au sein de l'UGT Telecom
- (2) Avec le regroupement de Carte & Services au sein de l'UGT Telecom

### Le marché télécom

#### **La concurrence sur le marché télécom**

Afone est naturellement en concurrence avec les opérateurs L33-1 traditionnels tels que France Télécom, qui n'offrent pas la même réactivité ni valeur ajoutée pour la clientèle cible d'Afone.

Afone opère sur des marchés dits « de niche ». Ceci lui permet d'aborder le marché sans avoir pour autant des besoins en cash comparables avec ceux d'un opérateur généraliste, puisqu'elle n'a pas à mettre en place une infrastructure comparable qui nécessite des fonds extrêmement importants. La société achète uniquement de la capacité de transport sans posséder d'infrastructure lourde.

Pour l'activité opérateur, Afone vend à ses clients un service et le moyen d'en bénéficier, c'est à dire une adresse téléphonique sur son réseau. Afone cible majoritairement les clients dits SOHO (Small Office Home Office) que sont les très petites entreprises et les commerces. Ce marché n'est pas adressé aujourd'hui par les opérateurs généralistes.

	Grand Public	SOHO	Petites PME	Grandes PME	Grands Comptes
Afone		✓	✓		
France Telecom	✓	✓	✓	✓	✓
Neuf Cégétel -SFR	✓		✓	✓	✓
Comptel				✓	✓
Colt/ Verizon				✓	✓
Free	✓				
Club Internet	✓		✓		
Tiscali	✓	✓			

Sur le marché mobile, Afone cible majoritairement les clients particuliers et bénéficie de la forte notoriété de son partenaire commercial, le groupement E Leclerc, pour percer ce marché et devenir à terme un acteur majeur.

### Le marché de la sécurité

La croissance du marché est soutenue depuis plusieurs années et recèle encore un fort potentiel de croissance car le taux d'équipement des ménages reste encore très limité, les municipalités ont une volonté certaine de s'équiper et enfin de nouveaux modes de transmission tels la vidéosurveillance arrivent, générant de nouveaux besoins.

#### **La concurrence sur ce marché**

AFONE est en concurrence avec des entreprises qui sont aussi installateurs de systèmes de surveillance et haute sécurité (console, vidéo, alarme...) tels que ADT (132 000 sites), Securitas (130 000 sites), Scutum (48 500 sites), Chubb (37 120 sites) ou encore Protection One (45 560 sites). Le groupe est dixième opérateur français selon l'édition 2006 de l'Atlas *En Toute Sécurité*.

Il est à noter que ce marché laisse encore la place à une large phase de consolidation des acteurs. Le Groupe entend participer à ce mouvement et reste à l'écoute de propositions d'acquisitions ciblées.

### Le marché de la monétique

Depuis toujours, Carte & Services a accompagné toutes les évolutions du marché de la monétique et pour les plus récentes, celles liées aux évolutions institutionnelles / contractuelles via le GIE Cartes Bancaires comme la norme CB5.2/EMV (Europay MasterCard, Visa International) déployée durant l'année 2005.

#### **La concurrence sur le marché de la monétique**

Le marché de la monétique, fortement concurrentiel, a vocation à se structurer autour des acteurs qui sauront proposer des solutions à forte valeur ajoutée. Carte & Services est un des leaders sur le marché français de la monétique et devrait participer activement à la consolidation du marché, tous segments confondus.

Carte & Services a deux concurrents nationaux en matière de distribution, JDC, ainsi qu'un autre, lié à la banque Crédit mutuel via sa filiale Eis, et une multitude de petits distributeurs régionaux, voire locaux, qui ne sont pas référencés par les banques.

### **3.5 LES MOYENS D'EXPLOITATION DU GROUPE**

#### Les effectifs du groupe

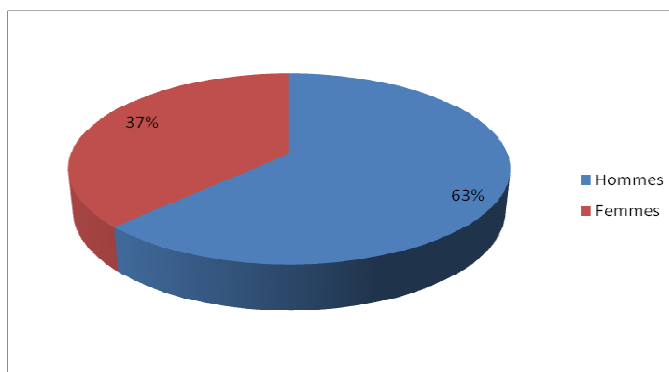
##### **Variation des effectifs**

Au 31 décembre 2008, l'effectif du groupe Afone s'élève à 407 personnes.

A noter qu'au 31 décembre 2006, 375 personnes étaient salariées de la société Easy Field Services, société qui depuis à été déconsolidée et ne fait plus parti du groupe Afone d'où la baisse conséquente de l'effectif.

Variation des effectifs	Total
31/12/2006	807
31/12/2007	460
31/12/2008	407

##### **Effectifs par sexe**



Au 31 décembre 2008, la moyenne d'âge du personnel est d'environ 35 ans et l'ancienneté moyenne s'élève à 5 ans.

##### **Actions gratuites**

Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2006 a décidé l'attribution de 2 154 actions gratuites à des salariés du groupe, 680 actions ont été attribuées par le conseil d'administration du 7 janvier 2008, certains salariés ne remplissant pas les conditions d'attribution définitive.

Le Conseil d'Administration du 5 mai 2008 a décidé l'attribution de 9 600 actions gratuites à des salariés du groupe.

Pour le calcul du prix de l'action AFONE il a été tenu compte du cours d'ouverture de l'action AFONE (source EURONEXT) soit un prix provisoire de CINQ EUROS ET DEUX CENTIMES (5,02 €). Conformément aux dispositions légales applicables, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période de 2 années, les droits résultant de l'attribution étant

inaccessibles pendant cette période et la détermination du prix d'attribution effectuée définitivement à l'issue de cette période.

### Les investissements

En K Euros	Capacité d'autofinancement	Investissements
12/2004	4 339	1 411
12/2005	8 951	6 576
12/2006	2 548	9 757
12/2007	1 927	6 826
12/2008	1 414	1 869

Investissements 2005 : dont IRU Completel 3.0 M€

Investissements 2006 : dont IRU Completel 8.6 M€

Investissements 2007 : dont IRU Completel 3.4 M€

### Le réseau

L'utilisation et l'optimisation du réseau constituent un élément clef de la stratégie d'Afone.

Afin d'assurer un accès permanent et de qualité au réseau, Afone a signé en 2005 un partenariat stratégique sous forme d'IRU de capacité et de services (IRU – Indefeasible Right of Use) avec l'opérateur Completel qui investit dans la construction d'un réseau permettant le dégroupage. En signant cet accord, le Groupe s'est engagé à payer un montant de 15M€ (HT) pour avoir un accès substantiel au dégroupage et aux services associés (environ 600 000 lignes) pendant 15 ans.

Cet accord ne peut être résilié, sauf en cas de défaut de paiement d'Afone ou de manquement grave d'Afone à ses engagements. L'IRU donne accès à un ensemble de NRA (Nœud de Raccordement Abonnés) France Télécom ouverts au dégroupage couvrant environ 60% de la population entreprises française. A terme, ce réseau, construit suivant la technologie IP, a vocation à couvrir l'ensemble du territoire national.

L'architecture technique du réseau et l'engagement contractuel permettent la surveillance par Afone de la qualité de service de bout en bout, avantage important pour la commercialisation des offres liées au produit Afone Box. Afone bénéficiera des évolutions techniques opérées sur le réseau au cours des quinze prochaines années.

Afone sera en mesure de bénéficier des services suivants :

- Des services d'acheminement bidirectionnel du trafic haut débit de données entre le client Afone Commerce et la plate-forme de services d'Afone,
- Des services de collecte et de terminaison de tous types d'appels voix sur le réseau commuté français et international (fixe et mobile),
- La mise à disposition exclusive de ressources en numérotation de façon à ce que les abonnés Afone puissent disposer de numéros de téléphone,
- La fourniture du service de portabilité des numéros pour que les abonnés Afone puissent conserver leur numéro de téléphone France Télécom,

- La fourniture d'une base de données de traduction des numéros d'urgence pour que la Société respecte cette obligation réglementaire,
- La mise à disposition d'un outil de commande automatique permettant l'industrialisation des flux de commande et de reporting entre Afone et Completel.

Parallèlement, Afone continuera de travailler avec d'autres opérateurs de réseau, en particulier Neuf Cegetel - SFR, et gardera son indépendance vis-à-vis de tout opérateur, y compris Completel.

### Les locaux

Pour réaliser ses objectifs, le groupe Afone dispose de 13 sites répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain. Les 5 principaux sites ou sièges sociaux des différentes entités du groupe sont les suivants :

Localisation	Superficie	Loyer annuel (€ HT)	Échéance du bail	Bailleur
<b>ANGERS</b>				
11 Place François Mitterrand 49100 Angers	4 363 m <sup>2</sup>	745 400	14/03/2017	SCI Tour Saint Serge * 25-27, rue Lenepveu - 49100 Angers
<b>PARIS</b>				
14 Rue Lincoln 75008 Paris	300 m <sup>2</sup>	90 000	30/06/2013	SCI Lincoln * 25-27, rue Lenepveu - 49100 Angers
<b>RUNGIS</b>				
<b>Immeuble Delta</b> 3 / 7 rue du Pont des Halles 94150 Rungis Cedex	717 m <sup>2</sup>	118 140	31/08/2016	SOCOMIE ** 50, rue de la Grosse Pierre - 94593 RUNGIS
<b>Immeuble Vancouver</b> 33, rue d'Arcueil 94528 Rungis Cedex	2 005 m <sup>2</sup>	252 284	30/04/2011	
<b>BORDEAUX</b>				
5 avenue Charles Lindbergh 33700 Mérignac	400 m <sup>2</sup>	49 636	31/08/2015	SCI Imobordo* 25-27, rue Lenepveu - 49100 Angers
<b>LABEGE</b>				
Regent Park II – Rue du Lac 31670 Labège	348 m <sup>2</sup>	43 500	30/06/2017	INVESCO IMMOBILIERE** 73 rue de Miromesnil - 75008 Paris

\* gérants de la SCI : Philip Fournier & Eric Durand-Gasselín, actionnaires de la SCI : Philip Fournier, Eric Durand-Gasselín

\*\* gérée par un tiers

La société est propriétaire de l'ensemble des éléments d'exploitation nécessaires à son activité, en dehors de locaux. Les baux commerciaux ont tous été conclus au prix du marché.

### **3.6 L'ACTION AFONE**

#### *Fiche signalétique*

- Cotation : Euronext Paris
- Marché : Eurolist Compartiment C
- Indices : CAC AllShares, CAC Telecom
- Non éligible au SRD / éligible au PEA
- Code ISIN : FR0000044612

#### *Evolution du cours de l'action et des volumes de transaction (Source Euronext)*

<b>Tableau des cours et volumes</b>	<b>Cours le + haut</b>	<b>Cours le + bas</b>	<b>Volume de titres</b>
janvier-07	27,39	22,95	372 233
février-07	25,99	20,03	338 563
mars-07	25,89	18,71	221 247
avril-07	19,25	16,20	348 867
mai-07	20,76	17,00	222 803
juin-07	20,50	16,50	179 300
juillet-07	16,75	13,50	285 497
août-07	15,00	12,11	136 282
septembre-07	13,44	10,50	354 488
octobre-07	14,59	10,27	702 409
novembre-07	12,35	7,62	413 624
décembre-07	10,48	8,56	553 164
janvier-08	10,32	4,80	353 738
février-08	6,30	4,83	141 879
mars-08	6,48	4,60	149 385
avril-08	6,19	4,72	172 656
mai-08	5,24	4,25	165 483
juin-08	4,50	3,10	158 869
juillet-08	3,39	2,24	258 721
août-08	4,93	3,32	580 158
septembre-08	3,99	2,50	138 018
octobre-08	2,80	2,10	228 791
novembre-08	2,74	1,96	141 064
décembre-08	2,48	2,08	62 335

#### *Dividende net par action*

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et les acomptes de dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'Etat.

<b>Dividende net par action</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
En euros	0*	0	0,244	0,377	0

\* proposition présentée et adoptée par l'assemblée générale du 28 mai 2009

De plus, il a été décidé lors de l'Assemblée Générale du 15 novembre 2006 la distribution d'un dividende exceptionnel en nature aux actionnaires sous la forme d'actions de la société Easy Field Service ; chaque action Afone donnant droit à l'attribution de 10 actions Easy Field Service.

### **3.7 COMMUNICATION FINANCIERE**

Afone pratique une politique d'information à l'intention de ses actionnaires et de l'ensemble de la communauté financière et du public au travers :

- Un rapport annuel document de référence déposé auprès de l'AMF,
- La publication d'avis financiers et communiqués de presse,
- Un site Internet disposant d'une partie consacrée à la communication financière ([www.afone.com](http://www.afone.com)).

Toutes demandes de documents sont disponibles sur simple demande et téléchargeables sur notre site [www.afone.com](http://www.afone.com), rubrique « Information Actionnaires ».

#### *Calendrier de la communication financière 2009*

- 21 janvier 2009 : CA 2008
- 24 mars 2009 : Résultats 2008
- 15 avril 2009 : CA du 1<sup>er</sup> trimestre
- 23 juillet 2009 : CA du 2<sup>ème</sup> trimestre
- 16 septembre 2009 : Résultats 1<sup>er</sup> semestre
- 20 octobre 2009 : CA du 3<sup>ème</sup> trimestre

## CHAPITRE 4. FACTEURS DE RISQUES

### 4.1 RISQUES DE MARCHÉ

#### Risque de non-paiement

Les principaux créanciers du groupe sont les importants opérateurs télécom nationaux, le groupe estime que le risque d'impayé est très faible hormis le risque de défaillance d'un opérateur télécom. La quasi totalité des autres créances clients sont nombreuses et de montants peu significatifs. Les risques de non paiement liés sont provisionnés.

#### Risque de taux

Au 31 décembre 2008, le groupe avait un endettement financier total de 6 160 K€ dont 1 227 K€ en tant que retraitements comptables liés aux opérations de refinancement de Carte & Service. Ces opérations correspondent à des encaissements par avance et non des décaissements futurs. Elles sont donc à taux fixe et exclues du risque de taux.

La position nette de taux (passifs financiers - actifs financiers) de la société au 31 décembre 2008 est la suivante :

La position nette à taux variable à moins d'un an après gestion s'élève à + 2 398 K€ (passifs < actifs) au 31 décembre 2008. Une hausse (baisse) de 1% des taux d'intérêts à court terme aurait un impact de l'ordre de + 20 K€ (- 20 K€) sur les frais financiers de l'exercice 2009.

Ces montants sont à rapprocher d'un résultat financier de + 222 K€ au 31 décembre 2008.

Compte tenu des montants en jeu, la société ne dispose pas d'outils ou d'une organisation spécifiques pour assurer la gestion du risque de taux. De même, elle ne pratique pas d'opération hors bilan dans le but de modifier l'échéancier de sa dette.

En K €	moins d'1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers taux fixe	- 255	- 335	-
Passifs financiers taux variable	- 2 067	- 2 276	-
Actifs financiers taux fixe	+ 4 517	-	-
Actifs financiers taux variable	+ 4 465	-	-
<b>Position Nette taux fixe</b>	<b>+ 4 262</b>	<b>- 335</b>	-
<b>Position Nette taux variable</b>	<b>+ 2 398</b>	<b>- 2 276</b>	-

#### Risque de liquidité

Compte tenu de la structure de son bilan (fonds propres de 35 446 K€ au 31 décembre 2008) et de sa position nette de trésorerie (+4 049 K€ au 31 décembre 2008 hors opérations liées au refinancement de Carte & Services, + 2 822 K€ en incluant ces retraitements), la société ne présente pas un risque de liquidité élevé.

Nature et nominal des emprunts en K€	Taux	Montant au 31/12/2008	Échéance	Couverture
Société Générale (2 000)	E.3.M + 1.30 %	200	25/05/2009	Non
Société Générale (3 000)	E.3.M + 1.25 %	600	15/09/2009	Non
BNP Paribas (1 000)	E.3.M + 0.8 %	650	30/06/2011	Non
LCL (1 500)	E.1.M + 0.5 %	787	31/12/2010	Non
SG (1 500)	E.3.M + 0.8 %	1 219	14/12/2011	Non
SG (1 000)	E.3.M + 0.8 %	875	31/03/2012	Non
Divers		12		
<b>Total</b>		<b>4 343</b>		

L'ensemble des emprunts souscrits par le groupe Afone est libellé en euros. Il n'existe pas de clauses de remboursement ou autre covenants sur ces emprunts.

La variation du BFR de l'ensemble consolidé s'établit à - 1 226 K€ au 31/12/2008.

La société n'a pas mis en place de dérivés de crédit.

#### Risque de change

La société n'opérant qu'en France et n'effectuant ses achats qu'en euros, le risque de change est nul.

	Devise 1	Devise 2	Autres
Actifs	-	-	-
Passifs	-	-	-
Position nette avant gestion	-	-	-
Positions hors-bilan	-	-	-
Position nette après gestion	-	-	-

#### Risque sur actions

Néant, la société ne détient pas d'actions d'une société tierce non consolidée.

#### Risques liés aux engagements de rachats auprès des minoritaires

Néant, le groupe n'a contracté aucun engagement d'achat vis-à-vis des minoritaires.

Au 31/12/2008 les actionnaires minoritaires des filiales du groupe sont M. et Mme GARETTI pour la part de 25% de la SARL Sextant. Ces personnes exercent des fonctions salariées dans cette société.

Monsieur Joël PERON, PDG de TUTOR, détient la part majoritaire de 65% au capital de cette société.

Le groupement E Leclerc détient 50 % du capital de la SNC Méta-Lfone.

#### Risques liés à la dépendance vis-à-vis de certains clients

Le nombre de clients individuels est important. Le risque de dépendance lié aux clients reste donc faible.

Néanmoins, il ne peut être totalement exclu que dans le futur Afone ne sera pas dépendant d'un ou plusieurs clients clefs. La perte d'un ou plusieurs de ces clients pourrait causer un effet négatif sur la valeur nette d'Afone, sur sa position financière et ses résultats d'exploitation.

Poids dans le chiffre d'affaires des principaux clients :

	2008	2007
Principal client	1 %	3 %
Cinq principaux clients	5 %	10 %
Dix principaux clients	7 %	13 %

Risques liés à la dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs

Dans un souci de réduire sa dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs, le groupe AFONE a élargi le nombre d'opérateurs télécoms avec lesquels il travaille et a conclu un accord stratégique avec Completel. Cet accord sécurise l'accès d'Afone au réseau.

AFONE travaille avec Completel, France Télécom, 9 Telecom Cégétel SFR et VERIZON. Le chiffre d'affaires est établi à réception des données relatives au trafic transmises par les opérateurs télécom. Après examen contradictoire avec les données internes dont dispose Afone, une facture est émise afin de percevoir les fonds collectés par ces différents opérateurs.

Poids dans les achats et charges externes des principaux fournisseurs :

	2008	2007
Principal fournisseur	33 %	12 %
Cinq principaux fournisseurs	57 %	32 %
Dix principaux fournisseurs	67 %	50 %

L'augmentation du poids des principaux fournisseurs est liée au recentrage de l'activité du groupe vers son métier d'opérateur télécom, notamment avec la création de l'activité MVNO.

Le principal fournisseur du groupe Afone est SFR.

Risques liés aux évolutions technologiques

Afone n'est pas une entreprise créant de la technologie. Elle assemble des technologies existantes chez les équipementiers afin de répondre aux besoins de ses clients. Afone sélectionne ses fournisseurs parmi les leaders du marché afin de pérenniser ses investissements.

Par ailleurs Afone assure une veille technologique lui permettant d'intégrer au fur et à mesure les évolutions technologiques sur ses plates-formes.

Risques liés à la concurrence

La stratégie AFONE vise à cibler des clients dans des secteurs fortement générateurs de flux de télécommunications et leur proposer des offres mutualisées (par exemple pour un commerçant : une Afone Box, un ou plusieurs terminaux de paiement, l'abonnement téléphonique et les télécommunications, les services liés à l'installation et la maintenance du terminal, etc...). Si AFONE peut être concurrencé sur ce type de proposition, le fait de détenir des filiales, qui disposent d'une présence forte sur le terrain (avec plus de 1000 visites par jour et plus de 3000 contacts téléphoniques par jour) auprès de clients fortement consommateurs de télécommunications et a priori réceptifs à une simplification de l'offre génératrice d'économies, semble être une barrière à l'entrée efficace.

### Risques liés à l'absence de fourniture de services

Les services proposés par Afone sont hébergés sur des serveurs informatiques dans un environnement sécurisé. Des procédures de basculement sont prévues en cas de défaillance. Toutefois il ne peut être totalement exclu que la continuité des services ne puisse être assurée en cas de survenance d'éléments exceptionnels.

## **4.2 RISQUES JURIDIQUES**

### Risques réglementaires

La loi de Réglementation des Télécoms a instauré la liberté d'établissement des réseaux et services mettant un terme au monopole de l'opérateur historique français France Télécom.

La loi définit les conditions d'entrée sur le marché, l'accès aux ressources permettant l'exercice des activités, le maintien du service public, et les moyens de régulation des activités de télécommunication avec la création de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications et des Postes).

Le processus de libéralisation des télécommunications s'inscrit dans un cadre européen et il paraît peu probable que le cadre juridique du secteur des télécommunications revienne vers un monopole d'Etat.

L'adoption par l'Assemblée nationale (3 février 2009) et le Sénat (4 février) du projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision, transpose la directive "services de médias audiovisuels" portant sur les services linéaires (télévision en direct) et non linéaires (ex : VoD, télévision de rattrapage).

Pour compenser l'arrêt de la publicité (entre 20 heures et 6 heures dans un premier temps) dans les programmes des services publics de télévision, cette loi crée une taxe sur les services fournis par les opérateurs de communications électroniques calculée en appliquant un taux de 0,9 % au chiffre d'affaires qui excède 5 millions d'euros, ce chiffre d'affaires étant défini comme suit : "montant des abonnements et autres sommes acquittées par les usagers aux opérateurs déclarés auprès de l'Arcep en rémunération des services de communications électroniques qu'ils fournissent, après principalement la déduction des dotations aux amortissements pour les investissements dans les nouveaux réseaux". Afone devrait donc être soumis à cette nouvelle taxe à compter de l'exercice 2009.

### Risques environnementaux et industriels

L'activité du groupe Afone ne présente aucun risque lié à l'environnement et ne l'expose pas à des risques industriels particuliers.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

### **4.3 DESCRIPTION DES LITIGES EN COURS**

Les procédures contentieuses font l'objet de provisions pour risques. Ces provisions sont établies dès connaissance des procédures et évaluées par la société et ses conseils juridiques selon la probabilité d'occurrence du risque. Au 31/12/2008 les montant de ces provisions s'élève à 851 K€.

Par ailleurs un litige est en cours avec un ancien fournisseur du groupe, aucune décision de première instance n'est rendue à la date d'établissement du document de référence et aucune demande chiffrée n'a été faite par la partie adverse. Ce litige n'est pas provisionné.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

### **4.4 ASSURANCES**

La société a mis en place un dispositif couvrant ses activités. Les principales couvertures souscrites sont décrites ci-dessous. Les programmes d'assurances sont souscrits auprès de grands assureurs mondiaux. La société ne recourt à aucune société captive.

Les polices souscrites sont les suivantes :

<b>Nature du risque couvert</b>	<b>Montants garantis (en K€)</b>	<b>Primes annuelles TTC (en K€)</b>
Responsabilité Civile Mandataire Sociaux groupe	3 000	10
Responsabilité Civile Afone	8 000	14
Responsabilité Civile Carte & Services	7 500	52
Responsabilité Civile Afone sécurité	6 100	30
Responsabilité Civile ACDM Concept	6 100	10
Responsabilité Civile Groupe GIRARDOT	6 100	16
Multirisques Afone	180	7
Multirisques Carte & Services	6 000	60
Multirisques ACDM	450	2
Multirisques Afone Sécurité	90	1
Multirisques Groupe GIRARDOT	180	2
Responsabilité Civile Décennale		6
Flotte automobile		52
Bris de Machine		13
<b>Total</b>		<b>275</b>

Tous les risques significatifs sont assurés en externe. Aucune assurance interne n'est prise en charge par le groupe.

Il est en outre rappelé que les plates-formes techniques d'Afone sont hébergées dans une salle blanche télécoms chez 9 Télécom Cégétel à Courbevoie dans des conditions optimales de sécurité : les sécurités énergétiques, régulation de température et d'hygrométrie, anti-intrusion, détection et protection incendie sont ainsi gérées au meilleur niveau du marché selon les normes en cours.

## CHAPITRE 5. RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale AFONE conformément à la loi et aux statuts de notre société, pour vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Vous avez été convoqués dans le délai imparti par la loi et toutes les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège social depuis cette convocation.

Conformément aux dispositions de l'article L 232-6 du Code de Commerce, nous vous précisons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

### **5.1 ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES (GROUPE)**

Conformément à l'article L 232-1 du Code de Commerce ainsi qu'à l'article L 233-6 du Code de Commerce et à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons ci après :

#### **1. L'activité et les résultats de l'activité de la société et du groupe**

##### ***1.1. La téléphonie***

L'activité de téléphonie contribue fortement au chiffre d'affaires de notre société. Il convient de préciser que l'offre mobile a rencontré un franc succès et représente une part significative de ce développement.

Toutefois, les résultats obtenus au cours de l'exercice sur cette activité sont négatifs.

Ces résultats s'expliquent, indépendamment de l'exploitation et de l'activité même des sociétés du groupe par une restructuration générale qui a été lancée sur 2007 et s'est poursuivie au cours de l'exercice 2008.

En effet, le plan de sauvegarde de l'emploi mis en place a impacté significativement les résultats du groupe.

En outre, il a été considéré que la non réalisation des objectifs commerciaux de Carte & Services et de EMS Telecom tels qu'ils avaient été fixés lors de l'établissement du budget 2008 constituait un indice de perte de valeur. Dans une approche prudentielle, les résultats prennent donc en compte la dépréciation des écarts d'acquisition constitués lors de l'acquisition de ces deux entités pour un montant global de 11,25 millions d'€uros.

## **1.2. Le financement**

Cette activité représente une part relativement faible de l'activité du groupe. Cependant, le résultat réalisé s'élève à 415 000 €, ce qui contribue à l'amélioration de notre résultat d'ensemble.

## **1.3. La constitution de parcs**

Cette partie de l'activité se trouve réduite aujourd'hui du fait du rattachement de l'activité monétique à la téléphonie. En effet, et pour rappel, celle-ci a été considérée comme accessoire à la téléphonie.

L'activité constitution de parcs est donc représentée par le pôle Sécurité qui représente environ 10 % du chiffre d'affaires réalisé par le groupe sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, pour un résultat net de 1 167 000 €.

## **2. les progrès réalisés ainsi que les difficultés rencontrées au cours de l'exercice écoulé**

La croissance du chiffre d'affaires d'Afone a été notamment rendue possible par le développement rapide de l'activité mobile et par les investissements réalisés par la société lors des exercices précédents tant au niveau de la commercialisation des produits par le groupe que de la communication et de la gestion.

Les difficultés rencontrées au cours de l'année sur le plan de l'assistance technique sont désormais résolues permettant ainsi d'accroître la capacité de notre société à répondre plus rapidement et plus efficacement aux attentes des utilisateurs.

## **3. l'évolution prévisible et les perspectives d'avenir**

L'augmentation du chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice clos et la tendance positive pour le début de l'exercice devrait nous permettre de conforter notre position sur le marché.

L'activité mobile est conforme aux prévisions et la croissance générale des sociétés du groupe devrait permettre à notre société de revenir à des résultats positifs très rapidement.

## **4. l'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires au regard du volume et de la complexité des affaires (Article L 225-100 al. 3 du Code de Commerce)**

Le développement des affaires est conforme aux attentes de la société. Cependant, la progression sur les marchés sera conditionnée également par notre capacité d'innovation tant en termes de produits que de services.

## **5. Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée**

La société est confrontée aujourd'hui à une conjoncture économique globalement difficile et incertaine. L'impact réel de la crise ne peut être apprécié de manière précise sur les activités du groupe, malgré un maintien de l'activité sur les premiers mois de l'exercice en cours.

Les tensions ressenties par le marché pourraient impliquer un durcissement de la concurrence notamment sur la téléphonie mobile. Le partenariat avec un groupe comme Leclerc pourrait néanmoins permettre de se positionner de manière favorable vis-à-vis du consommateur.

## **6. Les évènements importants survenus depuis la date de clôture**

Depuis la date de clôture de l'exercice, aucun évènement significatif n'est intervenu.

## **7. Les activités menées en matière de recherche et développement.(L 232-1 du Code de Commerce)**

Aucune dépense n'a été comptabilisée sur l'exercice écoulé au titre des activités de recherche et de développement.

## **5.2 PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT**

### **1. Présentation des comptes de la société mère**

#### **1.1. Présentation des comptes**

Le chiffre d'affaire réalisé par la société est en forte hausse par rapport à l'exercice précédent puisqu'il s'est élevé à 43 372 952 € contre 27 623 355 € en 2007.

Le résultat d'exploitation se présente comme suit :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Produits d'exploitation	43 849 294 €	28 110 285 €
Charges d'exploitation	44 921 455 €	29 826 584 €
Résultats d'exploitation	(1 072 161) €	(1 716 299) €

La société a versé au titre des traitements et salaires sur l'exercice clos la somme de 4 657 351 €. Il avait été versé 3 615 853 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Les charges sociales réglées par la société se sont élevées à 1 912 770€ € pour un effectif salarié moyen de 126 personnes, en augmentation par rapport à l'exercice dernier.

Les résultats de la société sont fortement impacté par le résultat financier négatif à hauteur de (13 969 847) €.

En outre, la société doit comptabiliser un résultat exceptionnel négatif de (2 425 515) €.

Les conventions d'intégration fiscale signées au cours de l'exercice 2008 entre Afone et ses filiales génèrent un produit d'intégration s'élevant à 371 582 €. Par ailleurs, les résultats négatifs génèrent un déficit fiscal qui s'élève à 7 838 946 €.

La société enregistre donc une perte pour l'exercice dont le montant s'élève à (17 099 691) €. Nous vous rappelons que la perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'élevait à (2 642 909) €.

Compte tenu de ces éléments, le total bilan à la date de clôture ressort à 48 004 947 €. Il était de 61 471 437 € au 31 décembre 2007.

### **1.2. Utilisation des instruments financiers**

L'utilisation d'instruments financiers par la société n'a pas de conséquences significatives sur l'évaluation de son actif et de son passif.

### **1.3. Communication des dépenses et charges « somptuaires »**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles fiscalement à hauteur de 7 797 €.

### **1.4. Analyse objective et exhaustive des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires**

Le besoin en fonds de roulement d'Afone s'élevait à (1 005 658) € à la date de clôture contre 834 550 € à l'ouverture.

L'endettement financier de la société est en diminution et s'établit au 31 décembre 2008, à 1 028 059 € contre 2 208 396 € au 31 décembre 2007.

### **1.5. Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter la perte nette comptable de l'exercice s'élevant à (17 099 691) € en totalité au report à nouveau en vue d'être apurée par les plus prochains bénéficiaires.

### **1.6. Rappel des dividendes et avoir fiscal ou abattement réservé aux personnes physiques des trois derniers exercices :**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

EXERCICE CLOS	Date de l'Assemblée Générale	Dividende net par action	Dividende éligible à la réfaction (article 158-3 du CGI)
31/12/2007	28/05/2008	Néant	Néant
31/12/2006	25/04/2007	0,244 €	0,244 €
31/12/2005	15/11/2006	1,000 €	1,000 €

Conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, sont annexés au présent rapport, le tableau des résultats des cinq derniers exercices.

## 2. Présentation des comptes consolidés

### 2.1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend la société AFONE et les sociétés suivantes :

Société
AFONE SECURITE
GIRARDOT 24/24, GIRARDOT SECURITEL, GESTALARMES PROTECTION
AFONE FINANCEMENT
CARTE et SERVICES
SEXTANT
TUTOR
ACDM CONCEPT
2 R MUSIC
METAL LFONE
AFONE CALL

### 2.2. Présentation des résultats

Nous vous indiquons ci après les principales données chiffrées des comptes consolidés pour l'exercice clos :

	EXERCICE CLOS	EXERCICE PRECEDENT
TOTAL DU BILAN CONSOLIDE	76 448 000 €	92 026 000 €
RESULTAT (part du groupe)	(14 833 000) €	(3 265 000) €
CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU GROUPE	65 486 000 €	62 131 000 €

### **2.3. Analyse de la situation de l'endettement du groupe**

	31/12/2008	31/12/2007
Cautions versées par les clients	2 026 K€	1 900 K€
Emprunts bancaires	4 933 K€	5 905 K€
Dettes financières liées aux opérations de refinancement	1 227 K€	3 308 K€
Total endettement financier	8 186 K€	11 113 K€
Dont à moins d'1 an	3 493 K€	4 498 K€
Dont à plus d'1 an	4 693 K€	6 615 K€
Dont à plus de 5 ans	-	-

Les emprunts sont indexés sur l'Euribor 3 mois et il n'existe pas de clause de remboursement anticipé assise sur des critères financiers.

La trésorerie nette du groupe ressort à 9 millions d'€uros à la clôture de l'exercice, soit une évolution positive de plus de 4 millions d'€uros puisque l'exercice a été ouvert avec une trésorerie qui s'élevait à 4,6 millions d'€uros.

Cette forte augmentation s'explique notamment par le remboursement des avances consenties à SFR lors de la signature du contrat MVNO qui s'élèvent à 6,5 millions d'€uros.

### **5.3. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

#### **1. Prises de participations et de contrôle**

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice écoulé, notre Société a souscrit au capital de la société AFONE CALL à hauteur de 100 % pour un montant de 37 000 €.

Les caractéristiques principales de cette société sont les suivantes :

- Dénomination : "AFONE CALL"
- Forme : société par actions simplifiée
- Objet : toutes activités de centre d'appel et toutes prestations et conseils pouvant se rattacher à cet objet et notamment, toutes prestations de téléservices, services d'information et transactionnels diffusés sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- Siège social : 11 place François Mitterrand – 49100 ANGERS
- Capital social : 37 000 Euros
- Présidence : Monsieur Philip FOURNIER

#### **2. Cessions de participations**

Aucune participation n'a été cédée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Toutefois, la société TM TEL a fait l'objet d'une dissolution et la clôture de liquidation est intervenue le 7 novembre 2008. Elle a donc été radiée.

### 3. Tableau des filiales et participations

A la clôture de l'exercice 2008, les participations détenues par notre société étaient les suivantes :

#### 3.1. Participations directes

DENOMINATION SOCIALE % de capital détenu	Date de clôture	Chiffre d'affaires (dernier exercice clos)	Résultat comptable de l'exercice	Capitaux propres à l'issue de l'exercice
AFONE SECURITE (100 %)	31/12/2008	3 450 462 €	296 424 €	2 969 296 €
CARTES ET SERVICES (99,99 %)	31/12/2008	23 571 454 €	(10 595 504) €	(6 540 772) €
AFONE FINANCEMENT (100 %)	31/12/2008	3 191 276 €	338 712 €	2 078 309 €
AFONE CALL (100 %)	31/12/2008 (1er exercice)	775 852 €	(197) €	36 803 €
META LFONE (50 %)	31/12/2008	14 730 742 €	(1 030 883) €	(830 883) €
TUTOR ( 35 %)	31/12/2008	1 584 752 €	300 977 €	451 462 €

#### 3.2. Filiales indirectes

DENOMINATION SOCIALE	Date d'arrêté de l'exercice clos	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat comptable de l'exercice	Capitaux propres à l'issue de l'exercice
GIRARDOT 24/24	31/12/2008	927 149 €	81 381 €	705 036 €
GIRARDOT SECURITEL	31/12/2008	677 908 €	(35 993) €	48 332 €
GESTALARMES PROTECTION	31/12/2008	153 685 €	18 470 €	119 972 €
ACDM CONCEPT	31/12/2008	1 939 575 €	562 909 €	1 212 961 €
SEXTANT	31/12/2008	691 259 €	(15 791) €	76 970 €
TUTOR NANCY	31/12/2008	1 223 804 €	(48 910) €	347 218 €
TUTOR 18	31/12/2008	273 363 €	46 482 €	146 482 €
SEQUANTIC TELECOM	31/12/2008	0	0	40 000 €
INTRA CALL	31/12/2008	27 163 726 €	971 772 €	3 550 639 €
INTRA CALL ARMENIE	31/12/2008	0	0	1 000 €

### 4. Informations sur participations croisées

Ces sociétés contrôlées ne détiennent aucune participation dans notre Société.

### 5.4. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL

#### 1. Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons que la répartition du capital social de la société ainsi que des droits de vote au 31 décembre 2008 était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Vote simple	Vote double	Total des droits de vote	% de droits de vote
Famille FOURNIER	2 427 619	38,93 %	89 951	2 337 668	4 765 287	51,84 %
Famille DURAND-GASSELIN	597 210	9,58 %	82 918	514 292	1 111 502	12,09 %
Monsieur Vincent KEMMOUN	715	0,01		715	1430	0,016 %
Autodétention	9 320	0,15 %	-----	-----	-----	-----
Public	3 200 546	51,33 %	3 087 098	113 448	3 313 994	36,05 %
Total	6 235 410	100,00%	3 259 967	2 966 123	9 192 213	100,00%

## 2. Informations sur le programme de rachat par la société de ses propres actions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 al.2 du Code de Commerce, les éléments relatifs au programme de rachat par la société de ses propres actions se traduisent comme suit à la clôture de l'exercice :

Bilan à la clôture

Pourcentage du capital détenu	0,15.%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille à la clôture de l'exercice	9 320
Valeur de marché du portefeuille	20 224 €

## **5.5. INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DES ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE ET LES RISQUES TECHNOLOGIQUES**

### **1. Informations sur les risques technologiques et les conséquences environnementales (L 225-102-1 et L 225-102-2 du Code de Commerce)**

Nous vous informons que la politique de prévention du risque d'accidents technologiques, ainsi que la couverture civile de la société et les moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologiques sont les suivants :

Les sociétés du groupe n'exploitent aucune infrastructure pouvant générer un risque technologique.

En effet, les activités des sociétés du groupe consistent en prestations de services, ce qui exclu les risques environnementaux.

C'est la raison pour laquelle la société n'a souscrit aucune police d'assurance relative à ce type de risque.

Nous vous communiquons ci après les informations relatives à l'effectif de la société et des différentes entités du groupe (données équivalent temps plein) :

	Cadres	Employés	ETAM	Ouvrier	Dirigeant	Apprenti	Total
Afone	60,00	63,75			2,00	2,50	<b>128,25</b>
Carte et Services	50,58	109,75	76,00				<b>236,33</b>
Afone sécurité	1,00	4,00	11,08			0,33	<b>16,41</b>
ACDM	1,00	22,33	5,00				<b>28,33</b>
Afone Call		30,22	4,89				<b>35,11</b>
Girardot 24/24		2,58	13,25				<b>15,83</b>
Gestalarmes		1,33	0,89				<b>2,22</b>
Sécuritel	1,00	1,00	0,08	5,00			<b>7,08</b>
<b>Total</b>	<b>113,58</b>	<b>234,96</b>	<b>111,19</b>	<b>5,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,83</b>	<b>469,56</b>

## 2. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice clos.

Nous vous indiquons donc qu'il n'existe aucun PEE, FCPE ou PPESV au sein de la société.

En vertu de la loi n°2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, une assemblée générale extraordinaire en date du 28 mai 2008 a été appelée à statuer sur la proposition d'une augmentation de capital social réservée aux salariés adhérant à un PEE ou plan d'épargne groupe et a rejeté cette proposition. Une nouvelle assemblée générale devra être appelée à statuer sur le même projet de résolution au cours de l'année 2011.

## 3. Attribution d'actions gratuites

Le conseil d'administration du 5 mai 2008 a décidé l'attribution de 9600 actions gratuites à des salariés de la société.

Pour le calcul du prix de l'action AFONE il a été tenu compte du cours de bourse au jour de l'attribution, soit un prix provisoire de CINQ Euros et DEUX Cents (5,02 €).

Conformément aux dispositions légales applicables, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires n'est définitive qu'au terme d'une période de 2 années, les droits résultant de l'attribution étant incessibles pendant cette période et la détermination du prix d'attribution effectuée définitivement à l'issue de cette période.

## **5.6. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

### **1. Liste des mandats sociaux et fonctions exercés :**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société, tels que ceux-ci les ont porté à notre connaissance.

<b>Philip FOURNIER</b> Administrateur Président et Directeur Général	2R MUSIC	SARL	Gérant
	ATLANTIC	SARL	Gérant
	LE PRIEURE DE BEAUMONT	SCI	Gérant
	PEPS	SCI	Gérant
	TUDY	SCI	Gérant
	ANGERS 1	SCI	Gérant
	LINCOLN	SCI	Co-Gérant
	171 Rue Charles Dubois (en liquidation)	SCI	Liquidateur
	ULYS (en liquidation)	SCI	Liquidateur
	AMIMO	SARL	Gérant
	FINTECH	SAS	Président
	PLA CONSTRUCTION	SARL	Gérant
	GIRARDOT SECURITEL	SARL	Gérant
	GESTALARMES PROTECTION	SARL	Gérant
	GIRARDOT 24/24	SAS	Président
	ACDM CONCEPT	SAS	Président
	AFONE FINANCEMENT	SAS	Président
	AFONE SECURITE	SAS	Président
	AFONE CALL	SAS	Président
	CARTE ET SERVICES	SAS	Président
	IMOBORDO	SCI	Co-Gérant
	TOUR SAINT SERGE	SCI	Co-Gérant
	FREMAP	SARL	Co-Gérant
ANJOU VINI	SARL	Gérant	
SCEA DOMAINE JO PITHON	SCEA	Gérant	
SCEA CHATEAU DE CHAMBOUREAU	SCEA	Co-gérant	
<b>Eric DURAND-GASSELIN</b> Administrateur Directeur Général Délégué	CARTE ET SERVICES	SAS	Directeur Général
	ACDM CONCEPT	SAS	Directeur Général
	AFONE FINANCEMENT	SAS	Directeur Général
	AFONE SECURITE	SAS	Directeur Général
	AFONE CALL	SAS	Directeur Général
	GIRARDOT 24/24	SAS	Directeur Général
	LINCOLN	SCI	Co-Gérant
	IMOBORDO	SCI	Co-Gérant
	TOUR SAINT SERGE	SCI	Co-Gérant
FREMAP	SARL	Co-Gérant	

<b>Vincent KEMMOUN</b> Administrateur	K Particulier	SARL	Gérant
--	---------------	------	--------

## 2. Rémunération des mandataires

Conformément aux dispositions légales en vigueur (Art. L 225-102-1 du Code de Commerce), nous vous indiquons les rémunérations brutes perçues par les mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé ainsi que les avantages consentis:

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Philip FOURNIER	Exercice N		Exercice N-1	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	203 997 €	203 997 €	199 620 €	199 620 €
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	3 120 €	3 120 €	3 120 €	3 120 €
<b>TOTAL</b>	<b>207 117 €</b>	<b>207 117 €</b>	<b>202 740 €</b>	<b>202 740 €</b>

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Eric DURAND GASSELIN	Exercice N		Exercice N-1	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	188 846 €	180 846 €	175 908 €	175 908 €
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	856 €	2 568 €	2 568 €	2 568 €
<b>TOTAL</b>	<b>189 702 €</b>	<b>183 414 €</b>	<b>178 476 €</b>	<b>178 476 €</b>

Aucune rémunération ou avantage n'ont été versés par les filiales directes de la société aux mandataires sociaux.

Par ailleurs, la société ou ses filiales ne sont tenues à aucun autre engagement à terme à l'égard des dirigeants sociaux.

Nous vous précisons que la société ne verse aucune rémunération à quelque titre que ce soit à Monsieur Vincent KEMMOUN, administrateur.

## 3. Situation des mandats des administrateurs

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Eric DURAND GASSELIN, de Monsieur Philip FOURNIER et de Monsieur Vincent KEMMOUN ont été renouvelés lors de l'assemblée générale du 25 avril 2007 pour une nouvelle période de 3 années, soit jusqu'à l'assemblée tenue en 2010 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2009.

#### **4. Situation des mandats des commissaires aux comptes**

Les mandats de co-commissaire aux comptes titulaire du cabinet EXPERTISE ET SERVICES et de co-commissaire aux comptes suppléant de PROGESTION ne parviendront à expiration qu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenu en 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les mandats de co-commissaire aux comptes titulaire du Cabinet BECOUZE et Associés et de co-commissaire aux comptes suppléant du Cabinet JACQUES BOULLIER arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de les renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

#### **5. Rémunération des commissaires aux comptes**

Au cours de l'exercice les rémunérations versées aux commissaires aux comptes ont été les suivantes :

##### Pour la société AFONE :

Cabinet BECOUZE ET ASSOCIES : ..... 105 410 €

Cabinet EXPERTISE ET SERVICES : ..... 49 000 €

##### Pour ses filiales :

Cabinet BECOUZE ET ASSOCIES : .....101 160 €

Cabinet EXPERTISE ET SERVICES : ..... 34 040 €

Après lecture du présent rapport, nous vous présenterons en détail le bilan, le compte de résultats et l'annexe.

Lecture vous sera donnée également des rapports de nos Commissaires aux comptes.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explicatives que vous jugerez utiles et nous vous invitons à approuver par votre vote, le texte des résolutions que nous vous proposons.

Fait à Angers

Le 24 mars 2009

Le Conseil d'administration

## CHAPITRE 6. COMPTES CONSOLIDES 2008

### 6.1 BILANS CONSOLIDES (EN K€)

ACTIF	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Ecart d'acquisition	2.3.1 / 4.1	13 056	24 305
Immobilisations incorporelles	2.3.2 / 4.2	5 536	6 570
Immobilisations corporelles	2.3.3 / 4.3	15 711	17 361
Titres de participation	4.4	76	76
Titres mis en équivalence	4.5	459	29
Part non courante des créances liées au financement	2.3.4 / 4.6	3 278	3 883
Autres actifs financiers non courants	2.3.5 / 4.7	662	762
Actifs d'impôts différés	2.3.7 / 4.26	3 047	3 068
<b>Actifs non courants</b>		<b>41 825</b>	<b>56 055</b>
Stocks	2.3.8 / 4.8	2 215	2 221
Créances clients et autres débiteurs	2.3.9 / 4.9	20 566	19 508
Part courante des créances liées au financement	2.3.4 / 4.6	1 945	1 757
Créances d'impôts courants		219	499
Autres actifs courants	2.3.10 / 4.10	695	7 377
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.3.11 / 4.11	8 982	4 610
<b>Actif courant</b>		<b>34 623</b>	<b>35 971</b>
Actifs détenus en vue de la vente			
<b>Total actif</b>		<b>76 448</b>	<b>92 026</b>

PASSIF	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres	2.3.12 / 4.12		
Capital social		624	624
Réserves liées au capital		47 240	47 240
Autres réserves		2 399	5 602
Résultat part du groupe		-14 833	-3 267
Intérêts minoritaires		16	18
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>35 446</b>	<b>50 218</b>
Emprunts à long terme	2.3.13 / 4.14	2 611	3 654
Dettes financières liées au refinancement	2.3.14 / 4.14	56	1 061
Passifs d'impôts différés	2.3.7 / 4.27		1 001
Provision à long terme	2.3.15 / 4.13	2 326	2 225
Autres passifs non courants	2.3.16 / 4.15	2 026	1 959
<b>Passifs non courants</b>		<b>7 019</b>	<b>9 899</b>
Fournisseurs et autres créditeurs	4.16	22 696	21 623
Autres dettes courantes	4.17	7 183	5 704
Emprunts à court terme			
Part courante des emprunts à long terme	2.3.13 / 4.14	2 322	2 251
Part cour. des dettes fin. liées au financement	2.3.14 / 4.14	1 171	2 247
Impôts exigibles			85
Provision à court terme	4.13	613	
<b>Passifs courants</b>		<b>33 984</b>	<b>31 910</b>
<b>Total Passif</b>		<b>76 448</b>	<b>92 026</b>

## **6.2 COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES**

En milliers d'Euros	Notes	31/12/2008	31/12/2007
<b>Chiffre d'affaires</b>	4.18	<b>65 486</b>	<b>62 131</b>
Achats consommés	4.19	-29 745	-23 000
Charges de personnel	4.21	-17 893	-19 793
Charges externes	4.20	-15 270	-15 133
Impôts et taxes		-1 324	-1 691
Dotation aux amortissements		-4 039	-4 355
Dotation aux provisions	4.22	-1 069	-1 370
Autres produits et charges d'exploitation	4.23	208	104
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>-3 646</b>	<b>-3 108</b>
Autres produits et charges opérationnels	4.24	-12 555	-893
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-16 201</b>	<b>-4 001</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		204	254
Coût de l'endettement financier brut	4.25	-339	-299
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	4.25	<b>-135</b>	<b>-45</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b>	4.26	<b>-357</b>	<b>-26</b>
<b>Charge d'impôt</b>	4.27	<b>955</b>	<b>1 062</b>
<b>Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence</b>	4.28	<b>189</b>	<b>-250</b>
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>-14 836</b>	<b>-3 260</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>			
<b>Résultat net</b>		<b>-14 836</b>	<b>-3 260</b>
. part du groupe		-14 833	-3 266
. intérêts minoritaires		-3	6
Résultat par action		-2,379 €	-0,524 €
Résultat dilué par action		-2,379 €	-0,524 €

### 6.3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'Euros	notes	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008	Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	4.28.1	1 414	1 927
- Impôts versé (B)		171	-860
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité(C)	4.28.2	1 226	2 121
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>		<b>2 811</b>	<b>3 188</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.28.3	-1 869	-6 826
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	17
+/- Incidence des variations de périmètre	4.28.4	100	-724
+/- Variation des prêts et avances consentis	4.28.5	6 040	-9 588
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers		0	0
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		-175	1
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 097</b>	<b>-17 120</b>
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		0	0
-/+ Rachats et reventes d'actions propres		63	-135
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		2 702	3 043
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)		-4 937	-3 816
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		-360	-22
- Dividendes payés aux actionnaires du groupe		0	-1 521
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)</b>		<b>-2 532</b>	<b>-2 452</b>
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)			
<b>= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)</b>		<b>4 376</b>	<b>-16 385</b>
T ouverture	4.11	4 606	20 990
T Clôture	4.11	8 982	4 606

## 6.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'Euros	Capital	Réserves liées au capital	Titres Auto- détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part Groupe	Minoritaires	Total
<b>Capitaux propres 31 décembre 2006</b>	<b>623</b>	<b>47 240</b>	<b>- 28</b>	<b>6 529</b>	<b>0</b>	<b>54 363</b>	<b>6 036</b>	<b>60 399</b>
Opérations sur capital								
Opérations sur titres auto-détenus			-65			-65		-65
Dividendes		-1 521				-1 521		-1 521
Résultat net de l'exercice (A)				-3 265		-3 265	6	-3 259
Résultat enregistré en capitaux propres (B)			-70			-70		-70
Total des produits et charges (A+B)			-70	-3 265		-3 335	6	-3 329
Variation de périmètre				760		760	-6 023	-5 263
<b>Capitaux propres 31 décembre 2007</b>	<b>623</b>	<b>45 719</b>	<b>-163</b>	<b>4 024</b>	<b>0</b>	<b>50 201</b>	<b>19</b>	<b>50 218</b>
Opérations sur capital								
Opérations sur titres auto-détenus			18			18		18
Dividendes								
Résultat net de l'exercice (A)				-14 833		-14 833	-2	-14 836
Résultat enregistré en capitaux propres (B)					43	43		43
Total des produits et charges (A+B)				-14 833	43	-14 790	-2	-14 792
Variation de périmètre								
<b>Capitaux propres 31 décembre 2008</b>	<b>623</b>	<b>45 719</b>	<b>-145</b>	<b>-10 809</b>	<b>43</b>	<b>35 429</b>	<b>17</b>	<b>35 446</b>

## **6.5 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES**

Les présents comptes consolidés concernent la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008. Sauf mention particulière, les montants figurant dans les notes ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

AFONE est une société de prestations de télécommunication et de services.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société AFONE le 24 mars 2009.

### **1. Introduction**

En application du règlement européen n° 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe AFONE de l'exercice 2008 sont présentés en conformité avec le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2008 ont été arrêtés selon les modalités suivantes :

- Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celle appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2007,
- Les principes IFRS retenus pour l'établissement des états financiers résultent de l'application de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire en 2008,
- Le groupe Afone n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2008.

L'établissement de comptes consolidés dans le référentiel IFRS conduit la Direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, des produits et des charges, notamment en ce qui concerne :

- les provisions,
- les dépréciations,
- les impôts différés,
- les durées d'utilité des immobilisations

La Direction revoit régulièrement ses estimations et appréciations afin de prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Toutefois, les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

## 2. Principes et méthodes comptables

### 2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Secteur d'activité		Mode d'intégration	% de contrôle	% d'intérêts
TELECOM	<b>AFONE SA (société mère du Groupe)</b> 11, place François Mitterrand 49 055 ANGERS France	I.G.		
CONSTITUTION DE PARCS	ACDM	I.G.	100%	100%
FINANCEMENT	AFONE FINANCEMENT	I.G.	100 %	100 %
CONSTITUTION DE PARCS	AFONE SECURITE	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	AFONECALL	I.G.	100%	100%
TELECOM	CARTE & SERVICES SAS	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	Entité ad hoc - 2R MUSIC SARL	I.G.	100 %	0 %
CONSTITUTION DE PARCS	GESTALARMES	I.G.	100 %	100 %
CONSTITUTION DE PARCS	GIRARDOT 24/24	I.G.	100 %	100 %
CONSTITUTION DE PARCS	GIRARDOT SECURITEL	I.G.	100 %	100 %
CONSTITUTION DE PARCS	TM TEL	I.G.	100 %	100 %
TELECOM	META Lfone	I.P.	50 %	50 %
TELECOM	TUTOR ON LINE	M.E.	35%	35%

Les sociétés sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. La société Meta Lfone, co-entreprise, est intégrée selon la méthode de l'intégration proportionnelle et TUTOR ON LINE est intégrée par mise en équivalence.

#### 2.1.1. Variation de périmètre

Le seul changement de périmètre intervenu sur l'exercice 2008 est relatif à la création de la société AFONECALL (centre d'appel).

Au cours de l'exercice 2007, le groupe Afone et le réseau de distribution E.LECLERC ont constitué une co-entreprise dont l'objet est le développement d'activités télécoms dont une offre de téléphonie mobile lancée le 5 décembre 2007. Cette opération s'est concrétisée par la création d'une société en nom collectif (Meta-Lfone) détenue à 50/50 par Afone et Leclerc Telecom. Au 31 décembre 2007, cette filiale était intégrée aux comptes consolidés via la méthode de mise en équivalence. A compter de 2008, cette société est intégrée par intégration proportionnelle, le groupe considérant que cette méthode est plus proche de l'image fidèle.

Sur l'exercice 2008, la contribution au résultat consolidé de cette filiale est négative pour un montant de 498 K€.

### 2.1.2. Entité ad hoc

L'application des dispositions prévues par l'article L. 233-16 du Code de commerce et de l'interprétation SIC12 conduit à considérer la SARL 2R MUSIC comme une entité ad hoc contrôlée par le Groupe.

Les principales caractéristiques de la société sont les suivantes au 31 décembre 2008 :

Capitaux Propres :	16 K€,
Endettement :	0 K€,
Résultat :	- 2 K€,
Chiffre d'affaires :	156 K€.

### **2.2. Date d'arrêté des comptes**

La date d'arrêté des comptes de la société AFONE SA est le 31 décembre de chaque année.

La société META-LFONE, consolidée pour la première fois en 2007, a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 10 décembre 2007. Le premier exercice s'est achevé le 31 décembre 2008. L'activité du mois de décembre 2007 ayant été consolidée par mise en équivalence sur la base d'une situation arrêtée au 31 décembre 2007, les données consolidées au titre de 2008 sont relatives à l'année civile 2008.

La date d'arrêté des comptes des autres filiales est également le 31 décembre.

### **2.3. Notes sur les méthodes comptables**

#### 2.3.1. Écarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés nouvellement consolidées (incluant les coûts de transaction) et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale est, après analyse, répartie entre :

- Les écarts d'évaluation afférents aux actifs et passifs identifiables,
- L'écart d'acquisition pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition antérieurs à la date de transition du 1<sup>er</sup> janvier 2004 n'ont pas été retraités rétrospectivement selon les dispositions de la norme IFRS 3 et ont été repris pour leur valeur d'origine sous déduction des amortissements comptabilisés au 31 décembre 2003.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais le Groupe AFONE a affecté les écarts d'acquisition existants aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Ces UGT font l'objet annuellement d'un test de dépréciation de valeur dans les conditions précisées au paragraphe 2.3.6.

### 2.3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles incluent les brevets et licences, les contrats de maintenance et de télésurveillance et d'autres actifs incorporels acquis dont la durée d'utilité est finie ou indéfinie dès lors qu'ils respectent les critères définis par la norme IAS 38.

Les immobilisations incorporelles incluent également les logiciels et systèmes d'exploitation développés en interne et destinés au fonctionnement du matériel de télécommunication proposé par le Groupe. Ces actifs constituent une immobilisation incorporelle dès lors qu'ils ont un caractère identifiable et qu'ils peuvent générer des avantages économiques futurs. Ils sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont amorties sur leur durée d'utilité si celle-ci est finie, et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique ou s'il existe un indice potentiel de perte de valeur.

#### **Contrats de maintenance, télésurveillance et Télécom (bases d'abonnés) acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises**

Les contrats de maintenance, télésurveillance et Télécom résultent des actifs identifiés lors de l'acquisition des différentes filiales.

Leur juste valeur à l'acquisition est déterminée en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus attendus.

Les contrats de maintenance sont amortis sur leur durée contractuelle restant à la date d'acquisition.

Les autres contrats sont amortis linéairement sur leur durée de vie résiduelle estimée, soit 12 ans pour les contrats de télésurveillance et 5 ans pour les contrats télécoms.

#### **Autres actifs incorporels acquis**

Actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie : ces actifs résultent de l'acquisition des activités ADG, BIP, Odyssee des Enfants. Ces activités fédératives sont affectées à des numéros de téléphone auxquels se connectent les utilisateurs du service.

Actifs incorporels à durée d'utilité finie : l'activité PBX est directement rattachée à l'exploitation d'un portefeuille contractuel de numéros de téléphone dont la volatilité a amené le Groupe AFONE à considérer que ces contrats acquis s'éteignaient de façon linéaire sur une durée de 5 ans.

En l'absence de flux de trésorerie nettement identifiés ces immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites au paragraphe 2.3.6 au niveau de l'UGT AFONE.

#### **Frais de développement**

Conformément aux principes IFRS, les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères définis par l'IAS 38 à savoir :

- L'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- La probabilité que les avantages futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise,

- Le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères prescrits sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas trois ans.

### **Instanciation MVNO**

Dans le cadre du développement de son offre MVNO (Mobile Virtual Network Operator), le groupe AFONE a acquitté à SFR une participation aux investissements réalisés en contrepartie d'un droit d'entrée sur le réseau. Ce droit est amorti sur la durée du contrat.

#### 2.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité des immobilisations corporelles correspondantes et selon le mode linéaire :

Désignation	Durée
- Matériel et outillage	2 à 7 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Alarmes mises à disposition	4 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans

COMPLETEL a consenti à AFONE le bénéfice d'un IRU (Irrevocable Right of Use ou en français Droit d'Utilisation Irrévocable) portant sur un réseau et des services de télécommunication. Cet IRU est inscrit dans le poste « Immobilisations corporelles » et fait l'objet d'un amortissement sur une durée de 15 ans à compter de la date de livraison des tranches successives.

#### 2.3.4. Créances liées aux financements

##### a) Contrats de location interne

Les activités monétique et Télécom du Groupe AFONE l'amènent, par l'intermédiaire de la société AFONE FINANCEMENT, à louer des Terminaux de Paiement Electronique (TPE) et des box à ses clients.

Au regard des critères définis par la norme IAS 17, ces contrats de location, qui emportent un transfert aux clients des risques et avantages liés à la propriété économique des matériels loués, s'analysent comme des contrats de location financement et sont donc comptabilisés comme des ventes. Les montants des loyers à percevoir sont, en conséquence, comptabilisés comme des créances financières.

Les créances financières retraitées correspondent à la valeur actualisée des loyers à percevoir au titre des contrats de location de matériels conclus avec les clients du Groupe.

Une dépréciation est comptabilisée afin de tenir compte du risque de défaillance des clients. Cette dépréciation est déterminée selon une approche statistique sur la base du taux moyen d'impayés constatés par le passé.

b) Créances financières liées aux opérations de refinancement des contrats externes dont le risque de non recouvrement est laissé à la charge de CARTE & SERVICES.

Une partie du parc d'appareils de monétique exploité par CARTE & SERVICES n'est pas louée aux utilisateurs par une société du groupe AFONE.

Le financement de ces contrats de location se traduit par le paiement en avance à CARTE & SERVICES de la totalité des montants à percevoir au titre de ces contrats. Pendant toute la durée des contrats de location, les organismes financiers facturent ensuite en leur nom, et encaissent pour leur compte, les loyers. Dans certains cas, CARTE & SERVICES garantit aux organismes financiers le paiement du capital restant dû et les loyers impayés en cas de défaillance des clients utilisateurs et conserve ainsi le risque de crédit attaché aux recouvrements des loyers.

En substance, l'opération réalisée dans le cadre des contrats « externes » est identique à celle réalisée dans le cadre des contrats « internes ». Le mode de financement s'analyse comme une cession de créances. Dès lors, dans le cas où le Groupe AFONE conserve le risque de non recouvrement, le montant de ces créances est maintenu en créances financières avec inscription en contrepartie d'une dette financière (cf. note 2.3.14.).

#### 2.3.5. Autres actifs financiers

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie versés dans le cadre de l'activité normale du Groupe.

Une dépréciation est constituée si la valeur recouvrable de l'actif à la date d'arrêté des comptes est inférieure à sa valeur comptable.

#### 2.3.6. Tests de dépréciation

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumis à un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'une diminution de valeur a pu se produire. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La perte de valeur est le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable, celle-ci étant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et le prix de vente net des coûts de cession.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque élément pris individuellement, à moins qu'il ne soit pas à l'origine de flux de trésorerie suffisamment autonomes par rapport à ceux procurés par les autres immobilisations. Dans cette hypothèse, la valeur comptable de l'élément est comprise dans celle de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, une unité génératrice de trésorerie correspondant à un regroupement d'actifs engendrant des flux de trésorerie autonomes. Le test de dépréciation est effectué à l'échelon de cette unité.

Les tests de dépréciation privilégient la méthode de valorisation par actualisation des flux futurs de trésorerie (discounted cash-flow) ou la méthode des comparables. En application de la norme IAS 36, le taux d'actualisation utilisé est un taux reflétant l'appréciation actuelle par le marché de la valeur

temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations de flux futurs de trésorerie n'ont pas été déjà ajustées. En considération des secteurs d'activité du Groupe, un taux d'actualisation de 10,30 % a été retenu au 31 décembre 2008.

#### 2.3.7. Impôts différés et décalages temporaires d'impôts

Le groupe AFONE constate les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales, ainsi que ceux résultant des reports déficitaires dans la mesure où les éléments prévisionnels ne rendent pas improbables leur imputation sur les bénéfices futurs.

Le groupe utilise la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont calculés en appliquant les taux d'imposition votés à la date de clôture de l'exercice qui seront en vigueur à la date à laquelle ces différences se renverseront.

Le groupe AFONE a mis en place une intégration fiscale.

Les sociétés concernées sont : Afone, Carte et Services, Afone Sécurité, ACDM Concept, Girardot 24/24, Girardot Sécuritel, Gestalarmes et Afone Financement.

#### 2.3.8. Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'entrée. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est appliquée lorsqu'il apparaît que la valeur de réalisation des biens déduction faite des frais proportionnels de vente est inférieure à la valeur brute déterminée suivant les modalités énoncées ci-dessus.

Les dépréciations relatives aux pièces en stocks destinées au service après-vente sont évaluées en fonction de l'obsolescence des produits et de leur délai de rotation.

#### 2.3.9. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable. Les dépréciations sont individualisées et sont calculées en fonction des retards constatés sur les échéances.

#### 2.3.10. Autres créances courantes

Les autres créances courantes sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsqu'il apparaît un risque de non recouvrement.

#### 2.3.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont très liquides et sont aisément convertibles en un montant de trésorerie, ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Il s'agit de valeurs mobilières de placement et fonds communs de placement dont le risque de changement de valeur est négligeable.

### 2.3.12. Capitaux propres consolidés

Les actions AFONE détenues par les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont inscrites en diminution des capitaux propres. Lors de leur cession, le résultat dégagé, net de l'effet de l'impôt, est comptabilisé en capitaux propres.

### 2.3.13. Emprunts long terme

S'agissant d'emprunts souscrits aux conditions de marché, aucun retraitement lié au référentiel IFRS n'est opéré sur ce poste.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

### 2.3.14. Dettes financières liées aux opérations de refinancement

Les autres dettes financières retraitées sont liées aux retraitements de consolidation faisant suite à l'acquisition de CARTE & SERVICES.

Il s'agit des éléments suivants :

#### **Dettes relatives au financement de contrats externes dont le risque de non recouvrement est laissé à la charge de CARTE & SERVICES**

Une partie du parc d'appareils de monétique exploité par CARTE & SERVICES n'est pas directement louée par la société.

Le financement de ces contrats de location se traduit par le paiement à l'avance à CARTE & SERVICES de la totalité des montants à percevoir au titre de ces contrats. Pendant toute la durée des contrats de location, les organismes financiers facturent ensuite en leur nom, et encaissent, pour leur compte, les loyers. CARTE & SERVICES garantit aux organismes financiers le paiement du capital restant dû et les loyers impayés en cas de défaillance des clients utilisateurs et conserve ainsi le risque de crédit attaché aux recouvrements des loyers.

Ce financement a été analysé comme une opération de location entre CARTE & SERVICES et les clients utilisateurs des appareils de monétique, l'intervention des organismes financiers venant seulement modifier les modalités financières de l'opération.

Il en résulte l'inscription en dettes financières d'un montant représentant le capital théorique restant dû par CARTE & SERVICES aux organismes financiers.

L'opération de location s'analysant comme une opération de location-financement dans laquelle CARTE & SERVICES joue le rôle du bailleur, les appareils de monétique sont considérés comme vendus.

La variation de cette dette n'ayant pas de contrepartie en trésorerie, ce retraitement n'a pas d'effet sur le tableau de flux de trésorerie.

#### **Dettes relatives au financement de la part de maintenance intégrée aux contrats de location**

Dans certains cas, les organismes financiers financent également la maintenance attachée aux contrats de location dès la signature du contrat avec le client utilisateur. Dans les comptes individuels de CARTE & SERVICES, les sommes perçues sont inscrites en produits constatés d'avance pour être réintégrées au chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'écoulement du contrat.

Cette cession de créances futures est assimilée à une opération de financement et reclassée à ce titre en dettes financières.

#### 2.3.15. Provisions

Les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions sont dites à long terme dès lors que leur échéance probable est supérieure à un an.

Les provisions à long terme incluent également les engagements liés aux indemnités de fin de carrière qui, conformément à la norme IAS 19, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses définies pour chacune des entités en fonction des données qui leur sont propres (turnover, taux d'actualisation, âge de départ à la retraite et âge de début de carrière).

#### 2.3.16. Autres passifs non courants

Il s'agit essentiellement des dépôts de garantie versés par les clients lors de la souscription de contrats liés aux activités de télésurveillance et de monétique. Actuellement le système de gestion des contrats de chacune des deux sociétés concernées (AFONE SECURITE et CARTE & SERVICES) acquises par le Groupe, ne permet pas de déterminer une date d'échéance fiable à ces dépôts de garantie. De ce fait, il n'est pas possible de répartir ces dépôts entre passif courant et non courant.

Pour la même raison, ces dépôts de garantie n'ont pas été actualisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif contrairement à ce que prévoit la norme IAS 39. S'agissant de contrats de 4 ans au maximum, l'incidence sur le résultat et sur les capitaux propres du Groupe de l'absence d'actualisation des dépôts de garantie est considérée comme négligeable.

#### 2.3.17. Présentation des états financiers

Le résultat opérationnel inclut les produits et les charges récurrents ainsi que les opérations ponctuelles et inhabituelles, comme défini par la recommandation du Conseil National de la Comptabilité en date du 27 octobre 2004. Il comprend notamment :

- Les plus et moins-values de cession d'actifs non courants corporels ou incorporels,
- Les coûts de restructuration,
- Les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Les actifs et passifs sont classés, selon leur nature, en éléments courants ou non courants selon que leur date attendue de recouvrement ou de règlement intervient dans un délai de douze mois à compter de la date d'arrêté comptable.

#### 2.3.18. Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires des sociétés de l'activité Télécom représente :

- les reversements acquis au titre des heures de communication constatées au cours de l'exercice ainsi que des prestations de services rendues aux clients de la société.
  - la revente de minutes « en gros » réalisée auprès de sociétés distributrices de minutes « au détail » corrigée, le cas échéant, des ventes inter sociétés.
  - la vente de minutes « au détail » pour la quote-part qui revient au groupe.
  - les ventes de matériels accessoires à la téléphonie (Afone commerce et TPE).
  - les prestations de maintenance de matériels (Afone commerce et TPE).
- Les produits afférents aux prestations continues sont rattachés à l'exercice au prorata temporis.

Le chiffre d'affaires des sociétés de l'activité « constitution de parcs » représente :

- les prestations de télésurveillance.
- les locations d'alarmes.

D'une manière générale, les systèmes de surveillance et prestations de télésurveillance ainsi que les systèmes de paiement et prestations de maintenance sont facturés à l'initiation du contrat. Le paiement est échelonné mensuellement. Ceci conduit à établir des produits constatés d'avance qui sont repris tout au long de la vie du contrat.

Au regard des critères définis par la norme IAS 17, les contrats de location, qui emportent un transfert aux clients des risques et avantages liés à la propriété économique des matériels loués (Afone commerce et TPE), s'analysent comme des contrats de location financement et sont donc comptabilisés comme des ventes.

Pour la téléphonie mobile, le chiffre d'affaires est constitué de la vente des minutes consommées par les utilisateurs. Le montant relatif aux minutes prépayées non consommées à la date de clôture constitue un produit constaté d'avance. Les remises consenties sur les ventes de terminaux, les commissions versées aux distributeurs sont constatées en charges commerciales.

### **3. Informations sectorielles**

Le groupe Afone a défini 3 secteurs d'activité distincts définis comme suit :

- Secteur Telecom :

Cette activité regroupe l'ensemble des services télécom et monétiques commercialisés par les sociétés du groupe (gestion des flux entrants, vente de trafic en présélection, téléphonie mobile, fédération de services, monétique).

- Secteur Constitution de parcs :

Pour mettre en œuvre sa stratégie de commercialisation d'offres télécoms à valeur ajoutée, Afone a cherché les vecteurs et l'outil industriel permettant un déploiement à grande échelle. Cette activité « constitution de parcs » regroupe les services à valeur ajoutée tels que la télésurveillance. Ces services permettent de proposer aux clients des offres télécoms synergiques.

- Secteur Financement :

Cette activité finance l'ensemble des parcs matériels acquis durant l'exercice.

Le groupe AFONE a acquis les titres de la société Carte et Services (société spécialisée dans la distribution et la maintenance de Terminaux de Paiement Electronique) en septembre 2004. Il a résulté de cette acquisition un écart d'acquisition de 20 M€ qualifié de part de marché avant le passage aux IFRS.

A l'origine cette acquisition avait été réalisée dans le but d'exploiter la base clients de Carte et Services notamment en vue de proposer la vente des prestations de services d'AFONE aux clients Carte et Services.

Lors de l'acquisition, l'entité juridique Carte et Services a été placée dans un secteur d'activité intitulé « constitution de parcs » dont la définition est donnée ci-dessus.

Depuis 2007, le groupe commercialise des offres couplées Téléphonie/Terminaux de Paiement Electronique (TPE) dans un Forfait unique appelé « Afone Commerce ». Stratégiquement le TPE devient l'accessoire de la téléphonie.

Les flux monétiques devenant accessoires aux flux télécoms le groupe a rassemblé dans le même secteur d'activité les entités juridiques AFONE et Carte et services. Cette position est justifiée par le fait que les deux entités partagent un nombre croissant de clients commun et donc supportent les mêmes risques à tel point qu'une partie des flux de trésorerie ne peuvent plus être considérée comme autonome.

**BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2008 par secteur d'activité** (En milliers d'Euros)

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>Télécom</b>	<b>Constitution de parcs</b>	<b>Financement</b>
Ecarts d'acquisition	13 056	11 455	1 601	
Immobilisations incorporelles	5 536	3 193	2 343	
Immobilisations corporelles	15 711	14 392	1 302	18
Titres de participation	76	76		
Titres mis en équivalence	459	459		
Part non courante des créances liées au financement	3 278			3 278
Autres actifs financiers non courants	662	636	26	
Régularisations Titres		5 660	-4 160	-1 500
Actifs d'impôts différés	3 047	3 504	-312	-145
<b>Actifs non courants</b>	<b>41 825</b>	<b>39 375</b>	<b>800</b>	<b>1 651</b>
Stocks	2 215	2 015	200	
Créances clients et autres débiteurs	20 566	16 418	1 533	2 614
Part courante des créances liées au financement	1 945			1 945
Créances d'impôts courants	219	219		
Autres actifs courants	695	-96	25	766
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 982	6 757	2 014	211
<b>Actif courant</b>	<b>34 623</b>	<b>25 314</b>	<b>3 773</b>	<b>5 536</b>
<b>Total actif</b>	<b>76 448</b>	<b>64 689</b>	<b>4 573</b>	<b>7 187</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>Télécom</b>	<b>Constitution de parcs</b>	<b>Financement</b>
Capital social	624	624		
Réserves liées au capital	47 240	47 240		
Autres réserves	2 399	564	1 395	440
Résultat part du groupe	-14 833	-16 415	1 167	415
Intérêts minoritaires	16	16		
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>35 446</b>	<b>32 028</b>	<b>2 562</b>	<b>855</b>
Emprunts à long terme	2 611	329	1	2 281
Dettes financières liées au refinancement	56	56		
Passifs d'impôts différés				
Provision à long terme	2 326	2 075	250	
Autres passifs non courants	2 026	1 274	436	316
<b>Passifs non courants</b>	<b>7 019</b>	<b>3 734</b>	<b>687</b>	<b>2 597</b>
Fournisseurs et autres créditeurs	22 696	19 093	1 382	2 221
Autres passifs courants	7 183	7 028	-103	256
Part courante des emprunts à long terme	2 322	1 020	45	1 257
Part courante des dettes financières liées au refinancement	1 171	1 171		
Provision à court terme	613	613		
<b>Passifs courants</b>	<b>33 984</b>	<b>28 925</b>	<b>1 324</b>	<b>3 734</b>
<b>Total passif</b>	<b>76 448</b>	<b>64 689</b>	<b>4 573</b>	<b>7 187</b>

**BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2007 par secteur d'activité** (En milliers d'Euros)

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>Télécom</b>	<b>Constitution de parcs</b>	<b>Financement</b>
Ecarts d'acquisition	24 305	22 703	1 601	
Immobilisations incorporelles	6 570	3 928	2 642	
Immobilisations corporelles	17 361	15 940	1 359	63
Titres de participation	76		76	
Titres mis en équivalence	29	29		
Créances liées au financement	3 883		170	3 713
Autres actifs financiers non courants	762	-693	391	1 064
Régularisations Titres		5 660	-4 160	-1 500
Actifs d'impôts différés	3 068	2 430	639	
<b>Actifs non courants</b>	<b>56 055</b>	<b>49 998</b>	<b>2 718</b>	<b>3 339</b>
Stocks	2 221	2 074	147	
Créances clients et autres débiteurs	19 508	15 611	1 650	2 247
Part courante des créances liées au financement	1 757		266	1 491
Créances d'impôts courants	499	219	280	
Autres actifs courants	7 377	7 171	-235	440
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 610	3 504	1 020	86
<b>Actif courant</b>	<b>35 971</b>	<b>28 579</b>	<b>3 128</b>	<b>4 264</b>
<b>Total actif</b>	<b>92 026</b>	<b>78 577</b>	<b>5 846</b>	<b>7 603</b>
<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>Télécom</b>	<b>Constitution de parcs</b>	<b>Financement</b>
Capital social	624	624		
Réserves liées au capital	47 240	47 240		
Autres réserves	5 602	4 009	1 493	100
Résultat part du groupe	-3 267	-3 509	-98	340
Intérêts minoritaires	18	18		
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>50 217</b>	<b>48 383</b>	<b>1 395</b>	<b>440</b>
Emprunts à long terme	3 654	-567	1 194	3 026
Dettes financières liées au refinancement	1 061	1 061		
Passifs d'impôts différés	1 001		901	100
Provision à long terme	2 225	1 923	302	
Autres passifs non courants	1 959	1 900	59	
<b>Passifs non courants</b>	<b>9 899</b>	<b>4 317</b>	<b>2 455</b>	<b>3 127</b>
Fournisseurs et autres créditeurs	21 623	18 448	1 637	1 538
Autres dettes courantes	5 704	4 169	298	1 237
Part courante des emprunts à long terme	2 251	3 260	-2 202	1 193
Part cour. des dettes fin. liées au financement	2 247		2 247	
Impôts exigibles	85		15	70
<b>Passifs courants</b>	<b>31 910</b>	<b>25 877</b>	<b>1 996</b>	<b>4 037</b>
<b>Total Passif</b>	<b>92 026</b>	<b>78 577</b>	<b>5 846</b>	<b>7 603</b>

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008 par secteur d'activité**

En milliers d'Euros	31/12/2008	Télécom	Constitution de parcs	Financement
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>65 486</b>	<b>58 940</b>	<b>6 360</b>	<b>186</b>
Achats consommés	-29 745	-29 049	-695	-1
Charges de personnel	-17 893	-15 709	-2 184	
Charges externes	-15 270	-13 790	-1 458	-22
Impôts et taxes	-1 324	-1 149	-165	-9
Dotation aux amortissements	-4 039	-3 273	-738	-28
Dotation aux provisions	-1 069	-917	-151	
Autres produits et charges d'exploitation	208	575	-284	-83
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-3 646</b>	<b>-4 373</b>	<b>685</b>	<b>42</b>
Autres produits et charges opérationnels	-12 555	-12 555		
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-16 201</b>	<b>-16 928</b>	<b>685</b>	<b>42</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	204	189	15	
Coût de l'endettement financier brut	-339	-117	-9	-213
Coût de l'endettement financier net	-135	72	6	-213
Autres produits et charges financiers	357	-1 172	726	803
Charge d'impôt	955	1 421	-250	-217
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	189	189		
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>-14 836</b>	<b>-16 418</b>	<b>1 167</b>	<b>415</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
<b>Résultat net</b>	<b>-14 836</b>	<b>-16 418</b>	<b>1 167</b>	<b>415</b>
<b>. part du groupe</b>	<b>-14 833</b>	<b>-16 415</b>	<b>1 167</b>	<b>415</b>
<b>. intérêts minoritaires</b>	<b>-3</b>	<b>-3</b>		

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2007 par secteur d'activité**

En milliers d'Euros	31/12/2007	Télécom	Constitution de parcs	Financement
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>62 131</b>	<b>55 793</b>	<b>6 306</b>	<b>31</b>
Achats consommés	-23 000	-22 381	-618	-1
Charges de personnel	-19 793	-17 355	-2 438	
Charges externes	-15 133	-13 668	-1 438	-27
Impôts et taxes	-1 691	-1 518	-170	-3
Dotation aux amortissements	-4 355	-3 570	-758	-27
Dotation aux provisions	-1 370	-1 268	-103	
Autres produits et charges d'exploitation	104	672	-560	-8
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-3 108</b>	<b>-3 295</b>	<b>222</b>	<b>-35</b>
Autres produits et charges opérationnels	-893	-893		
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-4 001</b>	<b>-4 188</b>	<b>222</b>	<b>-35</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	254	251	3	
Coût de l'endettement financier brut	-299	-176	-10	-113
Coût de l'endettement financier net	-45	75	-7	-113
Autres produits et charges financiers	-26	-719	34	659
Charge d'impôt	1 062	1 581	-347	-170
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-250	-250		
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>-3 260</b>	<b>-3 502</b>	<b>-98</b>	<b>340</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
<b>Résultat net</b>	<b>-3 260</b>	<b>-3 502</b>	<b>-98</b>	<b>340</b>
<b>. part du groupe</b>	<b>-3 267</b>	<b>-3 509</b>	<b>-98</b>	<b>340</b>
<b>. intérêts minoritaires</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		

**TABLEAU DE FLUX AU 31 DECEMBRE 2008 par secteur d'activité**

En milliers d'Euros	31/12/2008	Télécom	Constitution de parcs	Financement
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	1 414	-1 838	2 142	1 110
Incidence de la variation du BFR	171	347	65	-241
Impôts payés	1 226	797	-116	545
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>2 811</b>	<b>-694</b>	<b>2 091</b>	<b>1 414</b>
Incidence des variations de périmètre	100	100		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 869	-1 457	-412	
Variation des prêts et avances consentis	6 040	6 521	10	-490
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-175	35	10	-219
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>4 097</b>	<b>5 199</b>	<b>-391</b>	<b>-710</b>
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	63	63		
Emission d'emprunts	2 702	749	20	1 933
Remboursement d'emprunts	-4 937	-2 602	-48	-2 286
Intérêts financiers nets versés	-360	-126	-9	-225
Dividendes payés aux actionnaires du groupe				
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>-2 532</b>	<b>-1 916</b>	<b>-37</b>	<b>-578</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>4 376</b>	<b>2 588</b>	<b>1 662</b>	<b>126</b>

**TABLEAU DE FLUX AU 31 DECEMBRE 2007 par secteur d'activité**

En milliers d'Euros	31/12/2007	Télécom	Constitution de parcs	Financement
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	1 927	17	1 257	656
Incidence de la variation du BFR	2 121	2 185	-157	93
Impôts Payés	-860	-303	-507	-50
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>3 188</b>	<b>1 899</b>	<b>593</b>	<b>699</b>
Incidence des variations de périmètre	-724	-100	-624	
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 826	-6 427	-398	-1
Variation des prêts et avances consentis	-9 588	-6 388	-9	-3 192
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	17	14	3	
Autres flux liés aux opérations d'investissements	1	0	1	
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>-17 120</b>	<b>-12 901</b>	<b>-1 027</b>	<b>-3 193</b>
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	-135	-135		
Emission d'emprunts	3 043	82	42	2 919
Remboursements d'emprunts	-3 816	-3 351	-77	-391
Intérêts financiers nets versés	-22	82	-7	-96
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-1 521	-1 521	0	
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de Financement</b>	<b>-2 452</b>	<b>-4 844</b>	<b>-42</b>	<b>2 432</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>-16 385</b>	<b>-15 846</b>	<b>-476</b>	<b>-63</b>

Le groupe Afone a choisi la zone géographique comme second niveau d'information sectoriel. Cependant pour les exercices 2007 et 2008, il n'y a qu'une seule zone géographique à savoir la France.

#### 4. Détail des comptes

##### 4.1. Ecart d'acquisition

Ecart d'acquisition	31/12/2008			31/12/2007
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Afone/Edison	89		89	89
Carte & Services	19 558	9 558	10 000	19 558
Afone/Elsaphone	1 367		1 367	1 367
Afone/EMS Telecom	1 691	1 691		1 690
Girardot	1 601		1 601	1 601
<b>Total</b>	<b>24 305</b>	<b>11 248</b>	<b>13 056</b>	<b>24 305</b>

Le groupe Afone a considéré que la non réalisation des objectifs commerciaux de sa filiale Carte et Services tels qu'ils avaient été fixés lors de l'établissement du budget 2008 constituait un indice de perte de valeur. Dans une approche prudentielle, le groupe a déprécié l'écart d'acquisition constitué lors de l'acquisition de Carte et Services à hauteur de 9,6 millions d'euros. Cette mesure prend en compte la fin du processus de réorganisation, et la dévalorisation technique déjà opérée par le Marché.

En outre, le groupe a également procédé à la dépréciation de l'actif incorporel constitué lors de l'acquisition de EMS télécom en considération de la non réalisation des objectifs fixés.

##### 4.2. Immobilisations Incorporelles

	31/12/2008			31/12/2007
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Frais de recherche et développement	260	150	110	280
Logiciels	5 668	4 140	1 528	1 243
Contrats activés dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	7 945	4 892	3 053	3 884
Avances sur immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	1 193	349	844	1 163
<b>Total</b>	<b>15 066</b>	<b>9 531</b>	<b>5 536</b>	<b>6 570</b>

Evolution des immobilisations incorporelles brutes :

	31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Reclas- sement	Variation de périmètre	31/12/2008
Frais de recherche et développement	288			-28		260
Logiciels	5 003	141	-9	534		5 668
Contrats activés	7 945					7 945
Autres Immobilisations incorporelles	1 439	408	-150	-506		1 193
<b>Total</b>	<b>14 675</b>	<b>549</b>	<b>-159</b>			<b>15 066</b>

Evolution des amortissements des immobilisations incorporelles :

	31/12/2007	Dotations	Reprises ou cessions	Reclas- sement	Variation de périmètre	31/12/2008
Frais de recherche et développement	8	142				150
Logiciels	3 760	411	-9	-23		4 140
Contrats activés	4 061	831				4 892
Autres Immobilisations incorporelles	276	73				349
<b>Total</b>	<b>8 105</b>	<b>1 457</b>	<b>-9</b>	<b>-23</b>		<b>9 531</b>

#### 4.3. Immobilisations Corporelles

	31/12/2008			31/12/2007
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	66		66	66
Constructions	292	45	247	266
Installations techniques	3 422	2 516	906	961
IRU	15 064	2 413	12 651	13 663
Autres	7 053	5 254	1 800	2 406
Immobilisations en cours	50	8	42	
<b>Total</b>	<b>25 948</b>	<b>10 235</b>	<b>15 711</b>	<b>17 361</b>

Le contrat relatif à l'IRU signé avec COMPLETEL prévoit un droit d'utilisation du réseau pour une durée de 15 ans. Pendant cette période, COMPLETEL s'engage à faire profiter AFONE de toutes les améliorations effectuées sur le réseau.

Les autres immobilisations corporelles sont principalement composées par du matériel informatique et par des agencements réalisés dans des locaux dont le groupe n'est pas propriétaire.

Evolution des immobilisations corporelles brutes :

	31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/2008
Terrains	66					66
Constructions	292					292
Installations techniques	3 209	358	-146			3 422
IRU	15 064					15 064
Autres	7 383	919	-1 249			7 053
Immobilisations encours	8	42				50
<b>Total</b>	<b>26 022</b>	<b>1 320</b>	<b>-1 395</b>			<b>25 948</b>

Evolution des amortissements des immobilisations corporelles

	31/12/2007	Dotations	Reprises ou cessions	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/2008
Terrains						
Constructions	26	19				45
Installations techniques	2 248	368	-101			2 516
IRU	1 401	1 012				2 413
Autres	4 977	1 183	-930	23		5 254
Immobilisations encours	8					8
<b>Total</b>	<b>8 660</b>	<b>2 581</b>	<b>-1 030</b>	<b>23</b>		<b>10 235</b>

Parmi les immobilisations corporelles certains biens sont financés en crédit bail :

Biens financés en crédit-bail	Ensemble immobilier			Autres immobilisations		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>518</b>	<b>195</b>	<b>323</b>	<b>128</b>	<b>128</b>	
Nouveau contrat				668	139	529
Dotations		18	-18		187	-187
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>518</b>	<b>213</b>	<b>305</b>	<b>796</b>	<b>454</b>	<b>342</b>

Le nouveau contrat de 2008, se rapporte à des matériels informatiques financés par crédit bail.

#### 4.4. Titres de participation

Ces titres sont relatifs à la société SEXTANT, filiale de CARTE & SERVICES non consolidée en raison du caractère non significatif de sa contribution potentielle aux états financiers consolidés. Le chiffre d'affaires annuel réalisé par cette filiale s'établit à 691 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Le résultat de cette entité s'établit à - 15 K€ pour la même période.

#### 4.5. Titres mis en équivalence

	31/12/2007	Résultat	Dividendes perçu	Changement de présentation	31/12/2008
- Tutor on line	305	188	-35		459
- Meta Lfone	- 276			276	
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>188</b>	<b>-35</b>	<b>276</b>	<b>459</b>

A compter de 2008, Méta Lfone est intégrée par intégration proportionnelle, le groupe considérant que cette méthode est plus proche de l'image fidèle.

#### 4.6. Créances liées au financement

	31/12/2008			31/12/2007		
	non courant	courant	total	non courant	courant	total
Créances liées aux contrats de location financement des contrats internes	4 488	2 711	7 199	4 777	1 920	6 697
Créances financières liées aux financements des contrats externes	33	672	705	539	841	1 380
Sous- total	4 521	3 383	7 904	5 316	2 761	8 077
Dépréciations	-1 243	-1 438	-2 681	-1 433	-1 004	-2 437
<b>TOTAL valeur nette</b>	<b>3 278</b>	<b>1 945</b>	<b>5 223</b>	<b>3 883</b>	<b>1 757</b>	<b>5 640</b>

#### 4.7. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont essentiellement constitués de dépôts et cautionnements versés dont l'échéance est supérieure à un an.

#### 4.8. Stocks et en-cours

	31/12/2008			31/12/2007
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Stocks de matières et fournitures	178	-	178	124
En-cours de production	25	-	25	22
Stocks de marchandises	4 979	-2 966	2 013	2 074
<b>Total</b>	<b>5 182</b>	<b>-2 966</b>	<b>2 215</b>	<b>2 221</b>

Les stocks de marchandises monétiques sont principalement composés de stocks maintenance.

La dépréciation est calculée en fonction de l'obsolescence du produit et de l'état du produit.

Ces stocks ont un écoulement incertain, d'où un fort taux de dépréciation.

Un important déstockage de stocks maintenance à eu lieu durant l'exercice.

	<b>Stocks Monétique</b>	<b>Stocks Sécurité</b>	<b>Stocks Télécom</b>	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>7 104</b>	<b>149</b>	<b>356</b>	<b>7 608</b>
Variation de stock	-2 734	138	169	-2 426
Variation de périmètre				
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>4 370</b>	<b>287</b>	<b>525</b>	<b>5 182</b>

Evolution des dépréciations sur stocks :

<b>Evolution des dépréciations sur stocks</b>	<b>Stocks Monétique</b>	<b>Stocks Sécurité</b>	<b>Stocks Télécom</b>	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>5 387</b>			<b>5 387</b>
Dotations			213	213
Variation de périmètre				
Reprises	-2 634			-2 634
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>2 753</b>		<b>213</b>	<b>2 966</b>

#### **4.9. Créances clients et autres débiteurs**

Le poste clients est composé de créances sur de grands groupes de télécommunication et d'une multitude de créances pour des montants unitaires faibles.

	<b>31/12/2008</b>			<b>31/12/2007</b>
	<b>Valeur brute</b>	<b>Dépréciations</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
Clients et comptes rattachés	18 095	2 117	15 978	15 930
Créances sur personnel & Org. Sociaux	79		79	46
Créances fiscales - hors IS	3 294		3 294	2 415
Autres créances	205		205	105
Comptes courants des sociétés mise en équivalence	1 011		1 011	1 011
<b>Total</b>	<b>22 684</b>	<b>2 117</b>	<b>20 566</b>	<b>19 508</b>

#### **4.10. Autres actifs courants**

	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Charges constatées d'avance	695	877
Autres créances financières court terme		6 500
<b>Total</b>	<b>695</b>	<b>7 377</b>

Les 6,5 millions d'euros figurant en autres créances financières court terme au 31 décembre 2007 correspondent à une participation aux investissements réalisés par SFR versée dans le cadre du développement de l'offre MVNO. Cette somme a été remboursée à AFONE en mars 2008 en raison du franchissement du nombre d'abonnés minimum prévu au contrat.

#### 4.11. Trésorerie et équivalent de trésorerie

	31/12/2008	31/12/2007
SICAV	4 465	1 072
Disponibilités	4 517	3 538
<b>Total trésorerie actif</b>	<b>8 982</b>	<b>4 610</b>
Concours bancaires court terme		4
<b>Total trésorerie nette</b>	<b>8 982</b>	<b>4 606</b>

#### 4.12. Capitaux propres

Le capital social est composé de 6 235 410 actions. Un droit de vote double est accordé à toutes les actions détenues sans interruption par le même actionnaire pendant deux ans.

La société détenait 9 360 actions propres au 31 décembre 2008.

#### 4.13. Provisions pour risques et charges

Nature	31/12/2007	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (utilisée)	Reprise de l'exercice (non-utilisée)	31/12/2008
Provisions pour risques et charges	1 680	2 643	-1 311	-309	2 702
Provisions pour retraites	546	24	-4	-328	237
<b>Total Provisions</b>	<b>2 225</b>	<b>2 667</b>	<b>-1 315</b>	<b>-637</b>	<b>2 939</b>
Dont part courante					613
Dont part non courante	2 225				2 326

Les provisions pour risques et charges intègrent essentiellement :

- provisions pour charges liées au solde du plan social Carte et Services (613 K€),
- provisions pour litiges salariaux (1 238 K€),
- provisions pour litiges avec divers fournisseurs et divers litiges en cours (851 K€),

Les engagements de retraite sont évalués sous l'hypothèse d'un départ volontaire dès l'atteinte du taux plein de la sécurité sociale. En conséquence, l'indemnité supporte des charges sociales estimées au taux de 45 %.

Les engagements de retraite sont valorisés sur la base des indemnités de départ à la retraite, charges sociales comprises, prévues par les conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe. Ces engagements correspondent aux indemnités actualisées selon une courbe de taux qui seraient allouées à chaque membre du personnel, compte tenu d'un âge de départ calculé en ajoutant à la date du premier emploi le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein selon les dernières modalités établies par la « loi Fillon ».

Le Groupe a retenu la courbe de taux 0 - coupon éditée par l'Institut des Actuaire pour le 31 décembre 2008, soit :

	<b>2008</b>	<b>2007</b>		<b>2008</b>	<b>2007</b>
année 1	1,87%	4,1%	année 11	3,61%	4,51%
année 2	2,21%	4,08%	année 12	3,69%	4,56%
année 3	2,45%	4,1%	année 13	3,76%	4,59%
année 4	2,66%	4,13%	année 14	3,81%	4,63%
année 5	2,84%	4,18%	année 15	3,86%	4,65%
année 6	3,00%	4,24%	année 16	3,90%	4,68%
année 7	3,15%	4,3%	année 17	3,93%	4,69%
année 8	3,29%	4,36%	année 18	3,95%	4,71%
année 9	3,41%	4,41%	année 19	3,96%	4,72%
année 10	3,51%	4,46%	année 20 et après	3,97%	4,73%

Le calcul tient compte du taux de la rotation du personnel de chaque entité et de l'espérance de vie évaluée pour chaque salarié. Les engagements de retraite sont calculés selon la table de mortalité INSEE 2004-2006.

Les taux de turnover retenus sont les suivants étant entendu qu'un taux nul a été fixé pour les personnes de 55 ans et plus :

	<b>2008</b>	<b>2007</b>
CARTE et SERVICES		
Cadres	13,5%	13%
Agent de maîtrise	5,5%	5%
Employés	15%	13%
Techniciens	8%	7%
AFONE	24%	25%
AFONE SECURITE	20%	20%
Autres sociétés	5%	5%

Le salaire à l'âge de la retraite est le salaire actuel, multiplié par les taux de croissance successifs jusqu'à l'âge de la retraite défini par une table des profils de carrière.

#### 4.14. Dettes financières

	31/12/2008			31/12/2007		
	non courant	courant	total	non courant	courant	total
	entre 2 et 5 ans			entre 2 et 5 ans		
-Emprunts bancaires (1)	2 276	2 067	4 343	3 550	2 211	5 761
-Dettes de crédit-bail	335	255	590	104	40	144
<b>Total Emprunts hors opérations de refinancement des ventes</b>	<b>2 611</b>	<b>2 322</b>	<b>4 933</b>	<b>3 654</b>	<b>2 251</b>	<b>5 905</b>
-Dettes liées au financement des contrats avec risque de non-recouvrement	33	672	705	539	841	1 380
-Financement de la maintenance intégrée aux contrats	23	499	522	522	1 406	1 928
<b>Total dettes financières liées aux refinancements</b>	<b>56</b>	<b>1 171</b>	<b>1 227</b>	<b>1 061</b>	<b>2 247</b>	<b>3 308</b>

(1) La plupart des emprunts sont indexés sur l'Euribor 3 mois et il n'existe pas de clause de remboursement anticipé assise sur des critères financiers.

#### 4.15. Autres passifs non courants

	31/12/2008	31/12/2007
Dépôts et cautionnements (reçus)	2 026	1 900
Produit constaté d'avance		59
<b>Total</b>	<b>2 026</b>	<b>1 959</b>

Compte tenu de l'absence de données historiques fiables, les dépôts et cautionnements reçus ne sont pas évalués au coût amorti.

#### 4.16. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

	31/12/2008	31/12/2007
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 926	13 594
Dettes sociales	2 607	3 214
Dettes fiscales	5 055	4 001
Comptes courants	50	667
Autres dettes	59	147
<b>Total</b>	<b>22 696</b>	<b>21 623</b>

#### 4.17. Autres dettes courantes

	31/12/2008	31/12/2007
Produits constatés d'avance (cf. note 2.3.14)	7 183	5 704

#### 4.18. Chiffre d'affaires

Secteur	Métier	31/12/2008	31/12/2007
Secteur Télécom	Opérateur de télécommunication et Monétique	58 940	55 793
Secteur Constitution de parcs	Télesurveillance & Sécurité	6 360	6 306
Secteur Financement		186	31
<b>Total</b>		<b>65 486</b>	<b>62 131</b>

#### 4.19 Achats consommés

	31/12/2008	31/12/2007
Achat marchandises	4 261	5 510
Rétrocessions clients	6 196	7 029
Coûts opérateurs	17 303	8 436
Autres	1 985	2 025
<b>Total</b>	<b>29 745</b>	<b>23 000</b>

#### 4.20. Charges externes

	31/12/2008	31/12/2007
Locations et charges locatives	2 253	2 405
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 210	1 998
Sous traitance	3 504	5 794
Autres charges externes	7 303	4 936
<b>Total</b>	<b>15 270</b>	<b>15 133</b>

#### 4.21. Charges de personnel et effectif

	31/12/2008	31/12/2007
Rémunérations du Personnel	13 253	14 247
Charges sociales	4 948	5 682
Dotation nette aux provisions pour avantages au personnel	-307	-135
<b>Total</b>	<b>17 893</b>	<b>19 793</b>

Effectifs moyens	31/12/2008	31/12/2007
Cadres	115	114
Employés, techniciens, Agents de maîtrise	355	346
<b>Total</b>	<b>470</b>	<b>460</b>

#### 4.22. Dotations aux provisions

	31/12/2008	31/12/2007
Dot./Prov. risques & charges	-1 336	-1 559
Reprises de provisions devenues sans objet	310	232
Dotations pour dépréciation des créances	-42	-43
<b>Total</b>	<b>-1 069</b>	<b>-1 371</b>

#### 4.23. Autres produits et charges d'exploitation

	31/12/2008	31/12/2007
Plus et moins-values courantes sur cessions	-412	-122
Production immobilisée	264	221
Autres charges diverses de gestion	-559	-344
Autres produits divers de gestion	915	354
<b>Total</b>	<b>208</b>	<b>110</b>

#### 4.24. Autres produits et charges opérationnelles

	31/12/2008	31/12/2007
Plan social Carte et Services	1 307	
Dépréciation des écarts d'acquisition	11 248	
Litige France Télécom		893
<b>Total</b>	<b>12 555</b>	<b>893</b>

Le groupe Afone a considéré que la non réalisation des objectifs commerciaux de sa filiale Carte et Services tels qu'ils avaient été fixés lors de l'établissement du budget 2008 constituait un indice de perte de valeur. Dans une approche prudentielle, le groupe a déprécié l'écart d'acquisition constitué lors de l'acquisition de Carte et Services à hauteur de 9,6 millions d'euros. Cette mesure prend en compte la fin du processus de réorganisation, et la dévalorisation technique déjà opérée par le Marché.

Ce processus de réorganisation est également à l'origine d'un plan social qui a conduit au licenciement de 42 salariés.

En outre, le groupe a également procédé à la dépréciation à hauteur de 1,6 million d'euros de l'actif incorporel constitué lors de l'acquisition de EMS télécom en considération de la non réalisation des objectifs fixés.

#### 4.25. Coût de l'endettement financier net

	31/12/2008	31/12/2007
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>		
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	204	254
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>		
Charges d'intérêts liées aux emprunts	-309	-289
Charges d'intérêts liées au crédit-bail de refinancement	-30	-10
Sous-total coût de l'endettement brut	-339	-299
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-135</b>	<b>-45</b>

#### 4.26. Autres produits et charges financiers

	31/12/2008	31/12/2007
<b>Produits financiers :</b>		
Prod. nets/ cession VMP (hors équiv. de trésorerie)	32	52
Autres produits financiers	277	154
<b>Charges financières :</b>		
Autres charges financières	-176	-15
<b>Incidences liées aux retraitements des locations de TPE en créances financières (1)</b>	<b>224</b>	<b>-217</b>
<b>Total</b>	<b>357</b>	<b>-26</b>

(1) L'essentiel des produits générés par le retraitement des locations de TPE en créances financières est relatif aux intérêts qui sont calculés sur ces créances, les charges sont liées aux dotations pour dépréciation des créances financières générées en considération du risque de non recouvrement.

#### 4.27. Tableau de fiscalité différée

	31/12/2008	31/12/2007
<b>Impôts différés actifs</b>		
- Sur différences temporaires	1 716	3 706
- Sur déficits reportables	2 582	2 151
Incidence des compensations au sein d'une même entité	-1 251	-2 789
<b>Total</b>	<b>3 047</b>	<b>3 068</b>
<b>Impôts différés passifs</b>		
- Différence d'évaluation	1 119	3 638
- Autres impôts différés passifs	132	150
Incidence des compensations par entité	-1 251	-2 789
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 001</b>

Le solde nul des impôts différés passifs résulte d'une compensation des actifs et passifs d'impôts des entités intégrées au sein du même groupe d'intégration fiscale.

Les résultats négatifs enregistrés par la filiale Carte et Services depuis 2 exercices ont conduit le groupe à limiter les actifs d'impôts résultant de déficits fiscaux aux seuls déficits nés postérieurement à l'intégration de la filiale dans le groupe d'intégration fiscale dont Afone est la tête de groupe. Il en résulte une charge sur 2008 de 619 K€.

Les perspectives d'avenir conduisent à reconnaître les autres actifs d'impôts résultant de déficits fiscaux.

## Preuve d'impôts :

	31/12/2008	31/12/2007
Résultat consolidé des sociétés intégrées	- 14 835	-3 267
Impôt exigible	25	251
Variation des impôts différés	- 979	-1 314
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>- 15 789</b>	<b>- 4 330</b>
Taux IS	33,33%	33,33%
IS théorique	- 5 263	- 1 443
Dépréciation des écarts d'acquisition	3 749	
Limitation d'impôts différés actifs	619	
Incidence des sociétés mises en équivalence	-63	83
Différences permanentes	3	298
Incidence du changement de taux		
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>- 955</b>	<b>- 1 062</b>
<b>Charges d'impôts dans les comptes</b>	<b>- 955</b>	<b>- 1 062</b>

### 4.28. Résultat des sociétés mises en équivalence

	31/12/2008	31/12/2007
- Tutor on line	189	126
- Méta Lfone		- 376
Total	189	- 250

### 4.29. Tableau de flux de trésorerie

#### 4.29.1. Capacité d'autofinancement

	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net total consolidé	-14 836	-3 259
Résultat des mises en équivalence	-189	123
Amortissements et provisions (y compris reprises utilisées)	16 321	5 832
Résultats de cession	733	122
Charge d'impôt	-955	-937
Coût de l'endettement financier	339	45
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>1 414</b>	<b>1 927</b>

#### 4.29.2. Besoin en fonds de roulement

	31/12/2008	31/12/2007
Incidence de la variation des stocks	245	87
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs	-731	3 233
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs	1 712	-1 198
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>1 226</b>	<b>2 121</b>

L'incidence sur le besoin en fonds de roulement du changement de mode de consolidation de la société META-LFONE à l'ouverture de l'exercice s'analyse comme suit :

	<b>Incidence à l'ouverture</b>
Stocks	240
clients et autres débiteurs	171
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-135
Autres passifs courants	- 653
<b>Contribution au Besoin en fonds de roulement de Méta Lfone</b>	<b>- 377</b>

#### 4.29.3. Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Logiciels et systèmes d'exploitation	141	83
Frais de R&D		288
Autres immobilisations incorporelles	407	1 719
Installations techniques	358	235
Autres immobilisations corporelles	961	1 084
Variations des dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles		3 417
<b>Décaissements liés aux investissements</b>	<b>1 869</b>	<b>6 826</b>

#### 4.29.4. Variations de périmètre

	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Investissements en titres consolidés (y compris frais d'acquisition)		-100
Trésorerie acquise (trésorerie d'ouverture de Meta Lfone consolidée par Mise en équivalence en 2007)	100	
Trésorerie des entités sorties		-624
<b>Incidence de la variation de périmètre</b>	<b>100</b>	<b>-724</b>

#### 4.29.5. Prêts et avances consentis

	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Diminution des créances financières liées aux financements des contrats de locations internes	-2 704	-1 639
Augmentation des créances financières liées aux financements des contrats par AFONE financement	3 164	4 666
Autres variations	-6 500	6 561
<b>Total</b>	<b>-6 040</b>	<b>9 588</b>

#### 4.30. **Rémunération des organes de direction**

Les organes de direction sont composés de trois personnes. Le montant global des rémunérations versées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 est détaillé dans le tableau ci-dessous, charges sociales incluses.

<b>Mandataires Sociaux</b>	<b>Mandat Social</b>	<b>Fonction</b>	<b>Salaire brut chargé (en K€)</b>
Philip FOURNIER	AFONE	Président Directeur Général	294
Eric DURAND GASSELIN	AFONE	Directeur Général Délégué	261
Vincent KEMMOUN	AFONE	Administrateur	0
<b>Total</b>			<b>555</b>

Il n'existe pas de plan de retraite individualisé au profit exclusif des dirigeants.

Mr Philip FOURNIER bénéficie de l'usage d'un véhicule de fonction sur lequel un avantage en nature est calculé.

#### **4.31. Note relative au calcul du résultat dilué par action**

Il n'existe pas à la date de clôture d'instruments financiers ayant un caractère dilutif.

#### **4.32. Distribution d'un dividende envisagée**

La direction du groupe AFONE n'envisage pas le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2008.

#### **4.33. Exposition aux risques de change et de taux**

Les transactions monétaires réalisées par AFONE sont libellées en Euros. AFONE ne supporte donc aucun risque de change.

Les emprunts contractés sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Par ailleurs, les liquidités de la société sont principalement investies en SICAV rémunérées sur la base des taux monétaires du marché. Dans ce contexte, le risque de taux d'AFONE apparaît limité.

#### **4.34. Autres risques**

- Risque de contrepartie : les principaux clients sont de grands groupes de télécommunication français qui assurent le recouvrement et le risque sur les créances clients. Les autres créances d'un montant unitaire faible sont réparties entre de nombreux clients individuels,
- Risque de liquidité : les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées au Groupe AFONE ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers du Groupe,
- Risques environnementaux : le groupe estime que les frais de recyclage des équipements électriques et électroniques visés par le décret 2005-829 du 20 juillet 2005 sont non significatifs dans le cadre de ses activités. Aucune provision n'a été constituée à cet égard.

#### **4.35. Litiges en cours non provisionné**

A la date d'arrêté des comptes un litige est en cours avec un opérateur. Le montant du litige n'est pas connu, ce litige n'a pas été provisionné.

#### 4.36. Opérations avec des apparentés – compte de résultat :

	31/12/2008	31/12/2007
Sci Lincoln	157	153
Sci Angers 1	42	104
Sci Imobordo	75	22
Sci Tour Saint Serge	638	
Fremap	87	
Fintech	0	61
<b>Total</b>	<b>999</b>	<b>340</b>

#### 5. Evénements postérieurs

Néant

#### **6.6. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

##### ***Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008***

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AFONE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **2. Justification des appréciations**

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique génère de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce.

Les immobilisations incorporelles et les écarts d'acquisition sont déterminés et évalués conformément aux notes 2.3.1 et 2.3.2 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables, nous nous sommes assurés du bien fondé des évaluations ainsi réalisées.

Comme il est précisé dans la note 1. de l'Annexe aux comptes consolidés, la Direction d'AFONE est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes qui les accompagnent. Cette note précise également que les résultats réalisés peuvent "in fine" diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2008, nous avons estimé que, parmi les comptes qui font l'objet d'estimations comptables significatives, figurent en particulier les écarts d'acquisition, les provisions pour risques et les impôts différés.

Conformément à la norme d'exercice professionnel applicable à l'appréciation des estimations comptables, nous avons notamment :

- en ce qui concerne les écarts d'acquisition, revu le rapport de l'Expert externe ayant procédé à l'estimation de l'écart d'acquisition de la société CARTE & SERVICES et revu les évaluations réalisées par la Direction pour les autres sociétés.
- s'agissant des provisions pour risques, apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées et revu les informations relatives aux risques contenues dans l'Annexe aux comptes consolidés.
- en matière d'impôts différés, sur la base des informations disponibles, apprécié le processus mis en place par la société pour identifier les déficits reportables et les différences temporelles, et élaborer les prévisions de bénéfice imposable sur lesquelles ces différences

et déficits pourront s'imputer. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de la méthodologie mise en œuvre, ainsi que du caractère probable des hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à PARIS et ANGERS, le 11 mai 2009

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services  
Ph. SENECHAL

Cabinet BECOUZE & Associés  
S. BERTRAND

## CHAPITRE 7. COMPTES SOCIAUX

### 7.1 COMPTES DE RESULTAT RESUMES

En K Euros	31 décembre 2008	31 décembre 2007
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>43 371</b>	<b>27 605</b>
Autres produits d'exploitation	478	505
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats consommés	-34 483	-21 320
Autres charges d'exploitation	-470	-38
Charges de personnel	-6 570	-5 152
Impôts et Taxes	-559	-444
Dotation aux amortissements et provisions	-2 839	-2 872
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-1 072</b>	<b>-1 716</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>-13 970</b>	<b>28</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-2 426</b>	<b>-955</b>
<b>Impôts</b>	<b>368</b>	
<b>Résultat net</b>	<b>-17 100</b>	<b>-2 643</b>

## 7.2 BILANS RESUMES

### ACTIF

En K Euros	31 décembre 2008	31 décembre 2007
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Montant brut	24 675	24 076
Amortissements	-7 792	-4 054
	<b>16 883</b>	<b>20 022</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Montant brut	3 859	4 002
Amortissements	- 2 875	-2 477
	<b>984</b>	<b>1 525</b>
<b>Immobilisations financières</b>		
Montant brut	16 697	23 660
Amortissements	-11 172	-708
	<b>5 525</b>	<b>22 952</b>
Stocks et en cours, net	312	356
<b>Créances, net</b>		
Clients et comptes rattachés, net	13 571	11 805
Créances diverses, net	6 887	3 187
	<b>20 770</b>	<b>15 348</b>
<b>Valeurs financières</b>		
Valeurs mobilières de placement	2 673	573
Disponibilités	1 168	1 052
	<b>3 841</b>	<b>1 625</b>
<b>Charges à répartir</b>		
<b>Total Actif</b>	<b>48 005</b>	<b>61 471</b>

### PASSIF

En K Euros	31 décembre 2008	31 décembre 2007
<b>Capitaux Propres</b>		
Capital	624	624
Prime d'émission	47 240	47 240
Réserves	-2 579	64
Résultat Net	-17 100	-2 643
	<b>28 185</b>	<b>45 285</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>814</b>	<b>474</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes financières	804	1 812
Fournisseurs	13 934	10 261
Autres dettes d'exploitation	4 268	3 639
	<b>19 006</b>	<b>15 712</b>
<b>Total Passif</b>	<b>48 005</b>	<b>61 471</b>

### **7.3 FLUX DE TRESORERIE**

En K Euros	31 décembre 2008	31 décembre 2007
<b>Résultat net</b>	<b>-17 099</b>	<b>-2 643</b>
+/- Dotations aux amortissements et provisions	18 391	2 966
+/- Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés		
+/- Plus et moins values de cession	-53	
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>1 239</b>	<b>323</b>
+/- variation du BFR lié à l'activité	1 872	903
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>3 111</b>	<b>1 226</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	-1 583	-12 813
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	7 886	225
+ Dividendes reçus		
+/- Variations des prêts et avances consentis		
+ Subventions d'investissement reçues		
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>6 303</b>	<b>-12 588</b>
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options		
+/- Rachat et revente d'actions propres		
- Dividendes mis au paiement au cours de l'exercice		-1 521
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	77	80
- Remboursements d'emprunts	-1 008	-1 052
+/- Autres flux liés aux opérations de financement	-6 188	599
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-7 119</b>	<b>-1 894</b>
+/- incidence des variations des cours des devises		
<b>Variation de Trésorerie</b>	<b>2 295</b>	<b>-13 256</b>

## 7.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations Financières en K€	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote part du capital détenue (en%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et encore non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<b>Filiales et participations</b>											
<b>A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à publication</b>											
1. Filiales											
- Afone Sécurité	142	2 531	100%	3 400	3 400	0	0	3 450	296	0	
- Carte & Services	4 708	-653	100%	7 750	0	9 327	0	23 571	-10 596	0	
- TM TEL	0	0	0%	0	0	0	0	0	0	0	
- Afone Financement	1 500	236	100%	1 500	1 500	0	0	3 191	339	0	
- Meta-Lfone : 1er exercice de 13 mois	200	0	50%	100	100	0	0	14 731	-1 031	0	
- Afone Call	37	0	100%	37	37	0	0	776	0	0	
2. Participations											
- Tutor on line	40	110	35%	150	150	1 010	0	1 585	301	35	
<b>B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à publication</b>											
1. Filiales françaises (ensemble)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
2. Filiales étrangères (ensemble)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
3. Participations dans les sociétés françaises (ensemble)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
4. Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>C. Renseignements globaux sur les titres (A+B)</b>											
1. Filiales françaises (ensemble)	6 587	2 114	75%	12 787	5 037	9 327	0	45 719	-10 992	0	
2. Filiales étrangères (ensemble)	0	0	0%	0	0	0	0	0	0	0	
3. Participations dans les sociétés françaises (ensemble)	40	110	35%	150	150	1 010	0	1 585	301	35	
4. Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)	0	0	0%	0	0	0	0	0	0	0	

## 7.5 TABLEAU DES VALEURS MOBILIERES

	Montant en K€	
	Français	Etrangers
<b>Actions et parts sociales</b>		
<b>Participations</b>	<b>12 937</b>	<b>-</b>
<i>Afone sécurité</i>	3 400	-
<i>Afone Call</i>	37	-
<i>Carte et Services</i>	7 750	-
<i>Afone Financement</i>	1 500	-
<i>Meta-Lfone</i>	100	-
<i>Tutor On Line</i>	150	-
<b>Titres de placements français</b>	<b>194</b>	<b>-</b>
<i>Titres auto détenus</i>	182	-

## **7.6 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX**

Les présents comptes sociaux concernent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Sauf mention particulière, les données sont présentées en milliers d'Euros.

Les comptes annuels sont arrêtés conformément aux normes comptables françaises en vigueur.

Ces comptes sociaux sont consolidés avec l'ensemble des comptes sociaux des filiales du groupe Afone.

### **1. Faits marquants de l'exercice**

Afone a mis en place une intégration fiscale avec les sociétés : Carte et Services, Afone Sécurité, ACDM Concept, Girardot 24/24, Girardot Sécuritel, Gestalarmes et Afone Financement.

Fin 2007, Afone s'est associée aux centres E. Leclerc afin de développer une offre de téléphonie Mobile.

Pour l'exercice 2008, Afone est satisfait de ce partenariat. Cette activité a un impact positif sur le résultat d'exploitation de la société.

Compte tenu de la situation nette de la filiale Carte et Service, une dépréciation des titres, créances rattachées aux participations et comptes courants a été comptabilisée pour un total de 13 094 K€.

La filiale TMTEL a été dissoute. L'impact de cette dissolution est neutre sur l'exercice, les titres et créances liées étaient totalement dépréciés au début de l'exercice.

### **2. Principes et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

#### **Notes sur les méthodes comptables**

##### **2.1. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements ont été calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées de vie prévues.

Désignation	Durée d'amortissement
- Fonds de commerce	Non amortissables à 5 ans
- IRU	15 ans
- Instanciation MVNO	9 ans
- Frais de développement	2 ans
- Logiciels	1 à 3 ans

Une dépréciation sur les immobilisations incorporelles d'EMS Télécom a été constatée à hauteur de 2 259 K€. Cette dépréciation a été constatée en résultat exceptionnel.

Dans le cas où la valeur probable de réalisation des immobilisations incorporelles deviendrait inférieure à la valeur comptable, celle-ci ferait l'objet d'une dépréciation.

En l'absence de flux de trésorerie directement affectables, la valeur d'utilité des fonds de commerce et des malis de fusion est appréciée au niveau de l'UGT Afone.

## **2.2. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements ont été calculés sur une durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire :

Désignation	Durée d'amortissement
- Installations générales, agencements et aménagements divers	8 ans
- Matériel de transport	2 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans

## **2.3. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie versés dans le cadre de l'activité normale du groupe et à des titres de participation dans les filiales, Afone Sécurité, Carte & Services, Afone Financement, Afone Call, Tutor Online et Méta-Lfone ainsi que des créances rattachées à ces participations.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'achat.

Les titres de participation et créances liées à la participation de la société TMTEL ont été sortis de l'actif sur l'exercice suite à la dissolution de cette dernière. L'ensemble avait fait l'objet de provisions les exercices précédents.

Les titres de participation et créances liées à la participation de la société Carte et Services, représentant une valeur globale de 11 172 K€, ont fait l'objet d'une dépréciation compte tenu de la situation nette de cette dernière.

Une dépréciation est constituée si la valeur d'utilité de l'actif à la date d'arrêté des comptes est inférieure à sa valeur comptable. La valeur d'utilité est appréciée par différents indicateurs dont les principaux sont les suivants :

- cash flows futurs actualisés
- méthode des comparables.

Afone comptabilise les coûts d'acquisition des titres directement en charge.

#### **2.4. Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Les stocks sont valorisés à leur coût d'entrée. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est appliquée lorsqu'il apparaît que la valeur de réalisation des biens déduction faite des frais proportionnels de vente est inférieure à la valeur brute déterminée suivant les modalités énoncées ci-dessus.

#### **2.5. Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est appliquée lorsqu'il apparaît une perte probable. Les dépréciations sont individualisées.

#### **2.6. Produits à recevoir**

Les produits à recevoir inclus dans les postes d'actif circulant représentent le montant des produits non encore facturés à la fin de la période mais correspondant à des produits imputables à cette période.

#### **2.7. Comptes de régularisation**

Toutes les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation.

#### **2.8. Charges à payer**

Les charges à payer incluses dans les postes de dettes représentent le montant des dettes potentielles évaluées à l'arrêté des comptes nettement précisées quant à leur objet et dont la charge est imputable à cette période.

#### **2.9. Reconnaissance des produits**

Le chiffre d'affaires des sociétés de l'activité télécom représente les reversements acquis au titre des heures de communication constatées au cours de l'exercice ainsi que des prestations de services rendues aux clients de la société.

Les produits afférents aux prestations continues sont rattachés à l'exercice au prorata temporis.

Pour la téléphonie mobile, le chiffre d'affaires est constitué de la vente des minutes consommées par les utilisateurs.

Les flux relatifs à l'activité de téléphonie mobile (chiffre d'affaires et charges directes) font l'objet d'une refacturation au coût à la filiale Meta-Lfone.

## 2.10. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels comprennent, d'une part les éléments exceptionnels non récurrents provenant des activités ordinaires et d'autre part les éléments extraordinaires.

## 3. Détail des comptes

### 3.1. Immobilisations

#### 3.1.1. Immobilisations Incorporelles

Les mouvements des immobilisations au cours de l'exercice se présentent ainsi :

Immobilisations Incorporelles	31/12/07	+	-	31/12/08
Logiciels	4 042	355		4 397
IRU	15 064			15 064
Fonds Commercial	4 700			4 700
Immos en cours	270	510	266	514
<b>Total</b>	<b>24 076</b>	<b>865</b>	<b>266</b>	<b>24 675</b>

Amortissements	31/12/07	+	-	31/12/08
Logiciels	2 582	445		3 027
IRU	1 401	1 012		2 413
Fonds Commercial/Malis	71	2 280		2 351
<b>Total</b>	<b>4 054</b>	<b>3 737</b>		<b>7 791</b>
<b>Net</b>	<b>20 022</b>			<b>16 884</b>

La dotation de 2 280 K€ constatée sur la rubrique Fonds Commercial constitue une dépréciation.

Les fonds de commerce se décomposent en trois parties :

► téléphonie entrante : 264 K€

- FDC ABEC = 3.8 K€
- FDC ADG Conseil = 198.0 K€
- FDC FNCT = 15.2 K€
- Edison FDS Prosodie = 47.0 K€

► téléphonie sortante : 644 K€

- FDC Téléphonie Sortante = 5 K€
- FDC PBX = 300 K€

- FDC EMS - EVATEL = 229 K€
- FDC ESE = 110 K€

► mali de fusion : 3 792 K€

- Mali de fusion Elsaphone = 783 K€
- Mali de fusion EMS = 3 009 €

Les fonds de commerce sont constitués par les activités ADG, Odyssee des Enfants (fédération de services), PBX (téléphonie sortante) et Evatel (fonds de commerce acquis par la société EMS Telecom).

Les malis de fusion nés des fusions et Transmission Universelle de Patrimoine de l'exercice 2006, sont comptabilisés en fonds de commerce.

Le fonds de commerce PBX a été déprécié à hauteur de 23 K€.

Le fonds de commerce ABEC est déprécié pour la totalité.

Le fonds de commerce ESE est amorti à hauteur de 66 K€.

Le mali de fusion EMS a fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 2 259 K€.

Les frais de développement relatifs à l'activité MVNO ont été immobilisés pour 260 K€ au 31/12/2008 dont 256 K€ au 31/12/2007. Ils se composent de factures de prestataires externes et de charges de salaires des informaticiens affectés au développement de ce projet.

Les immobilisations incorporelles en cours sont constituées d'avances faites sur l'acquisition d'un logiciel.

3.1.2. Immobilisations Corporelles

Immobilisations Corporelles	31/12/07	+	-	31/12/08
Agencement	423	105	169	359
Matériel transport	61			61
Mat. Informatique	3 302	537	675	3 164
Mat. Bureau	114	119		233
Immos en cours	102	42	102	42
Total	4 002	803	946	3 859
Amortissements	31/12/07	+	-	31/12/08
Agencement	140	49	82	107
Matériel transport	21	13		34
Mat. Informatique	2 254	529	146	2 637
Mat. Bureau	62	34		96
Immos en cours	0			0
Total	2 477	625	228	2 874
<b>Net</b>	<b>1 525</b>			<b>985</b>

Les principaux investissements de l'exercice sont constitués par des matériels informatiques nécessaires à l'exploitation technique des ressources en numérotation.

### 3.1.3. Immobilisations Financières

Immobilisations Financières	31/12/07	+	-	31/12/08
Dépôts de garantie	6 630	213	6 509	334
Prêt aux salariés	0	6	2	4
Participations	12 940	37	40	12 937
Créances rattachées	4 090	26	694	3 422
<b>Total</b>	<b>23 660</b>	<b>282</b>	<b>7 245</b>	<b>16 697</b>
Provisions	31/12/07	+	-	31/12/08
Dépôts de garantie	0			0
Participation et créances	708	11 198	734	11 172
<b>Total</b>	<b>708</b>	<b>11 198</b>	<b>734</b>	<b>11 172</b>
<b>Net</b>	<b>22 952</b>			<b>5 525</b>

La dépréciation sur titres et créances est constituée pour Carte et Services.

### 3.2. **Clients et comptes rattachés**

Le poste « clients » est composé pour l'essentiel de créances sur de grands groupes de télécommunication et de sociétés du groupe.

	31/12/2008	31/12/2007
Clients	7 401	5 976
Factures à établir	6 475	6 028
Clients douteux	154	61
Dépréciation comptes clients	-459	-260
<b>Total poste clients</b>	<b>13 571</b>	<b>11 805</b>

Les créances clients non dépréciées ont une échéance inférieure à 12 mois.

Le poste « Factures à établir » est principalement constitué de créances sur de grands groupes de télécommunications et de prestations intra-groupe.

### **3.3. Autres créances et comptes de régularisation**

<b>Nature</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Avances et acomptes versés	20	10
TVA à récupérer	2 042	1 444
Comptes courants filiales	7 103	1 010
Dépréciation des Comptes courants	-3 119	
IS	216	219
Charges Constatées d'avance	349	327
Personnel	48	
Produits à recevoir	228	157
<b>Total</b>	<b>6 887</b>	<b>3 167</b>

Les autres créances ont une échéance inférieure à 12 mois et sont liées à l'exploitation.  
Le compte courant déprécié est celui de Carte et Services

### **3.4. Valeurs mobilières**

Le poste « valeurs mobilières » est essentiellement composé de SICAV Monétaires comptabilisées à leur valeur historique au 31/12/2008 pour un total de 2 653 K€.

La société détient 9 320 actions propres pour un total de 182 K€. La valeur de marché de ces actions auto-détenues est de 20 K€ au 31/12/2008. Une dépréciation de 162 K€ a été constatée.

Les valeurs mobilières ont généré un revenu net de 92 K€ au titre de l'exercice 2008.

### **3.5. Trésorerie**

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

### **3.6. Capitaux propres**

#### **3.6.1. Composition du capital social**

Le capital social est composé de 6 235 410 actions avec un nominal de 0,10 €. Un droit de vote double est accordé à toutes les actions détenues sans interruption par le même actionnaire pendant deux ans.

### 3.6.2. Tableau de variation des fonds propres

	Capital social	Prime d'émission	Prime de fusion	Réserves	Résultat net	Report à Nouveau	Total
<b>Capitaux Propres au 31/12/2006</b>	<b>624</b>	<b>47 197</b>	<b>43</b>	<b>61</b>	<b>1 525</b>	<b>0</b>	<b>49 450</b>
Affectation 2006				1 523	- 1 525	2	0
Distribution de dividendes				-1 521			- 1 521
Résultat 2007					- 2 643		- 2 643
<b>Capitaux Propres au 31/12/2007</b>	<b>624</b>	<b>47 197</b>	<b>43</b>	<b>63</b>	<b>- 2 643</b>	<b>2</b>	<b>45 286</b>
Affectation 2007					2 643	- 2 643	0
Résultat 2008					- 17 100		- 17 100
<b>Capitaux Propres au 31/12/2008</b>	<b>624</b>	<b>47 197</b>	<b>43</b>	<b>63</b>	<b>- 17 100</b>	<b>- 2 641</b>	<b>28 186</b>

### 3.7. *Provisions pour risques et charges*

Nature de la provision	31/12/2008	31/12/2007
Provision pour risques et charges :		
- Risques Locaux		91
- Risque fiscal / Social	10	
- Engagements retraites	14	9
- Risques trafic	140	140
- Risques Bailleur	343	189
- Licenciement et prud'hommes	306	45
<b>Total</b>	<b>813</b>	<b>474</b>

Les engagements de retraite sont évalués sous l'hypothèse d'un départ volontaire dès l'atteinte du taux plein de la sécurité sociale. En conséquence, l'indemnité supporte des charges sociales estimées au taux de 45 %.

Les engagements de retraite sont valorisés sur la base des indemnités de départ à la retraite, charges sociales comprises, prévues par les conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe. Ces engagements correspondent aux indemnités actualisées selon une courbe de taux qui seraient allouées à chaque membre du personnel, compte tenu d'un âge de départ calculé en ajoutant à la date du premier emploi le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention d'une retraite à taux plein selon les dernières modalités établies par la « loi Fillon ».

Le Groupe a retenu la courbe de taux 0 - coupon éditée par l'Institut des Actuaire pour le 31 décembre 2008

### 3.8. Emprunts et dettes financières

	31/12/2008	31/12/2007
- Emprunts bancaires	800	1 812
Dont à moins d'1 an	800	1 012
Dont à plus d'1 an		800
Dont à plus de 5 ans		
Intérêts courus non échus	5	

Il n'existe pas de clause de remboursement anticipé assise sur des critères financiers.

Les emprunts sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Une augmentation de 1 % de l'Euribor 3 mois impacte négativement le compte de résultat de 0,1 K€.

Les emprunts sont garantis soit par le nantissement des matériels acquis soit par le nantissement des titres des sociétés acquises à hauteur du nominal de chaque emprunt.

L'entreprise n'est pas exposée aux risques de change.

### 3.9. Emprunts et dettes financières divers

	31/12/2008	31/12/2007
Comptes courants	65	315
Dépôts et cautionnements	158	82
<b>Total</b>	<b>223</b>	<b>397</b>

### 3.10. Fournisseurs et comptes rattachés

	31/12/2008	31/12/2007
Fournisseurs	7 477	4 680
Factures à recevoir	6 458	5 582
<b>Total poste Fournisseurs</b>	<b>13 935</b>	<b>10 262</b>

Les dettes fournisseurs ont toutes une échéance inférieure à douze mois.

Le poste « Factures à Recevoir » est principalement constitué de dettes relatives aux achats de télécommunications.

L'augmentation du poste fournisseur trouve son origine dans les achats de minutes auprès des opérateurs.

### 3.11. Autres dettes

Nature	31/12/2008	31/12/2007
Dettes Sociales		
- Salaires	476	295
- Caisses sociales	594	408
Dettes Fiscales		
- TVA collectée	1 578	1 252
- TVA sur factures à établir	1 061	988
- Impôts et taxes à payer	281	273
Produits Constatés d'avance	1	4
Clients AAE	39	
Autres dettes	13	22
<b>Total</b>	<b>4 043</b>	<b>3 242</b>

Les autres dettes ont toutes une échéance inférieure à douze mois.

### 3.12. Chiffre d'affaires

Activité	31/12/2008	31/12/2007
Téléphonie Entrante	18 128	17 455
Téléphonie Sortante	4 019	4 954
VOIP	3 347	1 413
Ventes Matériels	824	1 009
MVNO	13 716	1 763
Autres Ventes réalisées	3 353	1 011
<b>Total</b>	<b>43 371</b>	<b>27 605</b>

Le chiffre d'affaires se répartit entre prestations d'opérateurs de télécommunications et édition de services. Ces prestations sont toutes effectuées en France.

L'ensemble des flux liés à la croissance de l'activité MVNO entraîne une augmentation significative du chiffre d'affaires, il faut toutefois noter que la marge dégagée par ces flux est faible.

### 3.13. Autres achats et charges externes

	31/12/2008	31/12/2007
Rétrocessions aux clients	6 859	7 029
Achats Opérateurs Télécom	21 040	8 436
Achat non stockés	161	855
Sous-traitance	844	756
Publicité	303	633
Locations	1 777	544
Honoraires et commissions	1 417	1 905
Déplacements, missions, réceptions	367	256
Divers	1 008	906
<b>Total</b>	<b>33 776</b>	<b>21 320</b>

### 3.14. Charges de personnel et Effectifs

	31/12/2008	31/12/2007
Rémunérations du Personnel	4 657	3 616
Charges sociales	1 913	1 536
<b>Total</b>	<b>6 570</b>	<b>5 152</b>
Cadres	63	48
Employés	80	44
Apprenti	3	0
Dirigeant	2	2
<b>Total effectif fin de période</b>	<b>148</b>	<b>94</b>
Dont personnel intérimaire	0	0

### 3.15. Rémunération des organes de direction

Les organes de direction sont composés de trois administrateurs. Deux administrateurs sont salariés, le montant global des rémunérations versées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 est de 555 K€, charges sociales incluses.

Aucun engagement lié à des prestations de retraite concernant les mandataires sociaux n'a été pris au cours de l'exercice

### 3.16. Dotations aux provisions et dépréciations

Nature	31/12/2007	Dotation	Reprise (Dotation utilisée)	Reprise (Dotation non utilisée)	Autres	31/12/2008
Provision pour risques et charges	474	609	269			814
Dépréciation Clients douteux	260	199				459
Dépréciation Stocks	0	213				213
Dépréciation des Fonds de commerce	27	2 258				2 285
Dépréciation immos financières	708	11 199	735			11 172
Dépréciation VMP	96	65				161
Dépréciation Comptes courants	0	3 119				3 119
Total	1 565	17 662	1 004			18 223

Un litige est en cours avec un opérateur Telecom. Aucune décision n'est rendue à la clôture de l'exercice et Afone considère que la demande de la partie adverse n'est pas fondée

### 3.17. Résultat financier

Le résultat financier est constitué de produits financiers pour 1 206 K€ (dont 734 K€ de reprise de provisions liées à la dissolution de TMTL) et de charges financières pour 15 176 K€ (dont 14 383 K€ liés à la dissolution de TMTL et à la dépréciation des titres et créances de Carte et Services)

### 3.18. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est constitué :

- de la dépréciation du Mali de fusion EMS
- de dotations et reprises de provisions pour litiges prud'hommaux
- de charge exceptionnelle liée à la sortie de locaux début 2008 : valeur nette comptable des aménagements réalisés dans les anciens locaux, provisionnée fin 2007

### 3.19. Impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt en fonction du niveau de résultat se présente ainsi :

	Brut	Impôt	Net
Résultat d'exploitation	-1 072		-1 072
Résultat financier	-14 005		-14 005
Dividendes Perçus	35		35
Résultat exceptionnel	-2 426		-2 426
Impôt : Produit lié à l'intégration fiscale	368		368
<b>Résultat net</b>	<b>17 100</b>		<b>17 100</b>

<b>Allègement de la dette future d'impôt</b>	<b>Base</b>	<b>Impôt</b>
Participation construction	20	7
Organic	69	23
Provision Bailleur	343	114
Provision retraite	14	5
Provision trafic	140	47
Déficit reportable	10 106	3 369
<b>TOTAL</b>	<b>10 692</b>	<b>3 565</b>

Le déficit reportable indiqué ci-dessus correspond au déficit propre à Afone au 31/12/2008. Le déficit reportable groupe au 31/12/2008 est de 5 192 K€.

### **3.20. Exposition aux risques de change et de taux**

Les transactions monétaires réalisées par Afone sont libellées en Euros. Afone ne supporte donc aucun risque de change.

Les emprunts contractés sont indexés sur l'Euribor 3 mois. Par ailleurs, les liquidités de la société sont principalement investies en SICAV rémunérées sur la base des taux monétaires du marché. Dans ce contexte, le risque de taux d'Afone apparaît limité.

### **3.21. Autres risques**

Risque de contrepartie : les principaux clients sont de grands groupes de télécommunications français qui assurent le recouvrement et le risque sur les créances clients. Les principaux risques de contrepartie sont liés aux filiales du groupe.

Risque de liquidité : les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées au groupe Afone ne contiennent pas de disposition conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers du groupe.

Risques environnementaux : l'activité de l'entreprise entraîne un risque environnemental non significatif.

### **3.22. Informations complémentaires**

Les salariés sous contrat de travail à durée indéterminés bénéficient d'un droit individuel à la formation à compter du 4 Mai 2004.

A la clôture de l'exercice 2008, le volume d'heures de formation cumulées et correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel à la formation n'a pas été estimé.

## **4. Eléments hors bilan**

### **4.1. Engagements donnés**

Des matériels informatiques font l'objet d'un nantissement pour un montant total de 646 K€.

Une caution à première demande de 15 K€ a été accordée pour la signature d'un contrat commercial avec un opérateur télécom.

Les titres de participation Carte & Services font l'objet d'un nantissement au profit de la Société Générale à hauteur de 3 000 K€.

#### **4.2. Engagements reçus**

Deux cautions bancaires ont été reçues des cédants dans le cadre de l'acquisition de la société Carte & Services pour un montant total de 950 K€, ramené à 248 k€ au 31/12/2007.

Une caution bancaire à première demande a été reçue du cédant dans le cadre de l'acquisition de la société EMS pour un montant total de 780 K€.

#### **4.3 Engagements réciproques**

Néant

### **5. Entités liées**

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles il y a un lien de participation
Créances rattachées aux participations	-	10 039
Créances clients	3	7 003
Créances liées à l'intégration fiscale	-	188
Autres créances	-	228
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3	4 175
Dettes liées à l'intégration fiscale	-	33
Chiffre d'affaires		15 119
Charges		6 338
Produits de Participation	-	343
Charges financières	-	695

### **6. Tableau des valeurs mobilières de placement**

Cf. chapitre 7 point 7.5

### **7. Tableau des filiales et participations**

Cf. chapitre 7 point 7.4

## 8. Crédits-baux

La société a souscrit un Crédit Bail Mobilier au cours de l'exercice ayant pour but de financer du matériel informatique.

Redevances restant dues au 31 décembre 2008 : 491 K€

	Valeur d'origine	Amortissements			Redevances		
		Cumul Antérieur	Dotation exercice	Au 31/12/08	Cumul Antérieur	Redevance	Au 31/12/08
Terrains							
Constructions							
Mat.&Outill.							
Autres	669	0	195	195	0	206	206
<b>Total</b>	<b>669</b>	<b>0</b>	<b>195</b>	<b>195</b>	<b>0</b>	<b>206</b>	<b>206</b>

	Redevances Restant à payer	A – d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Option d'achat
Terrains					
Constructions					
Mat.&Outill.					
Autres	491	236	255	0	7
<b>Total</b>	<b>491</b>	<b>236</b>	<b>255</b>	<b>0</b>	<b>7</b>

## 9. Evénements postérieurs

Néant

## 7.7 RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2008	2007	2006	2005	2004
<b>I. Capital en fin d'exercice (en k€)</b>					
a) Capital social	624	624	624	610	458
b) Nombre d'actions émises	6 235 410	6 235 410	6 235 410	6 100 309	4 578 710
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice (en k€)</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	43 371	27 605	25 375	17 643	13 384
b) Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	1 283	453	3 620	1 941	1 368
c) Impôts sur les bénéfices	0	0	167	436	159
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	-17 100	-2 643	1 525	497	321
f) Résultat distribué	0	0	1 521	2 299	0
<b>III. Résultats par action en Euros</b>					
a) Résultat après impôts mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,21	0,07	0,55	0,25	0,30
b) Résultats après impôts et dotations aux amortissements et provisions	-2,74	-0,42	0,24	0,08	0,07
c) Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,244	0,38	0,00
<b>IV. Personnel</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	128	95	71	70	48
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	4 657	3 616	3 155	2 651	1 736
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 913	1 536	1 285	1 066	845

## **7.8 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### ***Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008***

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AFONE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1. Opinion sur les comptes**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **2. Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques.

C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

Les titres de participation inscrits à l'actif du bilan font l'objet, par la société, de tests de dépréciation à chaque clôture conformément à la note 2.3 de l'Annexe aux comptes sociaux. Nous avons examiné,

sur la base des éléments disponibles, les éléments de calcul ayant conduit à la détermination des valeurs d'inventaire retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cession ou du changement de fonctions ou postérieurement à ceux-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à PARIS et ANGERS, le 11 mai 2009

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services  
Ph. SENECHAL

Cabinet BECOUZE & Associés  
S. BERTRAND

## ***Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008***

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### **1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### ***1.1. Nature et objet : Bail conclu avec la SCI TOUR ST SERGE***

Mandataires concernés : Messieurs Philip FOURNIER et Eric DURAND-GASSELIN

Modalités : Bail commercial conclu avec la SCI TOUR ST SERGE concernant l'occupation de locaux à usage de bureaux situés 11, place François Mitterrand à ANGERS. Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2008 s'élève à 637 518 € pour les loyers et à 32 400 € pour les charges locatives.

(Convention approuvée par le Conseil d'Administration du 14 mars 2008)

#### ***1.2. Nature et objet : Convention de prestations de services administratifs de suivi de comptabilité avec la S.A.R.L. FREMAP***

Mandataires concernés : Messieurs Philip FOURNIER et Eric DURAND-GASSELIN

Modalités : La société AFONE a refacturé à la société FREMAP des frais administratifs de suivi de comptabilité pour un montant de 87 302 € au titre de l'exercice 2008.

(Convention approuvée par le Conseil d'Administration du 14 mars 2008)

**1.3. Nature et objet : Convention de mise à disposition de locaux et de matériels à la S.A.S. AFONE CALL**

Mandataires concernés : Messieurs Philip FOURNIER et Eric DURAND-GASSELIN

Modalités : Mise à disposition à titre onéreux d'une partie des locaux situés 11, place François Mitterrand à ANGERS au profit de la société AFONE CALL. Le montant facturé à la société AFONE CALL au titre de l'exercice 2008 s'élève à 147 600 €uros.

(Convention approuvée par le Conseil d'Administration du 21 mars 2008)

**1.4. Nature et objet : Convention de prestations de services au profit de la S.A.S. AFONE CALL**

Mandataires concernés : Messieurs Philip FOURNIER et Eric DURAND-GASSELIN

Modalités : La société AFONE assure le suivi administratif de la société. Elle a comptabilisé un produit de 1 600 €uros en 2008.

(Convention approuvée par le Conseil d'Administration du 21 mars 2008)

**2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**2.1. Nature et objet : Convention de prestations de services techniques, commerciaux et administratifs réalisées par la société CARTE & SERVICES au profit de la société AFONE**

Modalités : La société CARTE & SERVICES assure des prestations de services au profit de la S.A. AFONE.

Le montant des honoraires facturés par la société CARTE & SERVICES au titre de l'exercice 2008 s'élève à 230 031 €uros.

**2.2. Nature et objet : Mise à disposition de locaux au profit de la société CARTE & SERVICES**

Modalités : La société AFONE met à disposition à titre gracieux des locaux au profit de la société CARTE & SERVICES.

**2.3. Nature et objet : Convention de prestations de services avec la S.A.R.L. 2R Music**

Modalités : La S.A.R.L. 2R Music réalise au profit d'AFONE une prestation de surveillance de messagerie.

Le montant comptabilisé en charges s'élève à 155 676 €uros.

#### **2.4. Nature et objet : Baux commerciaux**

Modalités : Baux commerciaux concernant l'occupation de locaux à usage de bureaux.

Société	Situation	Loyers	Charges locatives
SCI IMOBORDO	MERIGNAC	23 793 €uros	Néant
SCI ANGERS 1	ANGERS	42 223 €uros	Néant
SCI LINCOLN	PARIS	156 740 €uros	21 055 €uros

#### **2.5. Nature et objet : Convention de mise à disposition de locaux par la société CARTE & SERVICES**

Modalités : Mise à disposition à titre gracieux d'une partie des locaux situés dans différents établissements par la société Carte & Services.

#### **2.6. Nature et objet : Convention de mise à disposition de locaux à la S.A.R.L. 2R Music**

Modalités : Mise à disposition à titre gratuit d'une partie des locaux sis 25, rue Lenepveu à ANGERS au profit de la S.A.R.L. 2R Music.

#### **2.7. Nature et objet : Convention de trésorerie conclue avec les filiales et sous-filiales**

Modalités : Avances rémunérées au taux de 3,5 %.

Société	Créances /Dettes	Produits/Charges
AFONE SECURITE	- 216 €uros	- 4 621 €uros
CARTE & SERVICES	9 326 237 €uros	279 881 €uros
TUTOR ON LINE	1 010 000 €uros	65 005 €uros
AFONE FINANCEMENT	373 €uros	3 €uros
GIRARDOT	-200 €uros	

Créances & produits (signe +)

Dettes & charges (signe -)

#### **2.8. Nature et objet : Convention de prestations de services administratifs et de direction au profit des filiales et sous-filiales**

Modalités : La société AFONE assure le suivi administratif des sociétés suivantes :

Société	Montants
ACDM	89 247 €uros
AFONE FINANCEMENT	7 200 €uros
AFONE SECURITE	257 969 €uros
CARTE & SERVICES	2 597 462 €uros

GESTALARMES	11 647 €uros
GIRARDOT 24/24	54 955 €uros
SECURITEL	34 171 €uros

**2.9. Nature et objet : Refacturation de frais administratifs de suivi de comptabilité à la société  
*FINTECH***

Modalités : Facturation de frais administratifs au titre de l'exercice 2008 : - 28 023 €uros.

Fait à PARIS et ANGERS, le 11 mai 2009

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services  
Ph. SENECHAL

Cabinet BECOUZE & Associés  
S. BERTRAND

## CHAPITRE 8. INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES

### **8.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT AFONE**

#### Dénomination sociale (article 3 des statuts)

AFONE

#### Siège social (article 3 des statuts)

11 Place François Mitterrand 49 100 Angers

#### Forme juridique (article 1 des statuts)

Société Anonyme, Conseil d'Administration de droit français soumise aux dispositions du livre 2 du Code de commerce.

#### Registre du commerce et des sociétés

RCS : ANGERS 411 068 737

Code NAF : 6202A

#### Durée et date d'expiration (article 4 des statuts)

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés soit jusqu'au 20 février 2096, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

#### Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet en France et hors de France :

- les prestations de télécommunications et de services informatiques,
- l'édition, le conseil, l'assistance et la communication relativement à des applications multimédia, sur tous réseaux ou supports, la maîtrise d'œuvre, la réalisation et la régie éditoriale d'application de communication interactive et généralement toutes prestations de services en matière de communication interactive,
- la prise de participation dans toute entreprise créée ou à créer,
- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets similaires ou connexes.

#### Consultation des documents sociaux

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social d'Afone : 11 place François Mitterrand - 49100 Angers.

#### Exercice social (article 23 des statuts)

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Affectation et répartition des bénéfices (articles 25, 26 et 27 des statuts)

Les produits nets de l'exercice, après déduction des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions, constituent le bénéfice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de cinq pour cent au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « Réserve Légale » ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la Réserve Légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale pour, sur la proposition du Conseil d'Administration, être employé en totalité ou en partie à constituer tous fonds de réserve ou pour être réparti aux actions, à titre de dividende.

L'Assemblée Générale peut toujours décider le report à l'exercice suivant de la totalité ou d'une fraction quelconque du bénéfice répartisable d'un exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions. La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'Assemblée Générale, sans que ce délai puisse être supérieur à trois mois à compter de la date de celle-ci. Ce délai peut être suspendu, pour une durée ne pouvant excéder trois mois, par décision du Conseil d'Administration, dans les conditions légales et réglementaires.

Assemblées Générales (articles 17 à 22 des statuts)

Article 17 : Généralités

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, mêmes absents, incapables ou dissidents.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Chaque année, il doit être réuni dans les six mois de la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice, une assemblée générale ordinaire.

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions, formes, notamment les publications au Bulletin des Annonces légales Officielles, et délais fixés par la loi et les règlements.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans ladite convocation et fixé par le convoquant.

Toute modification des modalités de convocation ou des conditions d'admission aux assemblées générales sera publiée au bulletin des annonces légales obligatoires.

#### Article 18 : Représentation et admission aux assemblées

L'admission et la représentation aux assemblées générales ont lieu dans les conditions de forme et de fond fixées par la loi et les règlements régissant les sociétés anonymes cotées.

Sous réserve du respect des dispositions visées ci-dessus :

- tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre mandataire, pourvu que cet autre mandataire soit lui-même membre de l'assemblée,
- tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur,
- les mineurs et les incapables sont représentés par leurs tuteurs et administrateurs et les sociétés et autres personnes morales par une personne ayant la signature sociale ou valablement déléguée à cet effet,
- les conjoints, tuteurs, administrateurs ou autres représentants n'ont pas besoin d'être personnellement actionnaires.

#### Article 19 : Bureau Feuille de présence - Voix

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur délégué temporairement dans l'exercice de ses fonctions ou, à leur défaut, par un Administrateur désigné par le Conseil. A défaut, l'assemblée élit son Président.

Les fonctions de Scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents, disposant du plus grand nombre de voix et, sur leur refus, par ceux qui viennent après eux, jusqu'à acceptation.

Le Bureau ainsi composé désigne un Secrétaire qui peut être choisi en dehors de l'assemblée.

Une feuille de présence est établie conformément à la loi.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des limitations légales et notamment des dispositions des articles L 225-10, L 223-29 et L 233-31 du Code de commerce.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué, conformément aux dispositions de l'article L 225-123 du Code de commerce, à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; le même droit peut être attribué dans le cas prévu au deuxième alinéa de l'article précité ; le tout sous réserve de l'application des dispositions de l'article L 225-124 du Code de commerce.

Les votes sont exprimés par mains levées, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième du capital.

#### Article 20 : Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire annuelle entend les rapports présentés par le Conseil d'Administration et les Commissaires, approuve le bilan et les comptes ou en demande le redressement, détermine l'emploi des bénéfices, fixe les dividendes, nomme et remplace quand il y a lieu les Administrateurs, approuve ou rejette les nominations faites pendant l'exercice, examine les actes de gestion des Administrateurs, leur donne quitus, les révoque pour des causes dont elle est seule juge, approuve ou rejette les opérations visées à l'article L 225-38 du Code de commerce, vote les jetons de présence du Conseil d'Administration, désigne, quand il y a lieu, le ou les Commissaires.

L'Assemblée annuelle peut, en outre, comme toute assemblée ordinaire réunie extraordinairement :

- ratifier le transfert du siège social décidé par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'avant dernier alinéa de l'article 3 des statuts,
- autoriser tous emprunts pour voie d'émission d'obligations non convertibles en actions et statuer sur la constitution de sûretés particulières à leur conférer,
- et, d'une manière générale, statuer sur tous objets soumis par le Conseil d'Administration et qui ne sont pas de la compétence exclusive de l'assemblée générale extraordinaire.

#### Article 21 : Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut apporter aux statuts dans toutes leurs dispositions, les modifications, quelles qu'elles soient, autorisées par la loi.

Elle peut notamment, et sans que l'énumération ci-après puisse être interprétée d'une façon limitative, décider :

- la modification ou l'extension de l'objet social,
- le changement de dénomination de la société,
- le transfert du siège en dehors du département où il se trouve et des départements limitrophes,
- l'augmentation et la réduction du capital social de quelle que manière que ce soit,
- le changement de nationalité de la société dans les conditions prévues à l'article L225-97 du code de commerce,
- la prorogation, la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la société,
- sa fusion ou son absorption avec ou par toutes autres sociétés constituées ou à constituer, la cession à tous tiers ou l'apport à toutes sociétés existantes ou nouvelles de l'ensemble des biens, droits et obligations de la société,
- la transformation de la société en société d'une autre forme,

Le regroupement des actions ou leur division en actions ayant une valeur nominale moindre.

Elle ne peut en aucun cas, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements de ceux-ci sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

## Article 22 : Quotité et majorité – Procès verbaux

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires délibèrent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales qui les régissent respectivement.

Les procès-verbaux des délibérations d'assemblées ou les copies de ces extraits de ces procès-verbaux sont établis et certifiés conformément à la réglementation en vigueur.

## **8.2. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL**

### Capital social

Le capital social est ce jour de 623 541 Euros divisé en 6 235 410 actions au nominal de 0,10 euros nominal chacune, de même valeur et catégorie, entièrement libérées.

Hormis un droit de vote double accordé aux actions détenues en nominatif depuis au moins deux ans, les statuts ne prévoient pas de conditions spécifiques relatives aux droits attachés aux actions qui le composent ou à la modification du capital.

### Capital autorisé non émis

La société détient 9 320 actions propres pour un total de 182 K€. La valeur de marché de ces actions auto-détenues est de 20 K€ au 31/12/2008. Une dépréciation de 162 K€ a été constatée.

### Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2009 a adopté les résolutions suivantes :

## **SEPTIEME RESOLUTION - AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ACHETER LES ACTIONS DE LA SOCIETE**

L'Assemblée Générale, faisant usage de la faculté prévue aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

1° autorise le Conseil d'Administration à acheter un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social ;

2° décide que l'acquisition de ces actions pourra être effectuée aux fins suivantes :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action AFONE par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- la couverture des plans d'option d'achat d'actions au profit des salariés ou des dirigeants ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des Sociétés de son groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de Commerce, afin d'attribuer des actions gratuites aux salariés et anciens salariés au titre de leur participation à un PEE de la Société ou un PEE du groupe et d'attribuer des actions gratuites aux salariés et aux dirigeants sociaux de la Société et des Sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies à l'article

L 225-197-2 du Code de Commerce, dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;

- l'achat d'actions par AFONE pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé dans ce cas que le nombre d'actions achetées ne pourra excéder 5 % du nombre total d'actions composant le capital social ;
- la remise lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ;
- l'annulation éventuelle d'actions AFONE, cet objectif impliquant toutefois l'adoption par la présente Assemblée Générale statuant à titre extraordinaire de la 17ème résolution ayant pour objet d'autoriser cette annulation ;

3° décide que le prix unitaire maximum d'achat ne pourra pas être supérieur à 30 Euros et que le montant global maximum de l'opération ne pourra excéder 18 706 230 Euros.

4° décide que l'acquisition, la cession, le transfert de ces actions pourront être effectués et payés par tous moyens selon la réglementation en vigueur, sur le marché et hors marché, de gré à gré et notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou plus généralement à des valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou dans le cadre d'offres publiques, aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

5° décide qu'en cas d'offre publique sur les titres de la Société réglée intégralement en numéraire, la Société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions.

Tous pouvoirs sont conférés en conséquence au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et tous autres organismes, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une période de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

#### **HUITIEME RESOLUTION - DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES, BENEFICES OU PRIMES**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, statuant conformément aux dispositions des articles L 225-129-2 et L 225-130 du Code de Commerce :

1° délègue au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de

capital, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera par incorporation successive ou simultanée de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, d'apport ou de fusion, sous forme d'attribution d'actions gratuites.

Le montant nominal de l'augmentation de capital pouvant être réalisée dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder 500 000 Euros étant précisé qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société. Le plafond de la présente délégation est autonome et distinct du plafond de 500 000 Euros visé à la 9ème résolution.

2° décide qu'en cas d'augmentation de capital sous forme d'attributions gratuites et conformément aux dispositions de l'article L 225-130 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration pourra décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouée aux titulaires des droits dans les conditions légales.

3° l'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et généralement de prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

#### **NEUVIEME RESOLUTION - DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES A DES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux dispositions des articles L 225-129-2, L 228-92 et L 228-93 du Code de Commerce :

1° délègue au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France, par voie d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société existantes ou à émettre.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital immédiates et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra excéder 500 000 Euros, étant précisé que le montant nominal d'augmentation de capital susceptible de résulter de la présente résolution et des 10ème à

14ème résolutions s'imputera sur ce plafond. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

2° décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance et être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 50 000 000 Euros à la date de la décision d'émission. Ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les 10ème à 14ème résolutions soumises à la présente assemblée ; il est indépendant du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la 15ème résolution soumise à la présente Assemblée Générale et du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément à l'article L 228-40 du Code de Commerce.

3° Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions ordinaires et des valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions et les limites dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur et pourra instituer au profit des actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés offertes par l'article L 225-134 du Code de Commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

4° L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

5° le Conseil d'Administration déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une filiale.

Plus généralement, le Conseil d'Administration déterminera l'ensemble des caractéristiques, montant et modalités de toute émission et des titres émis et lorsque les valeurs mobilières émises consisteront ou seront associées à des titres de créance, leur durée déterminée ou non et leur rémunération.

Le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées, ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

**DIXIEME RESOLUTION - DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR L'EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL DE LA SOCIETE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social et statuant conformément aux dispositions des articles L 225-129-2, L 225-135, L 225-136, L 228-92 et L 228-93 du Code de Commerce :

1° délègue au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, par voie d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions existantes ou à émettre ordinaires de la Société.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital immédiates et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra excéder 500 000 Euros, étant précisé que le montant global nominal d'augmentation de capital susceptible de résulter de la présente résolution, de la 9ème, et de la 11ème à la 14ème résolution, ne pourra excéder 500 000 Euros.

A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

2° décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une filiale ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires.

Le montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder la somme de 50 000 000 Euros à la date de décision de l'émission, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la 9ème résolution.

Ces valeurs mobilières pourront revêtir les mêmes formes et caractéristiques que celles prévues par la 9ème résolution et plus généralement l'ensemble des dispositions les concernant visées à la 9ème résolution leur seront applicables.

3° l'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

4° décide que le Conseil d'Administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et/ou réductible, en application des dispositions de l'article L 225-135 du Code de Commerce.

5° décide que le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières à émettre dans le cadre de la présente résolution sera déterminé de telle sorte que les sommes revenant ou devant revenir à la Société pour chaque action ordinaire émise soit au moins égales à celles fixées dans les conditions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'utilisation de cette autorisation.

6° décide que le Conseil d'Administration pourra réduire le montant de l'augmentation de capital dans les conditions légales.

7° décide que le Conseil d'Administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis.

Notamment il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la Société.

Plus généralement, le Conseil d'Administration déterminera l'ensemble des caractéristiques, montant et modalités de toute émission et des titres émis et lorsque les valeurs mobilières émises consisteront ou seront associées à des titres de créance, leur durée déterminée ou non et leur rémunération.

Le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en oeuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder à une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées, ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et

déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

**ONZIEME RESOLUTION - AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN CAS D'EMISSION AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES DANS LES CONDITIONS DE LA DIXIEME RESOLUTION DE FIXER, DANS LA LIMITE DE 10 % DU CAPITAL, LE PRIX D'EMISSION DANS LES CONDITIONS FIXEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L 225-136 du Code de Commerce :

1<sup>o</sup> autorise le Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, à procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel des actionnaires, dans les conditions, notamment de montant, prévues par la 10<sup>ème</sup> résolution, étant précisé que le Conseil d'Administration pourra toutefois déroger aux conditions de fixation de prix prévues par la 10<sup>ème</sup> résolution précitée et le fixer conformément aux conditions suivantes :

Le prix d'émission ne peut être inférieur, au choix du Conseil d'Administration,

- au prix moyen pondéré par le volume de l'action de la séance de bourse précédant la fixation du prix de l'émission
- ou au prix moyen pondéré par le volume de l'action arrêté en cours de séance au moment où le prix d'émission est fixé
- dans les deux cas, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 %.

Le montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de la mise en œuvre de la présente résolution ne pourra excéder 10 % du capital social par période de 12 mois ainsi que le plafond global fixé par la 10<sup>ème</sup> résolution sur lequel il s'impute.

2<sup>o</sup> décide que le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées, ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à la modification corrélative des statuts ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à bonne fin de ces émissions.

**DOUZIEME RESOLUTION - AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMISSION INITIALE, EN CAS D'EMISSION AVEC MAINTIEN OU SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES DECIDEE EN APPLICATION RESPECTIVEMENT DES NEUVIEME A ONZIEME RESOLUTIONS**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L 225-135-1 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, à décider pour chacune des émissions décidées en application des 9ème à 11ème résolutions, que le nombre des actions ordinaires et des valeurs mobilières à émettre pourra être augmenté par le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, lorsque celui-ci constatera une demande excédentaire dans les conditions de l'article L 225-135-1 du Code de Commerce et dans la limite des plafonds prévus par les 9ème et 10ème résolutions respectivement.

**TREIZIEME RESOLUTION - DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'EMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES A DES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE, EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE INITIEE PAR LA SOCIETE**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux articles L 225-129 à L 225-129-6, L 225-148 et L 228-92 du Code de Commerce :

1° délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société sur des titres d'une autre Société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L.225-148 du Code de Commerce susvisé, et décide, en tant que de besoin, de supprimer au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières à émettre.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de la mise en œuvre de la présente délégation est fixée à 500 000 Euros, étant précisé que ce plafond est commun au plafond global prévu à la 10ème résolution sur lequel il s'impute et qu'il est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires à émettre, le cas échéant au titre des ajustements effectués pour préserver, conformément à la loi, des droits aux porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

2° prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

3° décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution et notamment :

- de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèce à verser ;
- de constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions nouvelles ou, le cas échéant, des titres donnant accès immédiatement et/ou à terme à une quotité du capital de la Société ;
- d'inscrire au passif du bilan à un compte « Prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale ;
- de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « Prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital résultant et modifier corrélativement les statuts.

**QUATORZIEME RESOLUTION - DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL PAR EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES A DES ACTIONS ORDINAIRES EN REMUNERATION D'APPORTS EN NATURE DANS LA LIMITE DE 10 % DU CAPITAL SOCIAL**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes et conformément aux articles L 225-129 à L 225-129-6 et L 225-147 du Code de Commerce :

1° délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider sur le rapport du Commissaire aux apports mentionné aux 1er et 2ème alinéas de l'article L 225.147 du Code de Commerce susvisé, l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L 225-148 du Code de Commerce ne sont pas applicables.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 % du capital de la

Société (tel qu'existant à la date de la présente Assemblée) étant précisé que le plafond nominal maximum résultant de la présente augmentation de capital ne pourra excéder le plafond prévu à la 10ème résolution sur lequel il s'impute et qu'il est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

2° décide de supprimer, au profit des porteurs des titres ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises et prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

3° décide que le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer sur le rapport du Commissaire aux apports mentionné aux 1er et 2ème alinéas de l'article L 225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports.

#### **QUINZIEME RESOLUTION - DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE L'EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT DROIT A L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCE ET NE DONNANT PAS LIEU A UNE AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L.225-129 à L.225-129-6, L.228-91 et L.228-92 du Code de Commerce :

1° délègue au Conseil d'Administration pendant une période de 26 mois avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France, d'obligations assorties de bons de souscription d'obligations et plus généralement de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement ou à terme, de titres de créance tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société.

Le montant nominal pour lequel pourra être libellé l'ensemble des valeurs mobilières à émettre mentionnées ci-dessus ne pourra excéder 50 000 000 Euros, étant précisé que ce montant nominal maximum est indépendant du montant des titres de créances qui seraient émis sur le fondement des 9ème et 10ème résolutions, ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au dessus du pair.

2° confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour :

- procéder aux émissions dans la limite ci-dessus fixée, en déterminer la date, la nature, les montants et la monnaie d'émission ;
- arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créances auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et sa date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt ;
- fixer en fonction des conditions du marché, les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, le cas échéant, avec une prime fixe ou variable, ou même de rachat par la Société ;
- s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques ;
- d'une manière générale, arrêter l'ensemble des modalités de chacune des émissions, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes formalités requises, et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

3° prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **SEIZIEME RESOLUTION - AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET d'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS AUX SALARIES DE LA SOCIETE**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, faisant usage de la faculté visée à l'article L 225-197-1 du code de commerce, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre de la Société. Ces attributions pourront être réalisées, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou de certains d'entre eux ou au profit des membres du personnel salarié des sociétés qui sont liées à la Société dans les conditions définies à l'article L 225-197-2 du code de commerce ainsi qu'aux membres du Conseil d'Administration de la Société et aux mandataires sociaux des sociétés qui sont liées à la Société dans les conditions définies à l'article L 225-197-2 du code de commerce.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement ne pourra excéder 1 % du capital social de la Société à la date de la présente assemblée générale.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'à l'issue d'une durée d'acquisition minimale de 2 années.

Ces actions seront assorties d'une obligation de conservation d'une durée minimum de 2 ans qui commencera à courir à compter de la date visée ci-dessus à laquelle l'attribution sera définitive.

La présente délégation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions gratuites, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre gratuitement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au Conseil d'Administration, dans les limites fixées ci-dessus, tous pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour ;

- arrêter l'identité des bénéficiaires des attributions et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux.
- fixer les dates et les modalités d'attribution des actions, notamment la période à l'issue de laquelle ces attributions seront définitives ainsi que la durée de conservation requise de chaque bénéficiaire.
- Constaté les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées compte tenu des restrictions légales.
- Accomplir toutes les formalités nécessaires à l'effet, en cas d'attribution d'actions gratuites nouvelles, de constater la réalisation des augmentations de capital et de procéder aux modifications statutaires consécutives et généralement faire tous ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera chaque année, dans les conditions légales, l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu de la présente délégation.

La présente délégation est consentie pour une durée de 26 mois.

#### **DIX-SEPTIEME RESOLUTION - AUTORISATION DONNEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE REDUIRE LE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément à la loi :

1° autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, sous la condition suspensive de l'adoption de la 7ème résolution, à annuler en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la 7ème résolution de la présente Assemblée Générale statuant sur la partie ordinaire, dans la limite de 10 % du capital social de la Société par période de 24 mois et réduire corrélativement le capital social.

2° confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, pour procéder à cette ou ces réductions de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts,

effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une période de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Tableau d'évolution du capital depuis la création de la société

Date	Opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission ou de fusion	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Nominal	Capital après opération
15/12/2004	Augmentation de capital par émission de BSA	53 585,00 €	8 998 117,00 €	535 850	4 578 710	0,10 €	457 871,00 €
02/05/2005	Exercice des BSPCE	300,00 €	30 300,00 €	3 000	4 581 710	0,10 €	458 171,00 €
02/05/2005	Emission d'actions gratuites aux actionnaires	45 817,10 €	- €	458 171	5 039 881	0,10 €	503 988,10 €
15/07/2005	Emission d'actions nouvelles	105 379,30 €	38 884 961,70 €	1 053 793	6 093 674	0,10 €	609 367,40 €
26/09/2005	Augmentation de capital réservée	663,50 €	349 365,93 €	6 635	6 100 309	0,10 €	610 030,90 €
11/04/2006	Augmentation de capital par émission de BSA	5 070,00 €	958 230,00 €	50 700	6 151 009	0,10 €	615 100,90 €
26/04/2006	Augmentation de capital par émission de BSA	6 370,00 €	1 203 930,00 €	63 700	6 214 709	0,10 €	621 470,90 €
07/06/2006	Augmentation de capital par émission de BSA	1 380,00 €	260 820,00 €	13 800	6 228 509	0,10 €	622 850,90 €
29/12/2006	Augmentation de capital réservée	690,10 €	42 958 €	6 901	6 235 410	0,10 €	623 541,00 €

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, il n'y a pas eu de modification du capital.

Pactes d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires en cours. A la connaissance de la société, il n'y a pas d'actions de concert.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner à une date ultérieure un changement de son contrôle.

Par ailleurs, il est précisé que les actionnaires détenant leurs actions depuis plus de deux ans disposent d'un droit de vote double. Cette disposition est statutaire.

Evolution de l'actionnariat :

Actionnaires	Situation au 31/12/2008			Situation au 31/12/2007			Situation au 31/12/2006		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
M. Philip Fournier							1 890 236	30,99%	
Mme Eliane Fournier							1 320	0,02%	
Mme Christel Fournier							62 076	1,02%	
Société Fintech <sup>(1)</sup>							528 931	8,60%	
Famille Fournier	2 427 619	38,93%	51,84%	2 336 348	37,47%	50,82%	2 482 563	39,75%	51,94%
Eric Durand-Gasselin	597 210	9,58%	12,09%	514 292	8,25%	11,18%	597 211	9,58%	12,43%
Vincent Kemmoun	715	0,01%	0,01%	486	0,01%	0,01%	486	0,01%	0,01%
SPGP	-	-	-	-	-	-	323 399	5,31%	3,44%
Public	3 200 546	51,33%	36,06%	3 374 284	54,11%	37,99%	2 830 356	45,46%	32,16%
Autocontrôle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Autodétention	9 320	0,15%	Néant	10 000	0,16%	Néant	1 395	0,02%	0,02%
<b>TOTAL</b>	<b>6 235 410</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 235 410</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 235 410</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

(1) La société Fintech est une holding familiale détenue à 50% par M. Philip Fournier et à 50% par Mme Christel Fournier

Par courrier en date du 26 juillet 2007, la Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 juillet 2007, le seuil de 5% du capital de la société AFONE et détenir pour le compte des fonds gérés par elle, 291 351 actions AFONE, soit 4,68% du capital et 3,15% des droits de vote de cette société

Aucun autre franchissement de seuil n'est à déclarer.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Aucun pacte ou franchissement de seuil n'est à déclarer.

Capital potentiel

Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2006 a décidé l'attribution de 2 154 actions gratuites à des salariés du groupe.

L'attribution définitive de ces actions était soumise à la condition que ces personnes fassent partie de l'effectif du groupe au 2 janvier 2008.

680 actions ont été attribuées par le conseil d'administration du 7 janvier 2008, certains salariés ne remplissant pas les conditions d'attribution définitives.

Pour cette distribution, il a été décidé de ne pas augmenter le capital de la société Afone et de distribuer une partie des actions qu'Afone auto-détient.

Le Conseil d'Administration du 5 mai 2008 a décidé l'attribution de 9 600 actions gratuites à des salariés du groupe.

<b>INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT / ACTIONS GRATUITES</b>		
	<b>Actions gratuites</b>	<b>Actions gratuites</b>
Date du conseil d'administration ou du directoire selon le cas	02/01/2006	05/05/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :		
• les mandataires sociaux	0	0
• dix premiers attributaires salariés	2 154	9 600
Période d'acquisition des actions	02/01/2006 à 01/01/2008	05/05/2008 à 04/05/2010
Date d'attribution définitive des actions	01/01/2008	04/05/2010
Période de conservation des actions	02/01/2008 à 01/01/2010	05/05/2010 à 04/05/2012
Prix de souscription ou d'achat	-	-
Nombre d'actions attribuées au 31/12/08	680	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	0	0

L'attribution définitive de ces actions est soumise à la condition que ces personnes fassent partie de l'effectif du groupe au 5 mai 2010.

Pour cette distribution, il a été décidé que le capital de la société Afone ne serait pas augmenté et que les actions distribuées seront soit des actions auto-détenues soit des actions acquises sur le marché par Afone.

A ce jour, la dilution potentielle est de 0,00%, les actions gratuites n'ont pas de pouvoir dilutif.

Aucun autre titre ne donne accès au capital. La société n'envisage pas de mettre en place des actions de préférence.

#### Nantissements

Il n'existe aucun nantissement sur les titres de la société.

### **8.3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

#### *Composition des organes d'administration et de direction*

Nom - Nature du mandat	Date de nomination ou renouvellement	Expiration du mandat	Mandats et fonctions exercés
Philip FOURNIER Président du Conseil d'Administration	AGM du 25/04/2007	AGO qui sera réunie en 2010 pour statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président Directeur Général Afone</li> <li>- Gérant 2R Music</li> <li>- Gérant SARL Atlantique</li> <li>- Gérant Le prieuré de Beaumont</li> <li>- Gérant SCI Peps</li> <li>- Liquidateur SCI Ulys</li> <li>- Gérant SCI Tudy</li> <li>- Gérant SCI Angers 1</li> <li>- Gérant SCI Lincoln</li> <li>- Liquidateur 171 Rue Charles Dubois</li> <li>- Gérant SARL Amimo</li> <li>- Gérant SAS Fintech</li> <li>- Gérant SARL PLA Construction</li> <li>- Gérant Girardot Securitel</li> <li>- Gérant Gestalarmes Protection</li> <li>- Président Afone Financement</li> <li>- Président Afone Sécurité</li> <li>- Président Carte et Services</li> <li>- Président Girardot 24/24</li> <li>- Président ACDM</li> <li>- Co-Gérant SCI Imobordo</li> <li>- Co-Gérant SCI Tour Saint Serge</li> <li>- Co-Gérant SARL Fremap</li> <li>- Gérant SARL Anjou Vini</li> <li>- Co-Gérant SCEA Domaine Jo Python</li> <li>- Co-Gérant SCEA Château de Chamboureau</li> </ul>
Eric DURAND-GASSELIN Administrateur	AGM du 25/04/2007	AGO qui sera réunie en 2010 pour statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général Délégué Afone</li> <li>- Directeur Général Carte et Services</li> <li>- Directeur Général Afone Financement</li> <li>- Directeur Général Afone Sécurité</li> <li>- Directeur Général ACDM</li> <li>- Directeur Général Girardot 24/24</li> <li>- Gérant SCI Lincoln</li> <li>- Co-gérant SCI Imobordo</li> <li>- Co-Gérant SCI Tour Saint serge</li> <li>- Co-Gérant SARL Fremap</li> </ul>
Vincent KEMMOUN Administrateur	AGM du 25/04/2007	AGO qui sera réunie en 2010 pour statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérant SARL K Particulier</li> </ul>

La liste ci-dessus comprend la totalité des mandats exercés par les mandataires sociaux au cours des cinq dernières années. Ces mandats sont toujours en cours.

Parmi les administrateurs seul monsieur Vincent Kemmoun peut être considéré indépendant au sens des critères du rapport Medef/Afep d'octobre 2003.

Les autres administrateurs sont salariés/mandataires sociaux de la société et, à ce titre, ne peuvent être considérés comme des administrateurs indépendants au sens du rapport Medef/Afep.

Aucun administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas de lien familial entre les dirigeants du groupe.

Il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la société, de l'un quelconque des membres du conseil d'Administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des membres du conseil d'Administration a été sélectionné en tant que membre de la direction du Groupe.

Le conseil d'administration reste vigilant à ce que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive. Ainsi Mr Vincent Kemmoun, administrateur, n'est pas salarié du groupe et ne fait pas partie des actionnaires majoritaires de la société.

<b>Direction du groupe</b>		
<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Adresse professionnelle</b>
<b>Philip FOURNIER</b>	Président Directeur Général	Afone – 11 place F Mitterrand – 49100 Angers
<b>Eric DURAND GASSELIN</b>	Directeur Général Délégué	Afone – 11 place F Mitterrand – 49100 Angers

Au cours des cinq dernières années, aucun des administrateurs n'a été condamnés pour fraude ou n'a été associés à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation. De même aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires.

Les conventions réglementées sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (présenté dans le Chapitre 7).

#### Comité spécialisés

Le conseil d'administration n'a pas jugé utile la création des comités spécialisés : comité d'audit, comité stratégique et comité de rémunération, de sélection et de gouvernance.

#### Rémunération et avantages en nature

##### **Rémunération des mandataires sociaux**

Aucune rémunération au titre de jeton de présence n'a été versée aux mandataires sociaux. De même aucun avantage en nature ne leur a été consenti au titre de ce mandat. Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les mandataires sociaux.

## Rémunération des organes de direction

Noms	Exercice 2008			Exercice 2007		
	Rémunération Fixe	Rémunération variable	Rémunération conditionnelle	Rémunération Fixe	Rémunération variable	Rémunération conditionnelle
Salaires bruts versés en K€						
<b>Philip FOURNIER</b>	204	-	-	200	-	-
<b>Eric DURAND-GASSELIN</b>	181	-	-	176	-	-
<b>Vincent KEMMOUN</b>	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>385</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>376</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

La part des avantages en nature octroyés par l'émetteur à M. Philip FOURNIER et M. Eric DURAND-GASSELIN s'élève à 5 688 €. Ces avantages sont des véhicules de fonction pour un montant de 3 120 € pour M. Philip FOURNIER et 2 568 € pour M. Eric DURAND-GASSELIN. Aucun autre avantage en nature n'a été consenti par l'émetteur et ses filiales à l'égard de MM. FOURNIER et DURAND-GASSELIN.

Aucun régime complémentaire de retraites spécifiques n'a été souscrit à l'égard des dirigeants du groupe.

## Options de souscription

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre d'options attribuées/ d'actions soucrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative )	néant	néant	néant
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	néant	néant	néant

## Fonctionnement des organes d'administration et de direction

### Conseil d'Administration

L'article 13 des statuts précise le fonctionnement du conseil d'administration :

« Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille leur mise en œuvre Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. » .

Au sein du Conseil d'Administration, il y a un administrateur indépendant et il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés.

Les statuts de la Société dans son article 11 précise que chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

Il n'a pas été créé de comité spécifique.

Conformément aux dispositions légales, les dispositions de la loi sur la sécurité financière du 1er Août 2003 relatives aux conditions et à l'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne doivent faire l'objet d'un rapport du Président du Conseil d'Administration présent à l'assemblée générale des actionnaires.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les administrateurs ne peuvent intervenir sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

#### **Direction**

L'article 14 des statuts précise notamment le fonctionnement de la direction générale :

« ...La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative aux choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présentés ou représentés.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale par le Conseil d'Administration n'entraîne pas une modification des statuts.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, le Conseil procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, et le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Le Directeur Général doit être une personne physique. Le Directeur Général peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'administration, sa révocation peut donner lieu à des dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Le Conseil d'Administration peut également, sur la proposition du Directeur Général, nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux délégués chargés d'assister le Directeur Général, avec titre de Directeur Général Délégué. Le nombre maximum de Directeurs Généraux délégués est fixé à cinq.

Les Directeurs Généraux délégués sont des personnes physiques ; ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors de ceux-ci.

Le Conseil d'administration détermine, en accord avec le Directeur Général, l'étendue et les pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux délégués. Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président, de Directeur Général et de Directeur Général délégué est fixée à soixante-dix ans. Lorsque l'intéressé atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à la date de la plus prochaine Assemblée Générale Annuelle ordinaire.

Le Conseil d'Administration peut conférer à un plusieurs de ses membres ou à telles personnes que bon lui semble, actionnaires ou non tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés et avec ou sans faculté pour les mandataires de consentir eux-mêmes toutes substitutions de pouvoirs. Il peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Lorsque la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions du paragraphe II du présent article lui sont applicables.

Le Président a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins que celle-ci ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.

Les Directeurs Généraux délégués sont nommés par le Conseil d'Administration, sur proposition de la personne assumant les fonctions de direction générale, et sont chargés d'assister celle-ci.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et les pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux délégués.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux délégués, conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Le ou les Directeurs Généraux délégués ont la faculté de se substituer partiellement dans leurs pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 19 septembre 2003 a opté pour la première modalité d'exercice de la direction générale, en choisissant de confier la direction générale de la Société au Président du Conseil d'administration.

#### **8.4. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE PAR AFONE**

Ce rapport a été établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient au Président et au Directeur Général de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces.

Conformément à la loi, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe AFONE.

### **1. Préparation et Organisation des travaux du Conseil d'Administration**

#### ***1.1. Présentation du Conseil d'Administration***

Le Conseil d'Administration est constitué de trois administrateurs. Ses missions et compétences sont précisées dans les statuts de la société.

A ce jour, le conseil d'administration est composé de 3 membres qui sont Monsieur Philip FOURNIER, Monsieur Eric DURAND-GASSELIN et Monsieur Vincent KEMMOUN, ce dernier étant administrateur indépendant.

Durant l'exercice 2008, le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois. Par ailleurs, le Conseil s'est réuni régulièrement de manière informelle durant l'année pour évoquer la stratégie et l'organisation de la société.

#### ***1.2. Partie fixe de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux***

Le Conseil d'Administration d'AFONE a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

La Société AFONE n'a pas mis en place de Comité de rémunérations et les décisions relatives à la rémunération des dirigeants sont prises en présence des mandataires sociaux compte tenu de la composition restreinte du Conseil.

Conformément à la loi et aux recommandations AFEP MEDEF, les rémunérations versées aux mandataires sociaux sont détaillées dans le rapport de gestion.

La rémunération du Président et d'un des membres du Conseil d'Administration n'est pas fixée en fonction des résultats dégagés par la Société mais résulte de leurs rôles de management de la Société. Le Président et l'un des membres du Conseil d'Administration bénéficient d'une rémunération fixe ainsi que d'un avantage en nature.

Les autres membres du Conseil ne perçoivent aucune rémunération de la Société AFONE.

### ***1.3. Limitation des pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'Administration***

Conformément aux statuts de la société, le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social et sous réserve des limitations imposées par la loi.

### ***1.4. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales***

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales mises en place par la société sont celles prévues par les articles 18 des statuts ainsi que celles prévues par la Loi.

A la date d'établissement de ce rapport, le capital social de la société est composé de 6 235 410 actions de 0,10 euros de valeur nominale.

L'AG qui se réunira le 28 mai 2009 devra ainsi atteindre à titre ordinaire un quorum de 1 245 218 actions (soit 1/5 des actions ayant droit de vote) sur première convocation étant précisé qu'aucun quorum n'est requis sur seconde convocation et à titre extraordinaire de 1 556 522 actions (soit 1/4 des actions ayant droit de vote) sur première convocation et de 1 245 218 actions (soit 1/5 des actions ayant droit de vote) sur seconde convocation.

### ***1.5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique***

En application des dispositions de l'article L 225-100-3 du Code du Commerce, les informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent dans le rapport de gestion et dans les statuts de la société. Il est toutefois précisé ici qu'il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, un droit de vote double étant accordé aux actionnaires inscrits au nominatif du capital social de la société depuis plus de deux ans.

## **2. Principales procédures de contrôle interne mises en place**

Le groupe AFONE a défini le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, la direction et le personnel en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace du Groupe.

Cette définition implique :

- le respect des politiques définies par le Groupe, ainsi que la conformité aux lois et réglementations en vigueur,

- la sauvegarde des actifs,
- la prévention des fraudes et des erreurs,
- l'exactitude et l'exhaustivité des informations financières.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraude en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Etant implanté sur l'ensemble du territoire métropolitain, et comptant dix entités juridiques différentes, le groupe AFONE a organisé son système de contrôle interne au travers :

- de modes d'organisation spécifiques,
- de politiques et de procédures.

## **2.1. Acteurs principaux du contrôle interne**

### Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assure le contrôle du fonctionnement général de la société.

Le Conseil d'Administration approuve l'organisation ainsi que le dispositif de contrôle interne.

### Les acteurs exécutifs

Les acteurs ayant un pouvoir de contrôle au sein d'AFONE sont la Direction Financière et la Direction Générale (Président Directeur Général et Directeur Général Délégué).

La Direction Financière exerce son activité sous l'autorité exclusive de la Direction Générale.

Seule la Direction Générale est habilitée à signer les ordres de paiements quels qu'ils soient. La Direction Financière n'a pas ce pouvoir.

Le contrôle des transactions est centralisé au niveau des deux membres de la Direction Générale.

La Direction Financière et la Direction Générale définissent conjointement l'organisation générale du dispositif de contrôle interne de l'entreprise et assurent sa mise en œuvre.

Ils fixent clairement les rôles et les responsabilités des personnels concernés par ce dispositif.

## **2.2. Organisation du dispositif de contrôle interne**

### Dispositif du contrôle interne général

En vue d'atteindre les objectifs opérationnels et financiers qu'il s'est fixé, le Groupe AFONE a mis en place certains éléments d'organisation et de contrôle interne qui se situent dans le cadre de l'organisation décrite ci-dessous.

La Direction Générale, les directions opérationnelles et l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

#### Dispositifs de contrôle interne particulier

Les procédures présentées ci-dessous se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine ou les résultats du Groupe.

Les achats de biens et services font l'objet pour la plupart d'un bon de commande ou devis préalable approuvé et signé par le Président Directeur Général et/ou le Directeur Général Délégué. A réception, la facture est rapprochée du bon de commande ou du contrat préalablement approuvé par la Direction Générale. Ces deux documents servent de justification au paiement.

Les revenus et achats télécom sont rapprochés fournisseur par fournisseur chaque mois et soumis à un ensemble de contrôle de la part de la Direction Informatique. Après validation, ces données sont transmises à la Direction Financière qui a pour mission de les valoriser et de les faire approuver par la Direction Générale.

Le processus Ressources Humaines est centralisé au siège du Groupe AFONE. Les objectifs poursuivis sont :

- le respect des lois, des réglementations et de la confidentialité des informations.
- la cohérence des principes et règles de fonctionnement par l'administration du personnel du recrutement au départ, la définition de la politique salariale et le contrôle de la masse salariale par un contrôle de gestion dédié, et les actions de formation et de gestion des relations sociales.
- la gestion des compétences et de la mobilité interne.

Les changements d'organisation se reflètent dans la mise à jour régulière des organigrammes du Groupe AFONE ; chaque fonction est également rattachée à un regroupement spécifique définit en fonction des rôles attribués.

Un logiciel expert a été acquis pour répondre aux besoins de la société en matière de facturation. Le logiciel est actuellement implémenté sur un type particulier de chiffres d'affaires et fait l'objet de procédures spécifiques.

Les flux financiers de la société sont encadrés. Les factures fournisseurs sont comptabilisées par le service comptable Groupe, les paiements fournisseurs sont préparés par le service trésorerie puis soumis à la signature exclusive de la Direction Générale. Le service trésorerie effectue ensuite les paiements auprès des établissements bancaires.

Les différentes fonctions exercées par la Direction Financière sont séparées entre ces différents membres afin de limiter tout risque de fraude et d'erreur.

La Direction Financière assure le contrôle et le suivi des activités de trésorerie par l'établissement mensuel de tableaux de flux de trésorerie. Les liquidités, les positions et la gestion des instruments financiers sont systématiquement centralisées pour le Groupe par la Direction du financement trésorerie.

#### Dispositif de contrôle interne de l'information financière et comptable

La comptabilité pour l'ensemble des entités du Groupe est centralisée au sein d'un service basé au siège social de la société. Le contrôle de gestion est également centralisé au siège social.

La comptabilité assure un contrôle de cohérence des comptes de la société et établit mensuellement les déclarations fiscales et sociales qui lui incombent.

Une prévision budgétaire est réalisée à la fin de l'exercice précédent au titre de l'exercice 2008 et révisé une fois (Quarterly Business Review ou QBR) durant l'année afin d'être réajusté en fonction des événements commerciaux et/ou sociaux impactant le Groupe.

Le groupe AFONE applique les normes comptables IAS/IFRS. Les informations relatives à la consolidation des comptes du Groupe sont élaborées par la Direction Financière en collaboration avec un cabinet d'expertise comptable.

Suite à la recentralisation des différentes activités sur un seul site et l'arrivée d'un nouveau Directeur Administratif et Financier sur les premiers mois de l'exercice 2008, le Groupe AFONE constate un retour à la normale des contrôles internes. Il est par ailleurs précisé ici qu'un service dédié au contrôle interne sera mis en place au cours de l'exercice 2009.

La fonction financière contribue à l'élaboration de l'information financière qui est diffusée au Conseil d'Administration d'AFONE, aux actionnaires et au public. Les éléments d'information financière destinés à être publiés sont transmis pour validation à la Direction Générale de la société AFONE avant diffusion.

D'autre part, les informations juridiques destinées aux actionnaires et au public sont élaborées en collaboration avec le cabinet d'avocats de la société.

#### Evolution du dispositif de contrôle interne

Le Groupe AFONE souhaite que son dispositif de contrôle interne soit un dispositif dynamique. Aussi, le Groupe AFONE entend-il faire évoluer son environnement de contrôle en fonction de l'évolution de son activité et de son environnement.

Dans ce cadre, plusieurs pistes d'amélioration sont ouvertes pour les années à venir :

Le contrôle financier : le développement du Groupe le conduit à porter une attention très particulière au suivi financier de ses opérations. Son process se consolidera par la poursuite de la mise en place d'outils de pilotage et d'aide à la décision.

Au-delà, la mise en place d'une cartographie des risques, la formalisation des procédures existantes et à venir au travers d'une « bible des procédures », ainsi que leur diffusion accrue, notamment au sein des filiales, devraient permettre de sensibiliser l'environnement humain du Groupe AFONE à cet objectif de suivi et de contrôle interne.

#### Procédure de gestion des risques

Notre société a mis en place un dispositif d'évaluation des risques cohérent.

Un processus d'identification et d'analyse des risques, lequel inclut leur évaluation et leur couverture éventuelle, est en place au travers des contrôles réalisés par la Direction.

Philip Fournier  
Président Directeur Général

#### Complément d'information

Il est précisé ici que le Conseil d'Administration ne dispose pas de règlement intérieur et n'a mis en place aucun comité (d'audit, de rémunération,...) ni aucun mode d'évaluation du Conseil d'Administration.

Compte tenu de sa taille, la société n'applique pas de Code de gouvernement d'entreprise mais respecte les règles de base du contrôle interne notamment en matière de séparation des fonctions.

### **8.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

#### ***Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société AFONE pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2008***

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société AFONE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## **1. Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante.
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante.
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

## **2. Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à PARIS et ANGERS, le 11 mai 2009

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services  
Ph. SENECHAL

Cabinet BECOUZE & Associés  
S. BERTRAND

**Honoraires des commissaires aux comptes**

		<b>Expertises et Services</b>		<b>Cabinet Becouze &amp; Associés</b>	
<b>Exercice 2008</b>		Montant	%	Montant	%
Audit, Commissariat aux comptes, Certification, Examen des comptes individuels et consolidés	<b>AFONE</b>	49 000	59,01 %	105 410	51,03 %
	<b>FILIALES</b>	34 040	40,99 %	101 160	48,97 %
Juridique, fiscal et social	<b>AFONE</b>	0	0,00 %	0	0,00 %
	<b>FILIALES</b>	0	0,00 %	0	0,00 %
<b>TOTAL</b>		<b>83 040</b>	<b>100,00 %</b>	<b>206 570</b>	<b>100,00 %</b>
<b>Exercice 2007</b>		Montant	%	Montant	%
Audit, Commissariat aux comptes, Certification, Examen des comptes individuels et consolidés	<b>AFONE</b>	46 000	51,11 %	145 000	54,10 %
	<b>FILIALES</b>	44 000	48,89 %	123 000	45,90 %
Juridique, fiscal et social	<b>AFONE</b>	0	0,00 %	0	0,00 %
	<b>FILIALES</b>	0	0,00 %	0	0,00 %
<b>TOTAL</b>		<b>90 000</b>	<b>100,00 %</b>	<b>268 000</b>	<b>100,00 %</b>

## CHAPITRE 9. REMUNERATION DES DIRIGEANTS EXERCICE 2008

### 1 - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en K€)

<b>Philip Fournier, Président Directeur Général Afone</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	203	207
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
<b>Sous total</b>	<b>203</b>	<b>207</b>
<b>Eric Durand Gasselín, Directeur Général Délégué</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	179	190
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
<b>Sous total</b>	<b>179</b>	<b>190</b>
<b>Total</b>	<b>382</b>	<b>397</b>

### 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en K€)

<b>Philip Fournier, Président Directeur Général Afone</b>	<b>2007</b>		<b>2008</b>	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	200	200	204	204
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature : voiture	3	3	3	3
<b>Sous total</b>	<b>203</b>	<b>203</b>	<b>207</b>	<b>207</b>
<b>Eric Durand Gasselín, Directeur Général Délégué</b>	<b>2007</b>		<b>2008</b>	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	176	176	189	181
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantage en nature : voiture	3	3	1	3
<b>Sous total</b>	<b>179</b>	<b>179</b>	<b>190</b>	<b>184</b>
<b>Total</b>	<b>382</b>	<b>382</b>	<b>397</b>	<b>391</b>

### 3 - Tableau sur les jetons de présence (en K€)

	Jetons de présence versés en	
	2007	2008
Philip Fournier, Président Directeur Général Afone	-	-
Eric Durand Gasselín, Directeur Général Délégué	-	-
Vincent Kemmoun	-	-
<b>Total</b>	-	-

### 4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Philip Fournier	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Eric Durand Gasselín	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

### 5 – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Philip Fournier	Néant	Néant	Néant	Néant
Eric Durand Gasselín	Néant	Néant	Néant	Néant

### 6 – Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Philip Fournier	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Eric Durand Gasselín	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

### 7 – Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Philip Fournier	Néant	Néant	Néant	Néant
Eric Durand Gasselín	Néant	Néant	Néant	Néant

## **8 – Autres avantages pour chaque dirigeant mandataire social**

	Contrat de Travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
<b>Philip Fournier</b> , Président Directeur Général Afone	Non	Non	Non	Non
<b>Eric Durand Gasselin</b> , Directeur Général Délégué	Oui *	Non	Non	Non

\* Eric Durand Gasselin est également responsable des opérations.

## **9 – Application des recommandations AFEP/MEDEF**

Lors de sa réunion du 15 décembre 2008, le Conseil d'administration de la Société Afone a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Ces recommandations s'inscrivent pleinement dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société Afone pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de Commerce à compter de l'exercice en cours.

## CHAPITRE 11. ÉVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

### **Le premier trimestre 2009 :**

Par communiqué du 15 avril 2009, le groupe AFONE annonce qu'il a réalisé au cours du premier trimestre 2009 un chiffre d'affaires de 15,90 millions d'Euros contre 15,29 millions d'Euros pour la même période de l'exercice précédent, soit une hausse de 4,03 % à périmètre constant.

A périmètre comparable, soit par rattachement des flux monétiques à l'activité Telecom sur les données de T 2008, le chiffre d'affaires de l'activité Telecom progresse de 734 K€ pour s'établir à 14 391 K€ sur le seul 1<sup>er</sup> trimestre 2009.

<i>(en K€)</i>	T1 2008		T1 2008 <i>(comparable)</i>		T1 2009	
<b>Telecom</b>	7.645	50,0%	13.657	89,3%	14.391	90,5%
<b>Constitution de parc</b>	7.596	49,7%	1.584	10,4%	1.464	9,2%
<b>Financement</b>	45	0,3%	45	0,3%	46	0,3%
<b>Total</b>	<b>15.286</b>	<b>100,0%</b>	<b>15.286</b>	<b>100,0%</b>	<b>15.901</b>	<b>100,0%</b>

L'évolution de la répartition du chiffre d'affaires traduit le recentrage du Groupe sur son métier d'opérateur Telecom.

